

Cahiers ODena

Au croisement des savoirs

Cahier n° 2018-02

La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec Partie 2

Une enquête qualitative à Val-d'Or

Carole Lévesque et Ioana Comat
avec la collaboration de Rolando Labrana,
Jonathan Abitbol et Michael Deetjens

Montréal 2018



Réseau de recherche et de
connaissances relatives aux
peuples autochtones



INRS
UNIVERSITÉ DE RECHERCHE



Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs

Cahier ODENA n° 2018-02. Rapport de recherche

Titre : *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie 2. Une enquête qualitative à Val-d'Or*

Auteurs : Carole Lévesque et Ioana Comat avec la collaboration de Rolando Labrana, Jonathan Abitbol et Michael Deetjens.

Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2018

Carole Lévesque

Professeure titulaire, INRS, Centre Urbanisation Culture Société. Directrice de DIALOG

Ioana Comat

Chercheure postdoctorale, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Rolando Labrana

Agent de recherche, Alliance ODENA, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Jonathan Abitbol

Assistant de recherche, Alliance ODENA, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Michael Deetjens

Assistant de recherche, Alliance ODENA, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Éditique

Michèle Riendeau, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones

Institut national de la recherche scientifique

Centre Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est

Montréal, Québec, Canada H2X 1E3

reseaulog@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

85, boul. Bastien, suite 100

Wendake, Québec, Canada G0A 4V0

infos@rcaa.qc.ca

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA



ISSN : 2291-4161 (imprimé)

ISSN : 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. Elle réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de *DIALOG – Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones* et du *Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec*. ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Depuis 2014, les travaux d'ODENA se déploient également à l'échelle nationale et internationale. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, la transmission et la mobilisation des connaissances, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. ODENA a été mise sur pied en 2009 dans le cadre du Programme des Alliances de recherche universités-communautés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). L'Alliance de recherche ODENA souscrit pleinement aux objectifs du réseau DIALOG :

- CONTRIBUTER À LA MISE EN PLACE ET AU MAINTIEN D'UN DIALOGUE ÉTHIQUE, novateur et durable entre l'université et les instances et communautés autochtones afin de dynamiser et de promouvoir la coproduction des connaissances et la recherche interactive et collaborative.
- DÉVELOPPER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION des réalités historiques, sociales, économiques, culturelles et politiques du monde autochtone, des enjeux contemporains et des relations entre Autochtones et non-Autochtones en misant sur la coconstruction des connaissances et en favorisant la prise en compte des besoins, savoirs, pratiques, perspectives et approches des Autochtones en matière de recherche et de politiques publiques.
- SOUTENIR LA FORMATION ET L'ENCADREMENT des étudiants universitaires, et plus particulièrement des étudiants autochtones, en les associant aux activités et réalisations du réseau et en mettant à leur disposition des programmes d'aide financière et des bourses d'excellence.
- PARTICIPER À L'ENRICHISSEMENT, AU PERFECTIONNEMENT ET À LA MISE EN ACTION des compétences des acteurs autochtones en matière de recherche sociale et environnementale et de mobilisation des connaissances.
- ACCROÎTRE L'IMPACT INTELLECTUEL, SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL de la recherche relative aux Peuples autochtones en développant de nouveaux outils de connaissance interactifs, participatifs et pédagogiques, et en multipliant les initiatives de diffusion, de partage, de transmission et de mobilisation des connaissances afin de faire connaître et de mettre en valeur ses résultats et ses avancées au Québec, au Canada et à travers le monde.

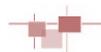


Table des matières

Introduction	1
a) Nature des travaux de recherche	1
b) Éléments de problématique	7
c) Considérations éthiques et méthodologiques	11
• Éthique de la recherche avec les Peuples autochtones	11
• Consentement libre et éclairé, protection de la vie privée, considération pour le bien-être de la personne	12
• Déroulement de l'enquête	13
• Traitement et analyse des données	15
d) Apports, potentialités et temporalité de l'enquête	15
e) Contenu du rapport.....	16
Section 1. Mise en situation	17
1.1 Survol des paramètres du contexte local initial	17
• Bref portrait d'une ville carrefour	17
• Un événement déclencheur.....	19
• Des facteurs structurels et régionaux aggravants	20
• L'impact du redéploiement spatial des personnes itinérantes au centre-ville.....	21
1.2 Les conséquences de la prise de conscience publique	22
• Le besoin d'en savoir davantage	22
• De l'ouverture du Dortoir à sa pérennisation.....	24
• Chez Willie/Nigan : d'une initiative expérimentale à l'officialisation du site de répit	28
Section 2. Trajectoires et parcours de vie de personnes autochtones en situation d'itinérance	41
2.1 Caractéristiques générales.....	41
• Profil et identité	41
• Compétences linguistiques.....	42
• État civil et situation familiale.....	42
• Cheminement scolaire	42
• Savoirs et enseignements traditionnels.....	42
• Cheminement professionnel.....	43
• Mobilité géographique et sociale	43
2.2 Investir la ville et développer des stratégies de survie	43
• La présence à Val-d'Or.....	43
• Les aléas de la vie dans les rues de Val-d'Or	44
• Organiser sa vie dans la rue.....	44
• Aspirations	45
2.3 Trajectoires de vie	45
2.4 Déracinements consécutifs et instabilités familiales	50
Section 3. Les manifestations de l'itinérance : regards des acteurs et actrices	53
3.1 Les différentes composantes du processus d'itinérance.....	54
• Le « noyau dur » ou la « gang des 10.1 »	54
• Distinguer les manifestations de la mouvance circulaire	55
• L'itinérance cachée : la particularité des femmes	56
3.2 Les besoins des personnes	56
• Des besoins primordiaux, faute de mieux-être	56
• Quand sortir de la rue n'est pas envisageable	57

• La complexité et l'intensité des problématiques.....	58
3.3 Différenciation des pratiques entre personnes autochtones et non autochtones	60
• Une hypermobilité spécifique	60
• L'effet de groupe et la stigmatisation raciale d'une population	60
• La judiciarisation.....	61
• Des réponses différentes sont nécessaires	62
Section 4. Chez Willie : une initiative expérimentale	63
4.1 Un espace de ralliement.....	63
• Caractéristiques géographiques.....	63
• Caractéristiques matérielles	64
• Règles de fonctionnement.....	66
• Clientèle visée	66
• Diversité des approches d'intervention	67
4.2 Dynamique de fonctionnement.....	69
• Transformation progressive de la fréquentation du site	69
• La régulation des interactions.....	70
• Assurer la circulation de l'information au sein de l'équipe d'intervention	71
Section 5. Impacts et retombées de l'existence de Chez Willie en 2015	73
5.1 Impacts pluridimensionnels	73
• Modification de la circulation des personnes itinérantes dans la ville	73
• Baisse de la consommation.....	74
• Désengorgement des services	75
• Une réponse à des besoins de base.....	75
• Compléter l'offre de services	76
• Aider les gens à se sortir de la rue	76
• Faciliter les interventions	77
• Des changements profonds grâce à une solution d'urgence	79
5.2 Défis rencontrés.....	79
• Réactions et craintes parmi les citoyens et les citoyennes de la ville	79
• Le cas particulier des personnes atteintes de troubles de santé mentale	80
• Le recours aux forces de l'ordre	81
• L'investissement variable des partenaires	81
• Reconfiguration continue.....	82
5.3 Poursuivre la mission de Chez Willie	83
Section 6. La deuxième vie de Chez Willie/Nigan.....	85
6.1 Une offre de service augmentée	85
6.2 Agir à partir des enseignements de la Phase 1 de Chez Willie	88
• Personnel et plages horaires.....	88
• La concertation des actions.....	89
• La coopération de la Sûreté du Québec.....	89
Population cible et implication des usagers et des usagères	90
6.3 Nigan ou comment rejoindre et répondre aux besoins des femmes.....	91
6.4 Au service de l'accompagnement et de la reconnexion sociale et culturelle	92
• Comprendre la réalité plurielle de la condition itinérante	92
• Cerner les particularités des usagers et des usagères autochtones	93
• Répondre à la complexité des trajectoires et à leurs spécificités.....	93
6.5 Apports et contributions et changements	96

Conclusion	99
a) Manifestations différenciées de la condition itinérante parmi la population autochtone de Val-d'Or et des environs	101
• Trajectoires et spécificités de la population autochtone en situation d'itinérance.....	101
• Manifestations et besoins	102
• L'itinérance littérale.....	102
• La mouvance circulaire.....	103
• L'itinérance cachée.....	104
• L'itinérance dissimulée	104
• L'itinérance domestique.....	105
• L'itinérance spirituelle	105
b) Des pistes d'action sous le signe de la réconciliation et de la décolonisation afin de poursuivre la lutte à l'itinérance	106
• Reconnaître la singularité autochtone en matière d'itinérance afin de lever les obstacles à l'inadéquation et au manque de services	107
• Concevoir un plan d'action interinstitutionnel en itinérance autochtone afin de garantir un partage décisionnel et de permettre une participation pleine, entière et équitable des Autochtones	108
• Fonder l'action préventive sur les ressorts sociaux et culturels des sociétés autochtones afin de régénérer les filets de protection et de sécurité	108
• Accroître et diversifier le soutien financier, matériel et technique aux ressources d'aide et de soutien autochtones afin de redéfinir et consolider l'offre de services existante.....	109
• Revoir, redéfinir et actualiser les pratiques des acteurs/actrices du réseau québécois de la santé et des services sociaux afin de renouveler les expertises et d'accroître les connaissances et les compétences en matière de sécurisation culturelle	109
Sources documentaires.....	111



Liste des tableaux

Tableau 1 – Les sujets abordés avec les participants/participant(e)s autochtones	41
Tableau 2 – Services offerts au site Chez Willie	87
Tableau 3 – Services offerts chez Nigan	92



Introduction

a) Nature des travaux de recherche

Entre 2014 et 2018, nous avons mené une étude approfondie sur la condition itinérante parmi la population autochtone¹ au Québec. Cette étude a donné lieu à deux enquêtes de terrain, une première à Montréal et une seconde à Val-d'Or². La réalisation de cette étude a été subventionnée à la fois par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec (MSSS) et par l'Alliance de recherche ODENA, dans la foulée des travaux antérieurs de l'Alliance en lien avec ce phénomène : Lévesque et Turcotte 2010, Lévesque *et al.* 2011, Lévesque *et al.* 2015a, Perreault *et al.* 2010, Turcotte *et al.* 2010, Turcotte 2015, Turcotte *et al.* 2015³. Les principaux objectifs de cette étude se lisent comme suit :

- tracer un premier portrait de la population autochtone en situation d'itinérance à Montréal et à Val-d'Or;
- identifier les causes individuelles ayant mené à l'itinérance — notamment les problématiques auxquelles les personnes en situation d'itinérance ont eu à faire face au cours de leur vie ;
- circonscrire les différents épisodes d'itinérance dans la vie d'une même personne, de même que les situations d'entrée et de sortie et les effets ayant résulté de ces expériences;
- expliciter les étapes du processus d'itinérance, son déploiement dans le temps et dans l'espace;
- reconstruire la dynamique des liens et des ruptures entre la personne itinérante, sa famille et sa communauté, les manifestations culturelles et sociales d'affiliation, de désaffiliation et de réaffiliation le cas échéant;
- décrire les services publics et communautaires auxquels la personne autochtone en itinérance a recours en fonction de ses besoins, attentes et aspirations.

Un rapport exhaustif produit à l'été 2018 rend compte des résultats obtenus dans le cadre de l'enquête menée à Montréal (Lévesque et Comat *et al.* 2018); ce rapport de recherche s'intitule : *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec (Partie 1) : une enquête qualitative à Montréal*. Il fait d'abord état de l'analyse des propos recueillis auprès des

¹ Toutes les personnes autochtones rencontrées à Montréal et à Val-d'Or étaient membres des Premières Nations, à l'exception d'une seule personne qui s'est identifiée comme métisse provenant de l'extérieur du Québec. Dans le cadre de notre étude, l'expression générique « population autochtone » ou encore celle de « Peuples autochtones », telles qu'utilisées dans le présent rapport, renvoient exclusivement aux membres des Premières Nations et aux Inuit (le cas échéant).

² À l'origine, le mandat proposait une seule enquête en deux volets (Montréal et Val-d'Or) dont les résultats auraient été intégrés au sein d'un même rapport. L'importance que nous avons apportée au contexte social et économique de chacune des villes nous a fait opter en cours de route pour deux rapports distincts mais complémentaires, le rapport relatif à Montréal constituant le rapport principal (Partie 1) et celui de Val-d'Or un complément davantage local (Partie 2). Par ailleurs, le cas du site de répit Chez Willie, qui n'existait pas encore au moment où l'enquête à Val-d'Or a débuté, nous a aussi permis d'introduire et de documenter une dimension nouvelle requérant un traitement autonome. Ces considérations ont eu des impacts sur le déroulement de l'enquête à Val-d'Or et sur les procédures méthodologiques auxquelles nous avons eu recours.

³ Les travaux de l'Alliance de recherche ODENA sont financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

personnes en situation d'itinérance, soit à l'aide d'un questionnaire ouvert, soit dans le cadre d'entrevues semi-dirigées. S'ajoute l'analyse des entretiens réalisés auprès des acteurs/actrices institutionnels autochtones et non autochtones qui œuvrent auprès d'elles. Cependant, le rapport en question présente également une revue de la littérature pertinente, une mise en contexte historique et sociologique des politiques et initiatives gouvernementales en itinérance, à l'échelle du Canada comme à celle du Québec, de même qu'un portrait de l'écosystème montréalais en matière d'itinérance autochtone⁴.

Pour sa part, le présent rapport (Partie 2) rassemble uniquement les résultats de l'enquête de terrain qui a été réalisée à Val-d'Or au cours de la même période. Il ne reprend donc pas les informations relatives à la problématique et au contexte politique — sauf de manière occasionnelle afin de faciliter la lecture du présent rapport — qui s'attardent plus spécifiquement aux enjeux engendrés par une présence de plus en plus significative de personnes autochtones en situation d'itinérance dans les villes québécoises et canadiennes : les lecteurs/lectrices sont invités à prendre connaissance du rapport de la Partie 1 pour s'informer à ce sujet et mieux circonscrire la nature et la portée de l'ensemble des résultats présentés dans les prochaines pages.

Par ailleurs, les résultats de cette enquête menée à Val-d'Or ont été présentés sur de nombreuses tribunes à différents moments au cours des dernières années. En effet, conformément aux modalités du mandat de recherche initial, la diffusion de ces résultats auprès de divers publics, en milieu gouvernemental comme en milieu universitaire et en milieu autochtone, a constitué un objectif de première importance auquel nous avons répondu. Entre autres, ces résultats ont été présentés en octobre 2017 lors du *Colloque national en itinérance : responsabilités collectives et pratiques croisées*, financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et organisé par le CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le CREMIS (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations). Ils ont également été présentés à l'occasion des audiences de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP) au printemps et à l'automne 2017. De plus, plusieurs activités de validation ont été réalisées entre 2016 et 2018 avec les principaux partenaires gouvernementaux et autochtones de notre équipe de recherche.

⁴ Nous employons l'expression « **l'écosystème montréalais en matière d'itinérance autochtone** » ou encore « **l'écosystème valdorien en matière d'itinérance autochtone** » pour désigner l'ensemble des services, programmes, ressources et acteurs/actrices dédiés aux personnes autochtones en situation d'itinérance. Au cœur de cet écosystème, se trouvent les organismes et leur personnel dont les actions visent directement (et souvent exclusivement) ces personnes. À la périphérie, se situent des organismes dont le mandat de soutien, d'intervention, de soin ou d'accompagnement s'adresse à la population qui fait l'expérience de la condition itinérante, toutes origines confondues. Plus largement, il est fait état des politiques et approches qui guident la définition des services et programmes offerts.

Nous appelons « **acteurs/actrices institutionnels** » les personnes qui œuvrent, à un titre ou à un autre, auprès de la population autochtone en situation d'itinérance. Il peut s'agir d'intervenants/intervenantes, de travailleurs/travailleuses de proximité, d'aidants/aidantes culturels, d'accompagnateurs/ accompagnatrices, de décideurs ou de dirigeants/dirigeantes (chargés/chargées de projet, directeurs/directrices de services, gestionnaires, conseillers/conseillères, etc.). Elles sont à la fois Autochtones et non-autochtones.

Depuis la publication de la Politique nationale de lutte à l'itinérance : *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* (Gouvernement du Québec 2014a) et du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (Gouvernement du Québec 2014b), de nombreuses mesures ont été développées avec le concours des instances autochtones dans l'optique d'offrir une gamme de services plus appropriés aux demandes, besoins et aspirations des personnes autochtones et davantage en phase avec les valeurs, principes et visées du monde autochtone.

La mise en œuvre du plan d'action interministériel doit tenir compte des réalités régionales. L'itinérance se vit différemment selon qu'elle se présente à Val-d'Or, à Sept-Îles, à Gatineau, à Sherbrooke, à Québec ou à Montréal. Les membres des comités directeurs régionaux intersectoriels connaissent bien leur territoire respectif et sont à même d'établir des priorités d'action et de les adapter aux besoins spécifiques de leur communauté. (Gouvernement du Québec 2014b : 8)

Des efforts semblables de concertation et d'avancement des connaissances ont été déployés depuis de nombreuses années en Abitibi-Témiscamingue, que ce soit par la mise en place d'un comité de travail se penchant sur le phénomène de l'itinérance à Val-d'Or en 2008, par une enquête sur le terrain des besoins des Autochtones en situation d'itinérance, par les journées d'étude intersectorielles, ou encore par le biais des formations « Piwaseha » et « Wedokodowiiin » sur la culture et les réalités autochtones. Ces initiatives ont pu être menées grâce au travail de collaboration entre les différents partenaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue : le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, le Centre jeunesse de l'Abitibi Témiscamingue, le CSSS de la Vallée-de-l'Or, les communautés algonquines, le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CSSSBJ), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et des organismes communautaires. (Gouvernement du Québec 2014b : 26)

Rappelons que cette Politique identifiait, pour la première fois, la situation particulière des membres des Premières Nations et ceux du Peuple inuit en matière d'itinérance en soulignant, d'une part, les difficiles conditions socioéconomiques (chômage, pauvreté, manque de logement) qui affectent une proportion importante de la population autochtone au Québec (par comparaison avec la population québécoise dans son ensemble) et, d'autre part, les effets désastreux de la colonisation et des politiques assimilatrices de l'État canadien sur leur vie personnelle, familiale et communautaire. Pensons simplement à la *Loi sur les indiens*, au régime des pensionnats indiens et au « Sixties Scoop » dont les séquelles encore vives marquent de nos jours les vies quotidiennes de milliers d'individus. Même si la plupart des personnes autochtones en situation d'itinérance que nous avons rencontrées lors de notre enquête à Val-d'Or sont trop jeunes pour avoir séjourné dans les pensionnats indiens, la vie de plusieurs d'entre elles avait néanmoins été happée par la spirale déstructurante et déhumanisante du traumatisme intergénérationnel.

Dans le but de fournir aux lecteurs/lectrices des informations plus ciblées sur ces questions, nous avons reproduit dans les prochaines pages plusieurs des encadrés élaborés à l'origine à l'occasion de l'enquête effectuée à Montréal.

La Loi sur les Indiens en quelques mots

Lorsque la *Loi sur les Indiens* a été adoptée en 1876, soit moins de dix ans après la création de la Confédération canadienne, elle proposait déjà une synthèse de plusieurs actes juridiques antérieurs destinés, d'une part, à réduire/effacer/nier la capacité d'agir, les droits, les cultures et les terres des Peuples autochtones et, d'autre part, à préparer leur entrée (de force) dans la « civilisation ». Les dispositions de cette loi encadraient tous les espaces de la vie de ceux que l'on appelait alors « les Sauvages », tant à l'échelle individuelle que collective et, pour la première fois, avaient une portée nationale de l'est à l'ouest et du sud au nord.

La version de 1876 a régulièrement été amendée depuis lors afin d'intégrer diverses transformations de nature législative, juridique, territoriale ou politique, au fur et à mesure que le pays se développait d'un océan à l'autre, s'accaparait toujours davantage les territoires et les ressources des Autochtones et se dotait d'outils de gouvernance mieux adaptés au devenir de la nation canadienne et au besoin de cohésion interne de ses membres non autochtones.

Près de 150 ans plus tard et en dépit des contestations qu'elle a toujours provoquées, elle est encore en vigueur pour une majorité de Premières Nations au Québec*; en effet, les Cris et les Naskapis — compte tenu que les Conventions qu'ils ont signées dans les années 1970 ont préséance sur cette loi — ne sont plus assujettis à ses dispositions; la population autochtone des villes n'est pas non plus concernée par la *Loi sur les Indiens* au même titre que les habitants/habitanes des communautés.

Parmi l'ensemble des politiques et mesures tributaires de la loi, plusieurs ont une résonance certaine aujourd'hui en matière d'itinérance. Il suffit de penser à la tragédie des pensionnats indiens et au « Sixties Scoop », qui ont marqué durablement des dizaines de milliers d'individus pendant des générations, en les dépouillant de leur identité et de leur culture et en les coupant de leur famille (nous en reparlerons de manière plus détaillée dans les prochaines pages). Il faut également rappeler ses clauses discriminatoires à l'égard des femmes indiennes qui se mariaient avec des non Indiens et qui perdaient de ce fait leur statut, la capacité de le transmettre à leurs enfants, de même que leur droit de résidence sur la réserve. Ces départs obligés ont considérablement augmenté après la Deuxième Guerre mondiale et sont pour la plupart à l'origine de la présence autochtone dans les villes québécoises d'aujourd'hui (Desbiens *et al.* 2016).

Après trois décennies de luttes pour modifier les dispositions de la loi, pour recouvrer leur statut perdu et pour obtenir légalement le droit de le transmettre, les femmes ont eu gain de cause une première fois en 1985 quand fut adoptée la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31). Cependant, d'autres embûches légales persistant à l'égard de cette transmission du statut aux enfants et petits-enfants selon que la personne concernée était un homme ou une femme, de nouvelles contestations ont conduit à l'adoption en 2010 de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens* (projet de loi C-3). Une troisième cause a aussi été entendue plus récemment et la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux* (projet de loi S-3) est entrée en vigueur en décembre 2017 (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1467227680166/1467227697623#chp3>).

Enfin, il faut aussi tenir compte du fait que la mise en œuvre de la *Loi sur les Indiens*, des politiques et des programmes qui en ont découlé, a porté atteinte durablement et de manière beaucoup plus subtile, insidieuse et profonde, aux ressorts culturels et sociaux susceptibles d'être sollicités et mobilisés lorsque des membres du groupe font face à des difficultés ou à des épreuves qui les privent de leur énergie vitale et les entraînent dans une spirale d'impuissance et de déstabilisation personnelle et familiale, à l'instar de la condition itinérante.

- Rappelons que la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas au Peuple inuit.

Les pensionnats indiens au Canada

De leurs origines, au début du 17^e siècle, jusqu'à la fermeture du dernier pensionnat indien en 1996, ces institutions ont constitué une entreprise coloniale majeure dont l'objectif était de favoriser l'assimilation des Peuples autochtones aux sociétés et modes de vie euro-canadiens à travers une politique éducative visant moins à leur inculquer un bagage de connaissances, au sens strictement scolaire, qu'à les extraire de leur monde. Autrement dit, il s'agissait de « tuer l'Indien dans l'enfant » comme le veut la formule tristement célèbre. Pour ce faire, au sein de ces institutions, les interactions avec les familles étaient limitées au strict minimum, l'usage des langues autochtones était interdit au même titre que tous les aspects culturels caractéristiques des sociétés autochtones. Les violences physiques et psychologiques de toutes natures caractérisaient la vie quotidienne dans ces lieux qui ont été le théâtre d'un « génocide culturel », selon les termes de la Commission de vérité et réconciliation, perpétré à l'endroit des enfants, des familles et des communautés autochtones dans leur ensemble (CVRC 2015).

Alors qu'aux premiers temps de la colonisation ces écoles résidentielles étaient le fait d'ordres religieux qui entendaient christianiser les enfants, elles deviennent, dès 1840, un véritable projet politique de l'État canadien alors en formation. À partir de la création de la Confédération, l'injonction visant la scolarisation des enfants indiens se fait de plus en plus pressante. Les amendements de 1884 à la *Loi sur les Indiens*, stipulant que les enfants autochtones de moins de 16 ans devaient fréquenter les pensionnats, ont fait en sorte que les parents qui refusaient de collaborer étaient passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement (CVRC 2015). Bien que les enfants des Indiens inscrits aient toujours représenté la majorité des pensionnaires, de nombreux enfants métis ont aussi été concernés par ces mesures. Dans les années 1950, un réseau d'écoles a aussi été mis sur pied, dans le nord, afin d'y placer des enfants inuit. Il faut ensuite attendre 1969 pour que le gouvernement fédéral mette un terme aux pensionnats régentés par les Églises afin d'en assumer le contrôle direct. La plupart des pensionnats encore fonctionnels ont fermé leurs portes vers le milieu des années 1970. À la fin des années 1980, il ne restait que sept de ces institutions, la dernière ayant cessé ses activités en 1996 en Saskatchewan.

Dès les années 1990, dans la foulée de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA 1996a, 1996b), des regroupements de survivants/survivantes entament des poursuites judiciaires contre le gouvernement fédéral et les Églises afin de mettre en lumière le préjudice subi à l'issue de cette expérience. Il faut toutefois attendre 2008 pour que le gouvernement conservateur de Stephen Harper présente des excuses officielles et crée la Commission de vérité et réconciliation du Canada dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) intervenue en 2007 (<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/convention-de-reglement-relative-aux-pensionnats-indiens/>). Après des années d'auditions menées auprès d'anciens/anciennes pensionnaires et de toutes autres personnes ayant participé à cette expérience éducative désastreuse, la CVRC rendra son rapport en 2015.

Intitulé *Honorer la vérité. Réconcilier pour l'avenir*, le document relate longuement l'expérience de quelque 150 000 anciens élèves et propose 94 recommandations – Les appels à l'action – destinées à paver le chemin d'une réconciliation durable entre les Peuples autochtones et les Canadiens/Canadiennes et Québécois/Québécoises. À ce jour, la CRRPI représente le règlement de recours collectif le plus imposant dans l'histoire du pays, de sorte que la CRVC a permis de dédommager les survivants/survivantes des pensionnats indiens pour le préjudice subi et ainsi contribuer à assurer un futur plus juste et équitable aux Peuples autochtones du Canada.

Le « Sixties Scoop » ou l'adoption forcée des enfants autochtones

L'incorporation en 1951 de l'article 87 à la *Loi sur les Indiens* a eu pour effet de prescrire l'admission des Autochtones aux programmes sociaux provinciaux qui, auparavant, étaient gérés uniquement par le fédéral. En effet, « [le fédéral] n'était pas prêt, financièrement, à fournir l'infrastructure et les effectifs nécessaires en matière de santé, d'aide sociale et d'éducation, lorsque les provinces étaient dotées d'institutions et de spécialistes compétents. Le gouvernement comptait plutôt acheter ces services auprès des provinces » (Milloy 2008 : 17-18). Ce changement a notamment eu un impact sur les services de bien-être à l'enfance dans un contexte où, souvent, l'unique option fournie aux bandes indiennes était le retrait et la mise en adoption forcée des enfants au sein de familles non autochtones. C'est ainsi que, vers la fin des années 1960, plus de 30 % des enfants mis sous tutelle étaient Autochtones même s'ils ne représentaient que 4 % de la population nationale (Bennett *et al.* 2005, Blackstock *et al.* 2004, Sinclair 2007).

In 1955, there were 3,433 children in the care of B.C.'s child welfare branch. Of that number it was estimated that 29 children, or less than 1 percent of the total, were of Indian ancestry. By 1964, however, 1,446 children in care in B.C. were of Indian extraction. That number represented 34.2 percent of all children in care. Within ten years, in other words, the representation of Native children in B.C.'s child welfare system had jumped from almost nil to a third. It was a pattern being repeated in other parts of Canada as well. (Johnston 1983: 23, cité par AJIC 2001)

Ce retrait accéléré des enfants des communautés (mais aussi des villes dans plusieurs cas) en vue de leur placement dans des familles allochtones s'est soldé par un flux de population en direction des villes du sud du Québec, des provinces voisines, des États-Unis et même dans d'autres pays (Comat 2014). Il est important de noter que les enfants qui étaient envoyés à l'extérieur de la réserve perdaient leur statut d'Indien. Plusieurs auteurs s'entendent pour conclure qu'une telle conséquence s'inscrit en droite ligne dans le processus d'assimilation vécu dans les pensionnats et le prolonge en quelque sorte puisqu'il vise directement la disparition des individus et des cultures (notamment Loiselle *et al.* 2008, Boileau *et al.* 2015) : « Nombre d'enfants de ces femmes allaient être appréhendés par les autorités du bien-être de l'enfance et intégrés au réseau des familles d'accueil et d'adoption et ainsi écartés de leur culture et de leur collectivité » (Milloy 2008 : 13).

À ce jour, cet épisode récent de l'histoire coloniale demeure très peu connu, non seulement de la population canadienne ou de la population québécoise en général, mais aussi de la part des acteurs/actrices gouvernementaux, voire des intervenants/intervenantes, en charge notamment des dossiers relatifs à la condition itinérante parmi la population autochtone. Il a fallu attendre les années 1980 et 1990 pour que l'information soit rendue publique à l'occasion de deux commissions de justice manitobaines dont a fait état le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 (AJIC 2001, Kimelman 1985). Mais, au final, leurs conclusions ont eu peu de répercussions au Québec. Ce n'est que tout récemment, à la faveur de l'intérêt suscité par la sortie du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, que le sujet a gagné une certaine actualité.

Plusieurs requêtes portées devant les tribunaux à l'encontre du gouvernement fédéral et de quelques provinces (Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique notamment) au cours des dernières années se sont soldées à l'automne 2017 par une entente de règlement de 800 000 M\$ avec le fédéral. L'entente est cependant contestée autant par les regroupements de survivants/survivantes parties prenantes de l'entente que par des groupes de Métis et d'Indiens non inscrits qui en ont été exclus. On estime que de 20 000 à 30 000 enfants autochtones auraient été adoptés entre 1960 et 1990 à la grandeur du Canada.

https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1517425414802/1517425436379https://www.canada.ca/en/indigenous-northern-affairs/news/2017/10/sixties_scoop_agreementinprinciple.html

<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/sixties-scoop/>

http://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/

Traumatisme intergénérationnel

En contexte autochtone, l'étude d'une problématique comme celle de la condition itinérante doit forcément être soumise à une mise en contexte historique attentive. Seule semblable contextualisation permet de rendre compte de la particularité de l'expérience coloniale dans le monde autochtone. Il en va ainsi en raison d'un historique distinctif partagé par les différentes Premières Nations, les Métis et les Inuit, et caractérisé par une succession de traumatismes s'échelonnant dans le temps de génération en génération (Bombay *et al.* 2014). C'est ainsi que l'on peut retrouver chez les générations d'aujourd'hui des problématiques influencées par la réminiscence de l'intériorisation de traumatismes ayant marqué les générations passées : « Le traumatisme intergénérationnel ou multigénérationnel survient lorsque les effets du traumatisme ne sont pas résolus à l'intérieur d'une génération. Lorsque l'on ne tient pas compte du traumatisme et qu'il n'existe aucun moyen de s'en occuper, le traumatisme en question est transmis d'une génération à la suivante » (AHF1999 : A5-traduction).

Le Dr. Peter Menzies (2007; 2008; 2009; 2010, 2013) de la Nation de Sagamok Anishnawbek, dont les travaux sur la condition itinérante d'hommes autochtones à Toronto sont bien connus, qualifie ces derniers « d'orphelins culturels », à l'instar de plusieurs enfants ayant vécu une difficile expérience de placement : dans les deux cas, on observe un vide culturel en partie responsable de leurs difficultés à fonctionner en société. Ses conclusions l'ont amené à concevoir un modèle théorique du traumatisme intergénérationnel qui se déploie dans quatre domaines : l'individu, la famille, la communauté et la nation, et qui repose sur les enseignements de la roue de médecine.

This model is predicated on the assumption that public policies have disrupted relation among the four domains and the resulting trauma has incubated negative social conditions for Aboriginal people, making them significantly more vulnerable to a number of threatening social conditions. (Menzies 2010: 63)

Ses travaux ne sont pas sans rappeler ceux de la chercheuse Lakota Maria Yellow Horse Brave Heart qui a étudié les traumatismes historiques parmi plusieurs populations autochtones américaines dont en particulier les Lakotas du nord des États-Unis (1998; 1999a; 1999b; 2000, 2003, 2007).

b) Éléments de problématique

Les travaux de recherche effectués au cours de la dernière décennie par l'équipe de l'Alliance ODENA à propos de la condition itinérante parmi la population autochtone, nous ont également conduits à revoir les cadres conceptuels et les catégories auxquels chercheurs/chercheuses et acteurs/actrices institutionnels ont recours lorsque sont abordées les causes et les manifestations de cette condition. Nous ne sommes pas les seuls à avoir travaillé en ce sens : une importante littérature scientifique nationale et internationale a été produite à ce sujet, notamment depuis le début des années 2000⁵.

Il ressort clairement que la condition itinérante, lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones ne présente pas les mêmes caractéristiques, voire les mêmes expressions, que dans le cas de personnes non autochtones. La définition produite en 2012 par le Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (ASCHH), et reprise par Thistle en 2017, résume bien ces particularités.

⁵ Voir entre autres Christensen 2017; Lévesque *et al.* 2015a; Peters et Christensen 2016; Thistle 2017.

L'itinérance autochtone est une condition humaine qui correspond aux personnes, familles ou communautés des Premières Nations, Métis et Inuit qui n'ont pas de logement stable, permanent et approprié, ou qui n'ont pas la chance, les moyens ou la capacité de s'en procurer un dans l'immédiat. L'itinérance autochtone, contrairement à la définition coloniale, ne se définit pas par l'absence d'un toit ou d'une habitation physique; elle doit plutôt être appréhendée et comprise à travers plusieurs conceptions autochtones du monde. Ces dernières renvoient aux personnes, familles et communautés qui sont à l'écart ou privées de leurs terres, de l'eau, des espaces, des membres de leur famille, de leur parenté, des uns et des autres, des animaux, de leur culture, de leur langue et de leur identité. De façon plus importante, les personnes autochtones qui vivent ces types d'itinérance sont dans l'impossibilité de se reconnecter culturellement, spirituellement, émotionnellement ou physiquement avec leur identité autochtone ou de reconstruire le type de relations qu'elles entretenaient auparavant. (ASCHH 2012, cité par Thistle 2017: 6; notre traduction)

De ce fait, la condition itinérante parmi la population autochtone appelle des actions et des solutions distinctes que ce soit en matière de prévention, d'accompagnement, d'intervention ou de suivi. Toutefois, ce constat ne fait pas nécessairement l'unanimité : pour plusieurs (intervenants/intervenantes, décideurs, chercheurs/chercheuses), l'itinérance est en quelque sorte une condition commune à des individus, hommes et femmes, jeunes et aînés, qui n'ont pas de lieu où résider, et qui vivent dans la rue dans un état de dénuement personnel et de désaffiliation sociale, et cela, quelle que soit la provenance ethnique ou culturelle des personnes concernées.

S'il est certain que les personnes autochtones font aussi face à des situations qui, de l'extérieur, présentent des similarités avec celles vécues par des personnes non autochtones, l'état des connaissances actuelles – incluant nos propres travaux réalisés dans la métropole montréalaise – démontre clairement que dans le cas des personnes autochtones les conditions préalables, les trajectoires, le rapport à l'idée d'un chez-soi propre, la manière de s'approprier la rue ou de la fuir le cas échéant, les relations qu'on y développe et entretient avec ses collègues ou avec les intervenants/intervenantes, la réponse aux services et programmes offerts par les organismes publics et, plus globalement, leurs besoins et aspirations, relèvent d'un autre univers de significations, de principes de vie, de comportements personnels et collectifs et de pratiques sociales (Lévesque *et al.* 2015a; Lévesque et Comat *et al.* 2018).

Pour les besoins du présent rapport, nous reprenons dans les encadrés qui suivent l'information présentée dans la Partie 1 de notre étude (Lévesque et Comat *et al.* 2018) en distinguant les quatre types de situations ou de manifestations qui traduisent des réalités spécifiques au monde autochtone : l'itinérance littérale, la mouvance circulaire, l'itinérance cachée et l'itinérance spirituelle (Lévesque et Turcotte 2010, Lévesque *et al.* 2015a, Turcotte *et al.* 2015)⁶. Bien que notre but n'ait pas été de tenter de repérer ces types particuliers de

⁶ Les renseignements reproduits dans ces encadrés informatifs sont eux-mêmes extraits d'un chapitre de livre que nous avons produit au début de cette étude sur la condition itinérante des personnes autochtones et qui proposait une lecture transversale et théorique du phénomène : Lévesque *et al.* 2015a : *La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse*.

manifestations au sein de la condition itinérante (étant donné notre approche inductive), le fait de les définir nous a permis de mieux contextualiser l'information mise au jour lors de nos enquêtes.

Itinérance littérale

L'itinérance littérale désigne un état de dénuement multifactoriel et multiscalair qui déborde le fait de ne pas avoir de toit ou de logement à soi. En effet, dans la foulée des travaux de McIntosh (2005) chez les Maoris de Nouvelle-Zélande et de Memmott *et al.* (2003) en Australie, le manque (la négation) n'est pas qu'affaire matérielle, il est aussi affaire d'espace et de lieu : la personne itinérante n'a pas de « place », elle n'a pas d'ancrage social, économique, territorial ou culturel. L'adjectif « littéral » permet d'appréhender la condition itinérante dans sa globalité (Lévesque *et al.* 2015a).

Ainsi, il ne faut pas confondre « itinérance littérale » et « itinérance chronique » à laquelle on réfère habituellement lorsque l'on désigne les personnes qui n'ont pas de logement depuis une grande période de temps, manifestation qui s'inscrit donc dans la durée. La distinction à l'œuvre avec l'idée d'itinérance littérale fait en sorte que l'accent est placé sur la personne dans son intégralité et non sur sa seule condition matérielle.

Mouvance circulaire

Autant au Canada qu'aux États-Unis, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, la population autochtone est beaucoup plus mobile que n'importe quel autre groupe social. Plusieurs auteurs parlent d'hypermobilité (Distasio *et al.* 2005, Frideres et Gadacz 2008, Peter et Robillard 2009). Le fait de vivre au sein d'une réserve (communauté) ou d'un village nordique qui, par définition, engendre une concentration de personnes à l'intérieur d'un territoire donné aux frontières déterminées, contribue à façonner des dynamiques particulières de circulation et de mobilité entre l'intérieur du lieu de résidence et son environnement extérieur. Les rapports à l'espace se modulent donc suivant des logiques historiques, géographiques et spatiales singulières et spécifiques au monde autochtone.

Au cours des dernières décennies, les formules de déplacement, motivées par une multitude de raisons matérielles, familiales, communautaires, ludiques, politiques, scolaires ou professionnelles, se sont multipliées à la faveur de l'amélioration des infrastructures routières et de l'accès facilité aux divers moyens de transport. Il en découle un rythme de vie spécifique que la majorité des personnes concernées intègre sans difficulté dans sa vie quotidienne (Lévesque et Cloutier 2013).

Il arrive toutefois que cette mobilité caractéristique soit exacerbée lorsque la personne est démunie, désœuvrée ou qu'elle est en perte de repères sociaux et personnels. « Dans ce cas, les déplacements ne reposent sur aucun ancrage, ni personnel, ni familial, ni social, ni professionnel, que ce soit par rapport à un endroit ou à un autre. Souvent en rupture avec son milieu familial et communautaire, la personne quitte sa communauté pour se tourner vers la ville, dans l'espoir d'améliorer sa condition ou d'y échapper éventuellement. Après un certain temps dans la ville, sans réseau, sans argent, sans travail, elle retourne dans sa communauté, bien souvent parce qu'elle n'a pas d'autre endroit où aller, avant de repartir peu de temps après pour la ville » (Lévesque *et al.* 2015a : 124). Commence alors une spirale déstabilisante entre deux ou plusieurs lieux, une dynamique résidentielle, géographique et sociale faite d'attraits et de fuites, de potentialités et de contraintes, appelée *push and pull factors* dans la littérature anglophone. « [C]ette mouvance circulaire contribue à affaiblir des comportements et des liens sociaux déjà fragilisés et à créer des conditions propices à l'isolement, à la marginalisation et aux abus de toutes sortes » (Lévesque *et al.* 2015a : 125).

Itinérance cachée

De manière générale, l'itinérance cachée (parfois appelée itinérance voilée ou itinérance invisible, voire *couchsurfing*) renvoie dans la littérature à la situation vécue par les personnes qui, ne disposant pas d'un lieu de résidence propre, vivent temporairement chez des membres de leur famille ou chez des amis (Distasio *et al.* 2005, Memmott *et al.* 2003). Elle est alors une conséquence directe du manque de logements, de leur surpeuplement, ou de leur mauvaise condition, et peut affecter autant les hommes que les femmes, autant les enfants et les jeunes que les aînés/aînées (Birdsall-Jones *et al.* 2010, Lévesque *et al.* 2015a). Bien qu'elle puisse évidemment être le fait de personnes non autochtones, l'itinérance cachée prend une portée différente dans un contexte autochtone où le soutien de la famille étendue et du réseau social demeure une composante élémentaire du système de valeurs et d'entraide qui se déploie lorsque l'un des membres éprouve des difficultés. Toutefois, de nos jours, la complexité et l'intensité des problématiques psychosociales (incluant les formes de violence), combinées à des conditions socioéconomiques et matérielles déficientes largement répandues, contribuent à affaiblir les réseaux d'aide et d'accompagnement internes.

Dans une autre perspective, et les résultats de notre enquête le démontrent bien, ce que l'on nomme « itinérance cachée » adopte des formules différentes selon qu'elle se manifeste dans une ville comme Montréal en étant une solution de rechange temporaire à la rue ou aux refuges, ou dans les communautés et les villages nordiques alors qu'elle résulte souvent de problèmes graves de surpeuplement des maisons, amplifiés par un financement gouvernemental inadéquat et un manque de services de soutien et d'accompagnement dédiés aux personnes en difficulté. Les motifs, les besoins de même que les comportements et les effets qui lui sont associés selon les lieux où elle peut être observée varient considérablement et ne mettent pas nécessairement en cause les mêmes catégories d'individus. Par exemple, nous avons observé que l'itinérance cachée en contexte montréalais (donc dans une grande ville) est plus souvent l'affaire des femmes que des hommes. Notre enquête à Val-d'Or a également permis de formuler un constat semblable. En ce qui concerne les communautés, le phénomène appelé « itinérance cachée » serait plutôt du ressort des hommes présentant souvent des difficultés de différentes natures, telles que le chômage, la toxicomanie ou l'alcoolisme (Christensen 2017, CSSSPNQL et APNQL 2016, Peters et Christensen 2016).

De ce fait, les mesures ou services susceptibles de contribuer à contrer ce phénomène de plus en plus répandu dans certains villages nordiques ou communautés autochtones ne peuvent être du même ordre dans l'un ou l'autre cas (CSSSPNQL et APNQL 2016). Peut-on en effet faire état de désaffiliation sociale ou encore de rupture avec la famille ou la communauté dans les mêmes termes lorsque la personne demeure dans son milieu, auprès des siens, et que ses liens familiaux demeurent malgré tout existants? Peut-on également tenir pour acquis que les besoins des femmes (généralement plus instruites que les hommes, se retrouvant au moins deux fois plus souvent en situation de monoparentalité qu'ailleurs au Québec et faisant régulièrement les frais de la violence domestique) sont du même ordre que ceux des hommes dont les profils sont différents et qui peinent à trouver des emplois? Il importe de faire ces distinctions car les enjeux au sein des réserves ou des villages nordiques (qui s'expriment davantage en termes communautaires qu'individuels), les besoins (en termes d'infrastructures plutôt qu'en termes d'accompagnement ou d'intervention) et les pistes de solution (en termes de planification plutôt qu'en termes d'insertion ou de prévention) traduisent d'autres réalités qui appellent, en conséquence, des actions de nature différente.

Itinérance spirituelle

La notion d'itinérance spirituelle fait référence aux fondements de ce qui constitue un chez-soi chez un individu; cette notion rejoint en quelque sorte l'idée de l'itinérance littérale dont nous avons parlé précédemment. Dans la pensée autochtone, le chez-soi dépasse largement la simple question du logement : « Il prend sa source dans un vaste territoire ponctué d'emplacements reconnus, de lieux sacrés ou d'événements mémoriels; il possède une signification culturelle, émotive et narrative pour un groupe d'individus, une collectivité ou une communauté. Plus la connexion avec le chez-soi est brouillée ou lointaine, moins les difficultés identitaires peuvent trouver de réponses » (Lévesque *et al.* 2015a : 122).

La relation avec la famille, loin de se limiter à des questions de filiation, constitue un système complexe de droits, d'obligations et de responsabilités à la base de la société autochtone. De nombreux déplacements sont associés à des responsabilités cérémonielles et spirituelles. L'affiliation avec le territoire est également imprégnée d'une signification religieuse, spirituelle, culturelle et physique (Keys Young 1998, Memmott *et al.* 2003) : « Si l'itinérance spirituelle peut être identifiée comme une cause ou un facteur aggravant de l'itinérance littérale [vivre dans la rue], sa prise en compte permet, *a contrario*, d'offrir un rempart de protection en situation de risque, de prévention, voire de sortie de la condition itinérante » (Lévesque *et al.* 2015a : 122).

c) Considérations éthiques et méthodologiques

• Éthique de la recherche avec les Peuples autochtones

À l'instar de tous les travaux de recherche et de coproduction des connaissances réalisés au sein de l'Alliance ODENA (Lévesque *et al.* 2015b), les principes de la recherche avec les Peuples autochtones tels qu'énoncés au chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils [des organismes subventionnaires canadiens] en matière d'Éthique de la recherche avec des êtres humains (la recherche visant les Premières Nations, les Inuit ou les Métis du Canada⁷) ont été appliqués de manière respectueuse et responsable dans le cadre de l'enquête réalisée à Val-d'Or. L'équipe des chercheurs/chercheuses a notamment travaillé en étroite collaboration avec les représentants/représentantes du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD), étant donné le rôle joué par cet organisme dans la lutte à l'itinérance des personnes autochtones. Par ailleurs, de nombreuses autres instances de services non autochtones établies dans la ville nous ont également fait profiter de leur expertise à différents moments au cours de l'enquête (particulièrement le refuge La Piaule/Le Dortoir, la Sûreté du Québec, le Centre Normand, l'Unité Domrémy, Pikatemp).

De plus, le mandat original élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux a reçu l'aval d'un comité de consultation mis sur pied par le ministère et réunissant des représentants/représentantes de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, de Femmes autochtones du Québec, du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, du Conseil cri de la santé et des services sociaux de Eeyou Istchee, et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Kativik; plusieurs organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance non autochtones ont également

⁷ Disponible en ligne : http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2-2014/EPTC_2_FINALE_Web.pdf

participé aux rencontres de ce comité de consultation, notamment le personnel des Agences de Santé et de Services sociaux de Montréal⁸. Les objectifs de l'enquête identifiés précédemment résument les préoccupations issues des échanges entre ces représentants/représentantes.

L'équipe a aussi intégré à sa démarche les valeurs de respect, d'équité et de réciprocité telles que définies dans le Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador⁹. Au regard du respect, de concert avec les dirigeants/dirigeantes du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, des mesures ont été prises afin de protéger l'intégrité des personnes autochtones (et non autochtones) rencontrées, de s'assurer que l'enquête ne leur porterait pas préjudice et de maintenir tout au long de l'échange une relation de confiance et d'empathie. Pour ce qui est de l'équité, nous avons pris acte des besoins particuliers des personnes en situation d'itinérance que nous avons rencontrées, modulé les différentes étapes de la collecte de données en conséquence et créé/recréé en continu les conditions d'une prise de parole bienveillante et soutenante. Finalement, en termes de réciprocité, un dédommagement sous la forme d'un certificat pour un repas a été remis à chacune d'elles.

Enfin, le projet a également obtenu un certificat d'éthique (CER) de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), conformément aux dispositions de sa politique interne d'éthique en recherche avec des êtres humains¹⁰. De plus, l'équipe des chercheurs/chercheuses souscrit aux principes et valeurs du Fonds de recherche du Québec (FRQ) en matière de conduite responsable en recherche¹¹ de même qu'aux lignes directrices du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) en matière de recherche autochtone¹².

- **Consentement libre et éclairé, protection de la vie privée, considération pour le bien-être de la personne**

Chacune des personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête à Val-d'Or a été informée préalablement des conditions de réalisation et des objectifs de l'enquête, de la durée probable de la rencontre, du type de questions ou de thèmes qui seraient abordés. Ces personnes ont également été avisées du droit qu'elles avaient d'interrompre le processus, en toute liberté et à tout moment, si elles préféraient ne pas répondre à des questions ou à des thèmes particuliers.

⁸ Depuis 2015, les organismes auparavant dénommés Agences de santé et de services sociaux du réseau québécois ont été abolis et remplacés par les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Nous utiliserons les nouvelles désignations tout au long du présent rapport.

⁹ <http://www.apnql-afnql.com/fr/publications/pdf/Protocole-de-recherche-des-Premieres-Nations-au-Quebec-Labrador-2014.pdf>

¹⁰ <http://www.inrs.ca/recherche-valorisation/ethique-recherche>

¹¹ <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche>

¹² http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/statements-enonces/aboriginal_research-recherche_autochtone-fra.aspx

En tant que participants/participant·es volontaires à l'enquête, ils/elles ont obtenu la garantie des chercheurs/chercheuses que leurs propos seraient à la fois protégés par une clause de confidentialité et par une clause d'anonymat. À cet effet, ils/elles ont tous signé un formulaire de consentement écrit ou donné, dans quelques cas, un accord verbal en présence d'une tierce personne. Lors du traitement des informations, un système de codage a été mis en place afin de rendre anonymes les témoignages récoltés dont certains extraits sont présentés au fil de l'analyse proposée dans le présent rapport.

Par ailleurs, étant donné la nature délicate de l'enquête effectuée auprès des personnes en situation d'itinérance, des mesures ont été prises dès le début afin de prévenir toute situation d'inconfort, de malaise ou de détresse susceptible d'être induite par l'administration du questionnaire ou la réalisation d'une entrevue. Des intervenants/intervenantes ou accompagnateurs/accompagnatrices se tenaient ainsi à la disposition des participants/participant·es au CAAVD.

• **Déroulement de l'enquête**

La collecte des données proprement dite auprès des personnes en situation d'itinérance et des acteurs/actrices de l'écosystème valdorien en matière d'itinérance a été effectuée à l'occasion de plusieurs séjours à Val-d'Or même. Elle a nécessité quelque 75 jours de travail de la part d'une équipe réunissant 2 ou 3 chercheurs/chercheuses selon les circonstances. Plus d'une centaine de personnes ont été rencontrées individuellement pendant toute la durée de l'enquête, dont plus de la moitié étaient Autochtones. Nous avons eu recours à plusieurs procédures méthodologiques :

- des interactions directes avec des personnes autochtones fréquentant la rue, organisées autour d'un questionnaire semi-ouvert et suivies, dans certains cas, d'entrevues semi-dirigées (nb = 26);
- des entrevues semi-dirigées réalisées avec différents acteurs/actrices (autochtones et non autochtones) de l'écosystème valdorien en matière d'itinérance (nb = 42);
- des entretiens informels avec un certain nombre d'acteurs/actrices parmi lesquels plusieurs personnes autochtones en situation d'itinérance (nb = 18);
- des séances d'observation participante qui se sont déroulées à 15 reprises au site de répit Chez Willie/Nigan et qui ont conduit à des échanges individualisés dans certains cas;
- la présence à des réunions de partenaires.

Comme dans le cas de l'enquête qui s'est déroulée à Montréal, un questionnaire semi-ouvert a été utilisé afin de baliser les échanges avec les personnes en situation d'itinérance; sa conception, avant même son utilisation généralisée, avait nécessité plusieurs étapes de réflexion, d'échange, d'analyse et de validation avec des acteurs/actrices du milieu, autochtones et non autochtones. Peu d'entrevues semi-dirigées par contre ont pu être réalisées avec les hommes et les femmes autochtones concernés, bien que plusieurs tentatives aient été faites en ce sens.

Les prédispositions dans lesquelles se trouvaient la plupart des participants/participant(e)s pouvaient être influencées par des problèmes de santé majeurs, par la consommation d'alcool ou de stupéfiants ou par les conséquences des aléas de la vie dans la rue. Les femmes, spécifiquement moins accessibles que les hommes, semblaient également plus craintives que ces derniers vis-à-vis de la formule de l'entrevue approfondie et ont préféré plutôt restreindre leur participation au questionnaire, ou dans certains cas, à des entretiens informels. Seules six entrevues ont été réalisées auprès d'hommes vivant une situation d'itinérance visible, mais elles n'ont pas conduit à une analyse approfondie puisque le faible taux de participation leur conférait une portée anecdotique et qu'il devenait difficile d'en protéger l'anonymat.

Deux stratégies de recrutement ont été mises en œuvre pour rejoindre les personnes autochtones en situation d'itinérance : le recrutement *in situ* et le recrutement par aiguillage. Le recrutement *in situ*, effectué directement dans les endroits qu'elles fréquentaient, a permis de rejoindre plusieurs d'entre elles. Le recrutement par aiguillage, lorsque des intervenants/intervenantes nous recommandaient des personnes en mesure de contribuer à l'enquête, a aussi permis de rencontrer des participants/participant(e)s potentiels.

En ce qui concerne les entrevues semi-dirigées réalisées avec les différents acteurs/actrices de l'écosystème valdorien (dirigeants/dirigeantes, travailleurs/travailleuses de rue, intervenants/intervenantes et autres personnes), il s'agissait de mieux comprendre leurs rôles, mandats et tâches; de circonscrire les types de soutien, d'aide ou d'accompagnement qu'ils/elles apportent; de cerner les difficultés/contraintes auxquelles ils/elles font face dans l'exercice de leurs fonctions; et de recueillir les perspectives ou pistes de solution qu'ils/elles envisagent ou mettent déjà en œuvre afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes autochtones. Parmi ces acteurs/actrices, on retrouve également des personnes autochtones qui ont connu la rue à une autre étape de leur vie et qui apportent aujourd'hui un soutien et un accompagnement à d'autres Autochtones. Ces personnes sont généralement identifiées comme des « pairs aidants ». Lorsque les acteurs/actrices en question offrent un soutien en tant que membres de la communauté autochtone urbaine de Val-d'Or, et donc sans pour autant avoir connu l'expérience de l'itinérance, ni même disposant d'une formation spécialisée en travail social, ils sont considérés comme des « aidants culturels »¹³.

Les entrevues, qui ont duré entre 60 et 90 minutes en moyenne, ont été enregistrées et retranscrites dans leur intégralité. Les entretiens informels, pour leur part, ont été réalisés avec des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de diverses séances d'observation participante ou à l'occasion de rencontres dans des établissements qui accueillent au quotidien des personnes en situation d'itinérance. Les propos ainsi recueillis ont été consignés dans un journal de bord.

¹³ L'adjectif « culturel » fait spécifiquement référence au partage d'attributs culturels proprement autochtones qui rendent les aidants naturels plus à même d'offrir aux personnes en situation d'itinérance un soutien allant dans le sens d'une sécurisation culturelle.

- **Traitement et analyse des données**

L'information collectée directement à l'aide du questionnaire auprès des personnes autochtones en situation d'itinérance a été résumée à l'intérieur de fiches synoptiques individuelles. La systématisation des informations grâce à ces fiches a permis d'identifier les paramètres récurrents caractérisant, ou du moins ayant un impact sur, l'expérience de l'itinérance. Il en ressort des schèmes de vie articulés autour d'évènements personnels et collectifs, qu'ils soient de portée traumatique ou non.

Les transcriptions réalisées à partir des entrevues semi-dirigées, de même que les notes compilées lors des entretiens informels, ont fait l'objet d'une analyse de contenu par inférences, thèmes et catégories. Les thèmes composant les grilles d'entrevue ont servi dans un premier temps au codage du discours et à la concordance selon l'appartenance, l'origine, l'âge, le sexe et les formes d'itinérance, entre autres paramètres. Cependant, nous avons aussi créé des arbres de sens analogiques à partir des propos recueillis afin d'en faire émerger les significations, de les mettre en relation ou en opposition le cas échéant, et de respecter au plus près le discours recueilli. En procédant de cette manière, il a été possible de faire apparaître des propos singuliers comme des propos convergents chez plusieurs personnes en même temps, des perspectives originales ou partagées par un certain nombre, voire la totalité, des participants/participantes. La pertinence d'un commentaire, d'une perception ou d'une représentation ne tient toutefois pas à sa fréquence ou à sa récurrence dans les textes reconstitués au moment de la transcription.

d) Apports, potentialités et temporalité de l'enquête

À l'instar de l'enquête réalisée à Montréal, la présente enquête a reposé sur une démarche inductive, compréhensive et constructive, relevant de l'ethnographie réciproque, et elle visait clairement à identifier les dimensions sociales de la condition itinérante lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones. Elle a volontairement été conçue de manière à recueillir et à consigner la parole des personnes elles-mêmes, qu'elles se retrouvent en situation d'itinérance ou qu'elles soient intervenantes, accompagnatrices, accueillantes ou dirigeantes. Nous n'avons aucune visée statistique ou encore économique. Il nous intéressait davantage de nous instruire de l'expérience objective et subjective des personnes en situation d'itinérance, de cerner des pans de leur existence et d'écouter ce qu'elles avaient à nous transmettre, sachant le rôle que nous pourrions jouer en faisant connaître par la suite leurs modes et conditions de vie. Nous avons également accordé une grande importance au vécu, aux représentations, aux pratiques et aux défis rencontrés par les acteurs/actrices, qu'ils/elles soient Autochtones ou non-autochtones.

Une approche inductive et compréhensive ne vise pas à cerner ou à circonscrire une réalité en fonction d'un modèle prédéterminé dont on tenterait de repérer les composantes dans les comportements ou les pratiques des personnes rencontrées lors d'une enquête. Trop souvent le recours à un tel cadre laisse de côté des dimensions significatives d'un phénomène car elles ne coïncident pas avec la visée de l'enquête ou échappent simplement à la vigilance méthodologique et analytique des chercheurs/chercheuses.

Dans le dossier de la condition itinérante qui met en cause des personnes autochtones, on ne compte plus les textes scientifiques qui remettent en question les catégories courantes et usuelles auxquelles les acteurs/actrices institutionnels ont recours en tentant de cadrer les trajectoires particulières de ces personnes à l'intérieur de trajectoires-types élaborées pour l'ensemble de la population non autochtone. Semblable manière de fonctionner a des impacts directs sur la nature et la portée des programmes et services qui sont par la suite proposés à ces personnes. Il ne faut pas se surprendre, dans cette optique, que ces programmes et services n'atteignent pas nécessairement leur cible et qu'ils engendrent même à la longue des dysfonctionnements parfois plus complexes que le problème auquel ils devaient s'attaquer. Nous y reviendrons à plusieurs reprises dans les différentes sections de notre rapport.

Par ailleurs, rappelons que l'enquête réalisée à Val-d'Or, en plus d'offrir une lecture de l'intérieur, s'est inscrite dans une temporalité particulière, ponctuée d'actions, d'événements et d'initiatives qui ont eu un impact direct sur son déroulement et sur la nature des résultats. En effet, des changements importants en matière d'itinérance, de nature institutionnelle tout autant qu'organisationnelle, se sont produits dans cette ville au cours de la période visée (entre 2014 et 2018). Ces changements, notamment la mise sur pied graduelle à partir de décembre 2014 d'un nouveau lieu de répit pour les personnes autochtones en situation d'itinérance (Chez Willie), les événements reliés à ce qu'on a appelé « la crise de Val-d'Or » à l'automne 2015 alors que des femmes autochtones — dont plusieurs en situation d'itinérance avouée — ont dénoncé publiquement des comportements d'abus à leur égard, ainsi que la création d'une nouvelle Table de concertation sur l'accessibilité aux services publics par les Autochtones des milieux urbains, ont engendré des retombées significatives sur les orientations privilégiées par les différents partenaires et sur les mesures destinées à combattre l'itinérance et à favoriser une convergence des acteurs/actrices et des actions en ce domaine. Nous en rendrons compte dans la première section du rapport.

e) Contenu du rapport

Le présent rapport compte six sections, encadrées par la présente introduction et une conclusion qui présente une synthèse des résultats. Ce format reflète en quelque sorte l'ancrage chronologique qui a caractérisé notre travail. La première section proposera une mise en contexte permettant d'identifier les diverses composantes de l'écosystème valdorien en matière d'itinérance, du début des années 2000 à aujourd'hui. La deuxième section reviendra spécifiquement sur les informations et les points de vue recueillis au cours des différentes phases de la collecte de données auprès des personnes autochtones en situation d'itinérance. Pour sa part, la troisième section mettra plus spécifiquement l'emphase sur le corpus des données récoltées auprès des divers acteurs/actrices au cours de la même période. Les trois sections suivantes se concentreront principalement le projet pilote Chez Willie/Nigan en faisant état, dans la quatrième section, de son mode de fonctionnement et de son implantation dès la fin de 2014. Dans la foulée, la cinquième section insistera sur les impacts et les retombées qu'a eus cette initiative pendant ses trois premiers mois d'activités, de même que sur les défis auxquels il a fallu faire face. Enfin, la sixième section abordera « la deuxième vie » de Chez Willie/Nigan, en d'autres mots, sa mise en œuvre et son déploiement depuis l'automne 2015 jusqu'à l'automne 2018.

Section 1. Mise en situation

Afin de circonscrire, autant que faire se peut, les contextes dans lesquels se manifeste la condition itinérante à Val-d'Or lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones, il est nécessaire d'effectuer un bref retour dans le passé récent. En conséquence, dans cette première section, nous proposerons une reconstitution des événements qui ont marqué le paysage valdorien à cet égard au cours de la dernière décennie à partir de la littérature existante et de l'information provenant des médias locaux et régionaux. Plusieurs des personnes rencontrées lors des différentes phases de la collecte de données ont également fait allusion à cette histoire récente, comme on pourra le constater à la lecture des prochaines pages.

1.1 Survol des paramètres du contexte local initial

- **Bref portrait d'une ville carrefour**

Longtemps réputée pour son développement minier et son industrie forestière, Val-d'Or a fêté son 80^e anniversaire en 2015. Localisée dans l'ouest du Québec, au cœur de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et faisant partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-l'Or, la ville de Val-d'Or comptait 25 541 habitants/habitantes au dernier recensement de 2016 pour une superficie de 3 552 km² (Statistique Canada 2017). L'un des traits marquants de la morphologie urbaine réside dans son taux actuel d'inoccupation des logements. Longtemps culminant à 0,2 % au cours de la première décennie des années 2000, il s'établissait à près de 2 % en 2015 (FRAPRU 2015a et 2015b), il est passé à 3,1 % en 2016 pour diminuer à 1,7 % à l'été 2018 (Deshaies 2018).

La présence d'une population autochtone importante constitue une autre caractéristique de la ville, qui se situe au cœur des territoires ancestraux anicinape. Selon les données du recensement canadien de 2016, 1 540 personnes ont déclaré détenir une identité autochtone (4,8 % de la population); de ce nombre, plus de 1000 personnes s'identifient comme membres des Premières Nations. Toutefois, ce chiffre tient seulement compte des personnes résidant de manière permanente dans la ville, et occulte ainsi la présence de personnes qui y résident de manière temporaire (souvent sur du long terme) ou encore celles qui sont de passage. Il va de soi que de nombreuses personnes autochtones en situation d'itinérance littérale ou de mouvance circulaire ne sont pas non plus comptabilisées dans les statistiques officielles. Dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Val-d'Or, on retrouve plusieurs communautés autochtones, dont Pikogan, Lac-Simon, Kitcisakik et Winneway qui totalisaient au 31 décembre 2017 plus de 4 600 membres inscrits au Registre des Indiens du gouvernement fédéral (AANC 2018).

Parmi la population autochtone de la ville, on retrouve de nombreux Anicinapek en raison de la proximité géographique de ces communautés, ainsi qu'une présence importante de Cris provenant de Eeyou Istchee (territoire crie de la Baie James). La ville attire un flux continu et diversifié de personnes autochtones en raison de ses commodités commerciales, des services de santé du réseau québécois ou des services relevant du Conseil cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie-James et de la Commission scolaire crie, ainsi que de son bassin

d'employabilité. Ces attraits expliquent le surnom de « métropole du Nord » qui lui est souvent accolé. Ce statut en fait un point de convergence stratégique spécifiquement pour les instances et communautés criées de Eeyou Istchee qui, en sus des motifs mentionnés ci-dessus, y organisent de nombreux événements, notamment familiaux – tels les mariages – ou sportifs, comme en témoigne l'existence de l'Aréna Air Creebec ou encore la construction au cours des dernières années de l'Hôtel Quality Inn résultant de l'investissement d'entrepreneurs criés, à l'instar du nouvel hôtel inauguré à l'été 2018 (Microtel Inn et suites).

La présence autochtone à Val-d'Or et dans la région environnante n'est toutefois pas récente. En effet, plusieurs individus et familles autochtones principalement anicinape sont venus s'établir dans la ville après la Seconde guerre, mais c'est vraiment à partir des années 1960 qu'on voit arriver des familles intéressées par les emplois du secteur minier. Plusieurs de ces familles sont formées de couples mixtes – femmes anicinape et hommes québécois (Montpetit 1989). Aujourd'hui, une troisième génération issue de ces familles habite toujours à Val-d'Or et compose près du tiers de la population autochtone résidente.

Au début des années 1970, dans le contexte du projet hydroélectrique de la Baie James, Val-d'Or devient un pôle économique, commercial et entrepreneurial important étant donné sa situation géographique mitoyenne entre le sud et le nord. Plus encore, avec la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975, les autorités criées font de Val-d'Or le cœur administratif de leur Nation. Plusieurs sièges sociaux et bureaux administrés par les Criés ouvrent alors leurs portes dans la ville; des emplois sont créés et occupés par des Criés qui s'installent avec leur famille.

Aujourd'hui, des Anicinapek, des Criés, mais aussi quelques membres de la Nation Atikamekw, seuls, en famille monoparentale, en famille nucléaire ou étendue, s'établissent de plus en plus souvent à Val-d'Or compte tenu des services offerts en santé et en éducation, des possibilités d'emplois plus nombreuses qu'au sein des communautés ou encore pour se rapprocher de leur réseau familial ou social. Ces personnes s'ajoutent à une population autochtone originaire de Val-d'Or même, qui n'a jamais vécu au sein d'une communauté établie sur le territoire, mais qui n'en revendique pas moins une identité et une citoyenneté autochtone à part entière.

La ville de Val-d'Or se caractérise aussi par la présence institutionnelle du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD), un organisme communautaire autochtone installé depuis 1974 et qui œuvre depuis ses débuts à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des Autochtones de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et au-delà. Ce centre d'amitié autochtone doit son existence à une poignée de personnes visionnaires qui, au moment de leur arrivée dans la ville et ses environs, souhaitaient faire face ensemble à l'adversité, à l'isolement et au manque de ressources et de services pour les personnes autochtones (Bélisle 2011, Lévesque et Cloutier 2013, Lévesque 2016b, Comat 2014).

Quarante-cinq ans plus tard, le CAAVD est devenu un pilier du mouvement des centres d'amitié autochtones au Canada et un modèle d'innovation sociale reconnu en milieu autochtone comme en milieu non autochtone. Les programmes et services du Centre concernent la santé individuelle, familiale et communautaire, les services sociaux et

psychosociaux, l'accueil et l'hébergement des patients en provenance des communautés criées de Eeyou Istchee et des communautés anicinape de l'Abitibi-Témiscamingue, la réussite éducative, le développement des compétences, le logement, la culture, l'engagement citoyen et les loisirs des jeunes et des familles.

L'offre de services, qui mise sur les forces et les capacités des individus et des groupes, est rendue possible grâce à différents programmes gouvernementaux, mais aussi grâce à plusieurs formules d'autofinancement. Le CAAVD est une entreprise d'économie sociale qui fait sa marque dans la région et qui contribue à la prospérité de la ville de Val-d'Or. Plus de 100 personnes sont aujourd'hui à l'emploi du CAAVD, ce qui en fait le plus important employeur autochtone de la région. Le personnel regroupe de nombreux intervenants/intervenantes, des organisateurs/organisatrices communautaires, des travailleurs/travailleuses de proximité, des travailleurs/travailleuses sociaux, du personnel médical, des conseillers/conseillères en emploi, des éducateurs/éducatrices et des animateurs/animateuses, dont la majorité est autochtone.

- **Un évènement déclencheur**

Sous l'angle de l'itinérance, Val-d'Or constitue un cas particulier. Si on compare par exemple cette ville à la métropole montréalaise, où l'existence du phénomène est reconnue depuis plusieurs décennies, la situation à Val-d'Or se distingue en raison de la nouveauté de cette problématique sociale. La prise de conscience publique entourant ce phénomène remonte en effet à la fin de la première décennie des années 2000. Plus particulièrement, c'est à la suite d'un évènement médiatique survenu en 2008 que la question de l'itinérance, spécifiquement identifiée comme étant autochtone, est devenue un enjeu majeur de la société civile locale (Turcotte 2015). Dans les faits, l'été de cette même année, un entrepreneur de Val-d'Or porte plainte auprès de la Ville en raison de la présence d'un campement temporaire sur son site d'entrepôt commercial, rapidement qualifié de « piquerie à ciel ouvert » par les médias (GRF et CAAVD 2009). La plainte aboutira au démantèlement du site et à l'éviction des individus qui y avaient séjourné.

Cet évènement fort médiatisé révèle alors l'ampleur du phénomène de l'itinérance aux yeux de tous et toutes puisqu'en cherchant refuge ailleurs dans la ville, les personnes concernées par l'éviction sont devenues de plus en plus présentes dans le centre-ville, et notamment sur la 3^e avenue (la rue principale). La situation prend au dépourvu les autorités locales qui se tournent vers la Sûreté du Québec (SQ), dont le mandat couvre le maintien de la sécurité au sein de la ville (Doherty 2008a). La SQ n'estimant pas détenir toutes les ressources humaines nécessaires afin de gérer ce flux soudain de personnes autochtones en situation d'itinérance — phénomène pourtant latent depuis au moins le début des années 2000 —, fait l'objet de vives critiques de la part de plusieurs citoyens/citoyennes, d'après les articles parus alors dans la presse locale et régionale.

En fait, la présence de personnes autochtones en situation d'itinérance au cœur de la ville soulève une véritable controverse, à un point tel qu'elle finit par canaliser l'ensemble du débat public sur ce phénomène social, en dépit du fait que des personnes non autochtones font

également l'expérience de la condition itinérante à Val-d'Or (Proulx 2010, Murthyb 2013). En réalité, l'extrême visibilité des personnes autochtones a contribué directement à la polarisation du débat au sein de l'opinion publique qui associe alors « condition itinérante » et « Autochtones », tout en stigmatisant davantage les états d'ébriété ou de toxicomanie (Turcotte et al. 2010).

- **Des facteurs structurels et régionaux aggravants**

Insistons sur le fait que des facteurs structurels, c'est-à-dire résultant du fonctionnement global de la société et dépassant ainsi le cas de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ont accentué l'incidence de l'évènement local que l'on vient de décrire. Il peut s'agir en premier lieu de l'accélération des transformations des faits sociaux à partir des années 1990. En effet, les mutations dans la composition des familles ont eu pour effet d'engendrer une hausse des divorces de familles avec enfants, ce qui augmente par le fait même la pression sur l'offre immobilière de la ville.

L'éclatement des familles va faire que beaucoup de villes vont être confrontées à des crises du logement. Les familles, un père, une mère, ils se séparent, ils n'ont pas besoin d'un trois et demi ou d'un deux, ils ont besoin tous les deux de cinq et demi, parce que les gardes sont partagées. (VD15)

De plus, on note l'apparition de nouvelles drogues de synthèse, moins chères, qui inondent le marché valdorien. La ville est parfois surnommée *sin city* ou encore *Val Dope* par les consommateurs/consommatrices de stupéfiants en raison du rôle de plaque tournante qu'elle joue dans le marché de la drogue régional (quoique ce rôle se soit affaibli depuis l'opération Écrevisse menée en 2010 par la SQ).

La crise du logement qui sévit dans ce pôle urbain depuis le début des années 2000 s'avère également profondément déterminante. C'est spécifiquement autour de 2006, moment à partir duquel la ville connaît un boom économique, en raison principalement de la main-d'œuvre des mines, que se crée une pression encore plus forte sur le marché immobilier. La réalité économique de la région a donc influencé cette crise.

Les mines se sont mises à chercher, il y a beaucoup de pied-à-terre de compagnies de forage [...] donc il y a eu beaucoup de gens au Québec qui ne faisaient pas beaucoup de revenus, avaient besoin d'en faire un peu plus, puis ils se sont dit : « Je vais venir m'essayer à Val-d'Or ». [...] C'est depuis 2006 que Val-d'Or est pris avec un gros problème d'itinérance, puis ça concorde avec les crises du logement. (VD15)

Enfin, certains acteurs/actrices en cherchant à comprendre l'émergence du problème, ont mentionné une possible corrélation (que nous n'avons pas pu démontrée) entre la présence du Centre jeunesse régional¹⁴, où sont placés nombre d'enfants issus des communautés autochtones avoisinantes et l'accroissement de la présence des jeunes dans les rues — même si tous ne se retrouvent pas à la rue lorsqu'ils sortent de l'institution —, plus spécifiquement à

¹⁴ Rappelons que les Centres jeunesse font désormais partie des Centres intégrés de santé et services sociaux depuis la refonte de 2015.

partir des années 2000, alors qu'auparavant, on ne comptait pas semble-t-il de jeunes (18-25 ans) parmi la population itinérante.

- **L'impact du redéploiement spatial des personnes itinérantes au centre-ville**

C'est donc en 2008 qu'est démantelé le site appelé « la piquerie », situé en périphérie de la ville, dans sa zone industrielle (donc peu peuplée). Ce site accueillait jusque-là la majorité des personnes autochtones en situation d'itinérance.

Ils ont rasé le petit boisé, à partir de [ce moment], il s'est mis à y avoir beaucoup de gens dans les rues, plus visibles en tout cas [...] En tout cas, à mon avis, dans la perception que j'ai de la situation, c'était déplacer le problème, c'était déplacer le problème de la périphérie de la ville, dans le centre-ville. (VD04)

C'était un terrain vague, mais ça dérangeait les citoyens [...] ils se sont plaints que la police faisait rien et ça a été très médiatisé. Eille, regarde, à un moment donné, nos cellules étaient pleines, c'était comme : « Eille, tu veux qu'on fasse quoi de plus? » C'est là où est-ce qu'on s'est tourné vers les partenaires, on leur a dit : « Regarde, moi j'ai bien beau les arrêter, mais ça prend quelque chose pour le après ». (VD14)

L'arrivée de ces personnes au centre-ville a été couverte par les médias locaux qui ont souligné les nouvelles pressions sur le milieu découlant de cette situation. Ces circonstances ont engendré une prise de conscience publique sur la nature collective de cette responsabilité et sur la nécessité de mettre en place des structures et ressources plus importantes afin de répondre aux besoins de ce segment de population. Le principal argument reposait sur le constat qu'il s'agissait d'une responsabilité collective et non pas organisationnelle (dans le sens d'une organisation en particulier, à savoir La Piaule¹⁵ ou la SQ).

L'itinérance, ce n'est pas juste le problème [...] de La Piaule, c'est un problème de communauté [...] Donc, nous, on est là, on est capable parce qu'on est les premiers répondants, parce qu'on a le nez sur le problème, mais en même temps, après ça, l'ensemble des solutions, comment elles s'arriment, comment ça fonctionne? Je ne le sais pas, j'ai tendance à penser que la communauté peut s'impliquer plus. (VD15)

Le démantèlement de la « piquerie » s'est également produit dans un contexte de complexification croissante du visage de l'itinérance à Val-d'Or, comme ailleurs au Québec, à partir des années 2000. Jusque-là, il s'agissait d'un phénomène principalement masculin et concernant une certaine classe d'âge (35-55 ans). L'ensemble contribuait à former un portrait peu visible et moins important numériquement : « Les gens qu'on voyait dans nos services, c'était des hommes, 35-55 ans, mettons, qui avaient des problèmes d'alcool » (VD15). Dorénavant, toutes les classes d'âge sont représentées, et on note un nombre grandissant de femmes qui, jusque-là, étaient presque absentes.

¹⁵ Voir plus loin la présentation de ce refuge pour personnes en situation d'itinérance.

Dans [l'] ancienne Piaule, on avait quatre places pour les femmes, puis on avait de la difficulté à les combler, là. Moi, je me rappelle quand je suis arrivée [...], c'était rare que j'avais une femme dans mes services. (VD15)

Il n'est pas possible de dire si, à cette époque, le nombre de personnes itinérantes autochtones augmentait ou si elles sont devenues beaucoup plus visibles au point de gêner davantage. Cependant, déjà à partir de juillet 2006, La Piaule refuse des personnes faute de lits disponibles. C'est la première fois que cette saturation des ressources advient dans l'histoire de l'organisation. Notons que cette année-là, le contingent féminin de la population itinérante est toujours peu élevé, son nombre augmentera principalement à partir de la décennie suivante.

C'est également à cette époque (2006-2007) que le phénomène de l'itinérance autochtone commence à avoir un impact important sur le travail de la Sûreté du Québec. En 2008, un homme autochtone décède dans la rue, peu de temps avant le scandale de la « piquerie ». Ce décès soulève aussi une polémique médiatique qui prend notamment pour cible l'inaction présumée de la SQ. Dans la foulée, les parents se plaignent publiquement, et de plus en plus, du fait que leurs enfants retrouvent des seringues et des préservatifs au bord de la voie de chemin de fer. Originellement dédié à la détente et aux sports pour les habitants/habitantes de la localité, le site est désormais balisé par des *squats* et abris de fortune construits par des Autochtones. Cette appropriation ponctuelle des abords de la voie ferrée joue progressivement le rôle de lieu de répit, mais aussi de socialisation pour plusieurs d'entre eux. La concomitance de ces facteurs conduit à la reconnaissance officielle de l'existence du problème.

1.2 Les conséquences de la prise de conscience publique

- **Le besoin d'en savoir davantage**

La controverse qui éclate en 2008 à Val-d'Or marque le début des préoccupations locales en matière d'itinérance. Rappelons qu'à la même époque, le gouvernement du Québec met sur pied une Commission parlementaire sur l'itinérance à laquelle participent plusieurs instances autochtones, telles que l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) de même que plusieurs autres centres d'amitié autochtones de la province¹⁶. Ce qui se passe alors à Val-d'Or coïncide donc avec le dépôt d'un mémoire de la part du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) intitulé *Le phénomène de l'itinérance au Québec : Val-d'Or et les Premières Nations*. Ce document rappelle les difficultés soulevées par l'intégration des personnes autochtones à Val-d'Or, désignée dans le mémoire en question « Eldorado du Nord » (CAAVD 2008 : 5-7).

La problématique de l'itinérance y est aussi mise en lumière à travers la question de l'inclusion sociale et de la valorisation des valeurs culturelles des personnes. Ces développements,

¹⁶ On trouvera des résumés des mémoires déposés par diverses instances autochtones lors de cette Commission parlementaire dans une publication de l'Alliance de recherche ODENA disponible en ligne (Perreault *et al.* 2010) : http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena-2010-03-condition_itinerante.pdf. Notre rapport faisant état de l'enquête réalisée à Montréal résume aussi plusieurs mémoires déposés par diverses instances autochtones à cette occasion (Lévesque et Comat *et al.* 2018).

soulignent les auteurs/auteures, invitent à réfléchir à une approche culturellement adaptée qui tendrait vers la généralisation des pratiques de proximité (*outreach*) afin de rejoindre les personnes autochtones en situation d'itinérance ou les plus démunies. Pour ce faire, le mémoire recommande non seulement la création de liens concrets entre les intervenants/intervenantes du CAAVD et ceux du programme « travailleurs de rues », mais aussi l'élaboration d'une action concertée de tous les organismes et groupes communautaires concernés afin de combler plus efficacement les carences en matière de services offerts à cette population.

Dans la foulée, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or lance une enquête de terrain (GRF et CAAVD 2009) afin d'identifier les principaux besoins des personnes autochtones en situation d'itinérance et de mettre sur pied de nouveaux services dans l'optique d'y répondre. Le rapport produit identifie plusieurs facteurs expliquant la croissance de l'itinérance dans cette ville, un phénomène dont la complexité est liée à une combinaison de facteurs économiques, culturels, sanitaires ou encore sociaux. Ces facteurs combinés offrent un terrain propice à la consommation d'alcool et de drogues ainsi qu'à la prostitution. Les recommandations formulées dans cette étude visent le maintien des services déjà offerts (lieux d'hébergement par exemple), l'ajout d'une gamme de services plus ciblés et plus diversifiés et une meilleure concertation entre les prestataires de services. L'enquête qui a donné lieu à ce rapport a été réalisée auprès d'un échantillon de 26 personnes autochtones à l'aide d'un questionnaire.

L'année suivante, en 2010, le CAAVD organise un séminaire, en étroite collaboration avec l'Alliance de recherche ODENA, qui rassemblera des acteurs/actrices des milieux universitaires, sociaux et communautaires, autant Autochtones que non-autochtones, autour de la question de l'itinérance, (Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue 2010; Perreault *et al.* 2010). L'évènement a permis de créer ou de consolider des ponts entre les différents acteurs/actrices impliqués auprès des populations itinérantes (autochtones et non autochtones) de la ville, tout en forgeant une meilleure compréhension des enjeux et des défis posés par ce phénomène.

C'est aussi en 2010 que le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or effectue une enquête visant à évaluer les besoins en itinérance au sein de la ville de Val-d'Or : besoins en matière de santé mentale et physique, besoins d'hébergement, de nourriture (CSSSVO 2010a). Cette étude ne concerne pas seulement la population autochtone; toutefois, les Autochtones composent plus de 50 % du total des répondants/répondantes rencontrés. Les auteurs de l'étude avaient planifié rencontrer une cinquantaine de personnes : au final, 26 personnes ont répondu à un questionnaire destiné à évaluer les besoins et cinq répondants, ayant refusé de répondre au questionnaire, ont cependant fait part de leurs commentaires aux enquêteurs.

Il ressort de ce rapport que l'itinérance à Val-d'Or est un « [...] phénomène largement situationnel. Toutefois, certains facteurs ont pour effet d'inscrire et cristalliser une proportion de personnes dans un style d'itinérance qui, au fil du temps, devient cyclique. La grande majorité des personnes utilisant Le Dortoir ont toutefois un lieu où résider, à proximité de Val-

d'Or » (CSSSVO 2010b : 43). Il s'agit, selon les termes employés dans le rapport, d'un type d'itinérance « par dépit » ou « volontaire », dont l'objectif est davantage centré sur le désir de consommer et d'être en ville. Autrement dit, « Le Dortoir agit davantage comme un lieu de dégrisement » (*ibidem*).

- **De l'ouverture du Dortoir à sa pérennisation**

De par son extrême médiatisation, le dossier occasionne une large mobilisation qui engendrera plusieurs conséquences. C'est d'abord dans ce contexte que fut mis sur pied en 2008 Le Dortoir, un foyer d'urgence à haute tolérance, c'est-à-dire que les installations y sont accessibles à tous et à toutes, incluant les personnes présentant un degré d'intoxication élevé (Doherty 2008b). Ce service, chapeauté par La Piaule, ouvre alors ses portes six mois par année durant la saison hivernale et vise plus particulièrement une clientèle autochtone.

L'ouverture du Dortoir, à ce moment-là, n'est sans doute pas étrangère à la volonté politique qui s'est manifestée à partir de la diffusion de cette question par les médias et dans lesquels on peut lire le soutien de personnalités publiques, telle le Dr Yves Bolduc, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, de même que celui de partis politiques à l'exemple du Parti québécois dirigé par Pauline Marois. Sur le terrain, cette prise de position politique est en partie relayée par le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or (CSSSVO) qui fait de la gestion de l'itinérance une de ses priorités dès 2008 (Ducas 2010)

En juillet 2012, compte tenu de la croissance de sa clientèle qui atteint une masse critique, l'organisme La Piaule amorce un projet de réaménagement/agrandissement afin d'intégrer Le Dortoir et d'étendre son action sur une base annuelle, grâce notamment à une aide financière de 100 000\$ du CSSSVO (Jacques 2012a). Il faut toutefois attendre l'année suivante pour que le Dortoir officialise son ouverture avec un financement offert par la ministre déléguée aux Services sociaux du Québec de l'époque (Landry 2013).

En dépit d'une vive opposition des citoyens et citoyennes de Val-d'Or, La Piaule a ainsi assuré la pérennité du refuge d'urgence en l'intégrant à son propre site d'hébergement (Jacques 2012b, Landry 2013). Parallèlement, la surreprésentation des usagers/usagères d'origine autochtone dans les lieux fréquentés par les personnes en situation d'itinérance est de plus en plus pointée du doigt par les organismes concernés (Murthy 2013a). Et l'extrême visibilité de ces derniers/dernières dans les rues de Val-d'Or conduit à une « autochtonisation » du problème de l'itinérance à l'échelle de la MRC (Murthy 2013b).

La Piaule

La Piaule est un organisme communautaire non autochtone situé au centre-ville de Val-d'Or. Fondé en 1983 par Alexandra d'Aoust, il avait pour but de venir en aide à une population démunie et sans-abri. À l'époque, la fermeture de la mine Sigma et la crise économique qui s'en est suivie frappèrent particulièrement la région (Ataman 2016a). En 1984, l'organisme fit l'acquisition d'une maison située sur la 3^e rue (chemin Sullivan), lieu où il se trouve encore aujourd'hui. Dès ses débuts, la mission de ce lieu d'hébergement, empreinte de valeurs de solidarité et d'entraide, était d'apporter du soutien aux personnes dans le besoin, et ce, 24 heures par jour (Ataman 2016b). Trente-cinq ans plus tard, la Piaule continue d'offrir des services de repas et met à la disposition de sa clientèle 33 lits d'hébergement, dont 21 pour les hommes (répartis dans neuf chambres) et 11 pour les femmes (trois chambres); elle possède également une chambre pour les personnes à mobilité réduite (Site Internet La Piaule). En collaboration avec le Centre Normand, spécialisé dans le traitement et le suivi de personnes souffrant de dépendances, La Piaule offre deux de ses lits (lits multifonctionnels) à des personnes ayant recours aux interventions du Centre Normand.

Au fil des décennies, La Piaule a bonifié son offre de services pour mieux répondre aux besoins de ses usagers/usagères : elle tient un service de distribution de seringues; elle participe, par le biais d'un ou d'une de ses intervenants/intervenantes, à une équipe de proximité mobile offrant de l'accompagnement judiciaire, médical ou autre à une clientèle itinérante ou à risque de le devenir; elle est en mesure d'accueillir, d'évaluer et d'orienter sa clientèle vers des services appropriés et, finalement, elle offre les services d'un intervenant qualifié pour soutenir les efforts de réinsertion de ses usagers/usagères (Site Internet La Piaule). Le site d'hébergement accueille plus de 600 personnes par année et sert quelque 35 000 repas (Folliot 2016).

Depuis sa création, La Piaule a ainsi accueilli un nombre grandissant de personnes en situation d'itinérance. Selon le Comité directeur intersectoriel de l'Abitibi-Témiscamingue (2014), le nombre de nuitées dans un hébergement temporaire à Val-d'Or serait passé de 2181 en 2008-2009 à 3611 pour l'année 2011-2012 (Bellot et Sylvestre 2016). Grâce, entre autres, à un financement substantiel de la Société d'habitation du Québec, l'organisme entama, en 2011, des travaux importants à sa bâtisse qui lui permettront d'annexer Le Dortoir, un refuge hivernal d'urgence offrant un gîte pour la nuit et des repas (Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue 2011).

La Piaule bénéficie du soutien de plusieurs partenaires: le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT), le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD), le Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), le Service d'entraide familiale de Val-d'Or et Centraide Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (Site Internet La Piaule).

À la suite des problèmes de financement récurrents du Dortoir (Champoux 2012, Jacques 2012a) qui avait ouvert ses portes le 15 janvier 2009 (GRF et CAAVD 2009), ses services furent combinés avec ceux de la Piaule en 2013 (Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue 2013). Depuis lors, La Piaule admet occasionnellement les personnes intoxiquées au sein de son établissement (pour les repas, par exemple) tandis que Le Dortoir continue de les accepter en tout temps (Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue 2013; Site Internet La Piaule). La Piaule se différencie du Dortoir essentiellement par le soutien apporté aux usagers/usagères sur le plan de la réinsertion sociale et par son offre d'hébergement de courte durée (en comparaison avec les services d'urgence du Dortoir). Les nuitées d'urgence sont principalement utilisées par une clientèle autochtone qui semblerait, par ailleurs, être récurrente (Bellot et Sylvestre 2016).

Le Centre Normand

Le Centre Normand est un établissement gouvernemental de deuxième ligne de la région de l'Abitibi-Témiscamingue : il œuvre dans le domaine de la réadaptation en matière de dépendance et dessert une clientèle adulte ainsi que les jeunes (ces derniers ne sont admis qu'à l'externe). Son siège social est situé à Amos et les heures d'ouverture de ses six points de services sont de 8h30 à 16h30 en semaine (Site Internet Répertoire des organismes et entreprises de la MRC d'Abitibi). Parmi les services offerts, on retrouve : de l'hébergement pour adultes, des services à l'externe, des services de réadaptation pour l'alcoolisme, la toxicomanie et les problèmes de jeu, des traitements de méthadone comme substitution aux opioïdes, un programme d'évaluation pour les automobilistes ainsi que du soutien psychosocial pour les membres de l'entourage des usagers/usagères (Site Internet Répertoire des organismes et entreprises de la MRC d'Abitibi; Site Internet Le syndrome). Le point de service du Centre Normand à Val-d'Or est situé au sein même de l'hôpital de la Ville (Site Internet CSSS-AT; Site Internet Le syndrome). Le Centre Normand est un partenaire de La Piaule; en collaboration avec cette dernière, ses intervenants/intervenantes supervisent les personnes intoxiquées utilisant les lits multifonctionnels de La Piaule (Site Internet La Piaule).

L'Unité Domrémy de Val-d'Or

L'Unité Domrémy est un organisme communautaire non autochtone présent dans la MRC de la Vallée-de-l'Or depuis plus de 45 ans (Site Internet AQCID). Elle œuvre dans le domaine de l'intervention et du soutien psychosocial auprès d'une clientèle aux prises avec certaines dépendances comme la toxicomanie, l'alcoolisme et le jeu compulsif, mais aussi auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale, tels que le trouble de la personnalité, la dépression et l'anxiété ou encore l'épuisement professionnel (Site Internet Unité Domrémy de Val-d'Or). Cet organisme peut être appelé à travailler au niveau individuel et collectif dans le sillon des trois axes suivants : la sensibilisation et la formation auprès de jeunes, d'adultes et d'aînés, de clientèles à risque, d'entreprises et d'organismes; la réinsertion sociale; la réadaptation à l'externe par l'entremise de suivis individuels effectués par des professionnels/professionnelles et divers types d'évaluation. (Site internet AQCID; Site Internet Unité Domrémy de Val-d'Or). Par ailleurs, selon la direction de l'Unité, l'organisme offre ses services autant aux allochtones qu'aux Autochtones. C'est un lieu d'intervention de première et deuxième lignes pour les personnes qui manifestent une intention minimale de changement et non pas un centre de dégrisement ponctuel.

- **Instituer le dialogue entre les acteurs/actrices : la mise sur pied d'une nouvelle Table de concertation**

En 2013, alors que le nombre de personnes en situation d'itinérance ne cesse de croître, les acteurs/actrices du milieu communautaire valdorien se mobilisent afin d'instaurer un premier dialogue visant à promouvoir et à améliorer les actions en ce domaine. Selon Véronique Gagné, alors directrice générale de La Piaule : « On avance beaucoup dans le tunnel, car le milieu se met en branle pour trouver des solutions permanentes au problème. Le milieu est mobilisé, le dialogue est facilité entre toutes les différentes parties » (Murthy 2013c). Parallèlement, Roméo Saganash, député d'Abitibi-Baie James-Nunavik-Eeyou, rencontre Élisabeth Larouche, alors députée d'Abitibi-Est et ministre déléguée aux Affaires autochtones, puis Fernand Trahan, alors maire de la ville, afin de faire connaître les difficultés engendrées par le phénomène de l'itinérance à Val-d'Or (Murthy 2013c). Comme l'exprime alors le député Saganash, « l'idée derrière ces rencontres est de coordonner nos efforts. Chaque palier a une

partie qu'il peut faire. Dans la mesure où l'on montre une volonté de travailler ensemble, tout est possible » (*ibid.*).

Cette mobilisation se heurte cependant au maire de l'époque, pour qui « la solution ne viendra pas du côté municipal, mais plutôt par les deux ordres supérieurs de gouvernement » (Murthy 2013b). Pourtant, les actes de violence et d'incivilités à l'égard des personnes autochtones en situation d'itinérance se multiplient dans la ville, comme l'illustre de manière frappante l'attaque à bout portant et en pleine rue d'un homme autochtone au moyen d'un fusil à plomb alors qu'un de ses semblables se faisait par ailleurs rouer de coups (Murthy 2013d).

De passage dans la ville en 2013, le premier ministre du Québec en fonction, Philippe Couillard, souligne pour sa part l'importance du travail effectué par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or en matière de lutte contre l'itinérance et de sa directrice en affirmant que « ce lieu faisait partie de la solution, notamment par le fait qu'une des origines du problème réside dans la situation des populations autochtones » (Murthy 2013e). En réalité, il faut attendre l'élection de Pierre Corbeil à titre de maire en novembre 2013, pour que la Municipalité de Val-d'Or s'implique directement et activement dans la lutte contre l'itinérance.

Dès le début de l'année 2014, une nouvelle Table de concertation¹⁷ est mise en place afin d'orchestrer le dossier. Au croisement des mandats politiques (Corbeil, Saganash, Larouche) et communautaires (notamment La Piaule, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et la Sûreté du Québec), qu'ils soient portés par des acteurs/actrices autochtones comme non autochtones, cette Table entend soutenir pour la première fois et de manière convergente les actions en matière d'itinérance. Ses travaux donneront notamment lieu à la rédaction d'un plan stratégique de lutte à l'itinérance qui sera publié à l'hiver 2015. Nous y reviendrons plus loin.

La position du maire Pierre Corbeil est sans équivoque: « La ville est prête à être membre à part entière de la Table sur l'itinérance. Et non seulement d'être membre de la table, mais aussi de poser des gestes concrets à travers des opportunités qui vont se présenter au cours des prochaines semaines et des prochains mois [...] » (Radio Canada Abitibi-Témiscamingue 2014). Parallèlement, le gouvernement du Québec, en vertu des provisions du Plan d'action de lutte à l'itinérance rendu public à l'automne 2014 (Gouvernement du Québec 2014b), octroie à La Piaule un fonds récurrent de 82 000 \$ afin d'optimiser le financement du Dortoir (Ataman 2014).

L'amélioration de la concertation des partenaires et l'optimisation de la coordination des actions pour favoriser une intervention intégrée en itinérance deviennent alors les priorités des acteurs/actrices œuvrant auprès des populations en situation d'itinérance. Il faut dire qu'au cours de l'année 2014, plusieurs acteurs/actrices clés de la ville et de la région immédiate (élus municipaux, gens d'affaires, intervenants/intervenantes) avaient à maintes reprises constaté publiquement que la condition itinérante de personnes autochtones à l'intérieur des limites de la ville était de plus en plus fréquente et visible et qu'elle engendrait parmi la population locale

¹⁷ Les premières rencontres de concertation, sous l'égide de l'Agence de santé et des services sociaux de la Vallée-de-l'Or, datent cependant de 2008 comme on le verra plus loin dans cette première section.

beaucoup d'insatisfactions, un fort sentiment d'insécurité (notamment sur la 3^e avenue), des manifestations d'intolérance et de racisme, voire des comportements de rejet.

Toutefois, sur le terrain même, force est de constater qu'en dehors des heures où La Piaule/Le Dortoir est ouverte, il n'existe alors pas d'endroit permettant aux personnes (principalement autochtones) de se mettre à l'abri ou de se reposer pendant la journée. Parce que cette situation devient de plus en plus préoccupante à mesure que l'hiver 2014-2015 approche, les acteurs/actrices impliqués dans la gestion de la problématique de l'itinérance à Val-d'Or se mobilisent à nouveau, cette fois-ci sous l'égide du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD), dans le but de mettre sur pied un site de répit expérimental (considéré alors comme un projet pilote) dont le mandat permettra de compléter les horaires des organismes existants, en particulier ceux de La Piaule (Rivard-Boudreau 2014). Après plusieurs démarches pour trouver un local, ce site nommé Chez Willie est implanté au rez-de-chaussée du Chic Château Louis où un projet de logement de transition chapeauté par La Piaule était alors en cours.

- **Chez Willie/Nigan : d'une initiative expérimentale à l'officialisation du site de répit**

Le 22 décembre 2014, Chez Willie, ce nouveau lieu de répit destiné aux personnes autochtones en situation d'itinérance, ouvre ses portes. L'objectif premier du projet pilote était d'offrir, pendant les mois de l'hiver 2015, un espace permettant de répondre rapidement aux besoins, partagés par plusieurs personnes de tous âges et de toutes origines, de s'abriter et de demeurer au chaud quelques heures chaque jour (CAAVD 2015). Les partenaires alors impliqués au côté du CAAVD sont nombreux et témoignent de la nouvelle collaboration : Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Centre Normand, communauté anicinape de Kitcisakik, communauté anicinape de Lac-Simon, La Piaule, Unité Domrémy et Ville de Val-d'Or.

Le lieu de répit expérimental Chez Willie a été en activité pendant plus de trois mois, et il a fermé ses portes le 10 avril 2015. Pendant cette période, les principaux organismes de la ville impliqués dans le dossier se sont mobilisés afin de mettre à contribution leurs expertises respectives en détachant à tour de rôle un intervenant/une intervenante pour un jour par semaine. Pour sa part, le CAAVD a assuré la coordination des allées et venues et a été responsable de l'accueil. Le projet a pu bénéficier, pendant la durée de ses activités, d'une présence quotidienne de professionnels/professionnelles au local qui avait été aménagé pour la circonstance sur la 3^e avenue.

Compte tenu de l'apport reconnu du projet et de l'intérêt démontré à son égard par plusieurs acteurs/actrices du milieu œuvrant auprès de populations en situation d'itinérance, l'initiative du site de répit Chez Willie fut reconduite à l'automne 2015. L'intérêt suscité par le projet est tel que plusieurs nouvelles mesures furent alors mises en place afin de pallier aux lacunes de l'organisme, tant du point de vue du matériel qu'en termes de financement. À titre d'exemple, on note un investissement important des communautés crie et anicinape de la région sous forme de dons de vêtements, de nourriture ou encore de mobilier. Le CREECO (Cree Regional Economic Enterprises Company) va même jusqu'à faire don de l'argent récolté en 2015 lors de son tournoi de golf annuel, une somme qui s'élève à 40 000\$ (Herodier et Bell 2015).

Chez Willie Il déménage dans un nouvel emplacement en octobre 2015 après que le CAAVD ait fait l'acquisition au cours de l'été précédent d'une maison un peu à l'écart de l'artère principale, ce qui met fin au mécontentement des commerçants/commerçantes quant à la localisation du site. Aujourd'hui à la tête du projet de Chez Willie/Nigan (nouvelle appellation du site compte tenu de la cohabitation de deux espaces différents mais complémentaires), le CAAVD a intégré l'offre de services de Chez Willie/Nigan au Plan stratégique de lutte à l'itinérance de la Municipalité de Val-d'Or 2015-2018.

L'inauguration officielle de l'infrastructure, le 1^{er} mars 2016, fut d'ailleurs l'occasion d'un évènement médiatique réunissant des personnalités issues des milieux communautaires ainsi que politiques comme l'illustre la présence du maire Pierre Corbeil, du Grand Chef de la Nation Crie de Eeyou Istchee, Matthew Coon Come, ou encore de Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones. L'évènement a aussi été l'occasion de rassembler de nombreux citoyens/citoyennes, autochtones et non autochtones, de la ville, de même que des membres de la famille de Willie Hester (qui a donné son nom au site) originaires de Waswanipi et plusieurs personnes issues des communautés cries et anicinape.

Depuis lors, Chez Willie/Nigan est devenu un espace de sociabilité et de sécurisation culturelle incontournable dans la lutte à l'itinérance à Val-d'Or grâce à son dynamisme mais aussi par l'expertise et les connaissances des réalités autochtones développées par le Centre d'amitié autochtone, son personnel et ses partenaires. En témoigne déjà, en 2016, le bilan des activités de la ville dressé par le maire Corbeil pour qui « on peut affirmer que nous sommes dans une démarche sérieuse et on commence à récolter les fruits, comme l'amélioration de la situation des personnes vivant en itinérance grâce à Chez Willie/Nigan (...) » (Grenier 2016).

1.3 Les initiatives gouvernementales

- **Le Plan stratégique de lutte à l'itinérance 2015-2018**

Parallèlement au projet de site de répit Chez Willie, la mobilisation accrue des acteurs/actrices formant l'écosystème caractéristique de la lutte à l'itinérance à Val-d'Or a également débouché sur la rédaction, par la Municipalité de Val-d'Or, d'un Plan stratégique de lutte à l'itinérance destiné à coordonner les efforts de tous les partenaires impliqués. L'objectif de ce Plan stratégique pensé sur trois ans (2015-2018) est clairement de réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance sur l'ensemble du territoire de Val-d'Or.

Alors que durant la première rencontre du comité de pilotage du Plan triennal, Michel Simard, en qualité de consultant expert en itinérance représentant les intérêts du CISSS-AT, s'était exprimé sur la nécessité d'élaborer un plan sur cinq ans, les acteurs/actrices du milieu ont plutôt opté pour une formule déployée sur trois ans afin de réduire rapidement et de façon significative, le nombre de personnes en situation d'itinérance. Ce choix témoigne alors de la volonté forte de participation des acteurs/actrices du milieu confronté au quotidien à la population cible, et ne doit en aucun cas masquer leur adhésion unanime à la Politique nationale de lutte contre l'itinérance de la province (Gouvernement du Québec 2014a) dont la définition de l'itinérance sert d'ailleurs de point de départ aux activités du Comité de pilotage valdorien.

Le plan triennal de la Municipalité met l'accent sur plusieurs défis de taille : 1) développer une culture de collaboration respectueuse de la diversité des intérêts des acteurs en jeu en matière de lutte à l'itinérance; 2) développer un plan d'action faisant suite au présent plan stratégique; 3) améliorer le climat du centre-ville (« plus sécuritaire et invitant », p. 10); 4) arrimer les intérêts en termes de lutte contre l'itinérance développée par la Municipalité de Val-d'Or à ceux issus du déploiement provincial de la Politique de lutte à l'itinérance du gouvernement québécois.

Le Plan stratégique insiste également sur les contraintes qui pèsent sur l'exercice d'un tel mandat, à savoir les préjugés dont sont victimes les personnes en situation d'itinérance de la part des citoyens/citoyennes ordinaires, une tendance qui traduit l'existence d'une forme de racisme et de discrimination spécifique à Val-d'Or et qui renforce le phénomène du « pas dans ma cour » lorsqu'il est question d'implanter des ressources visant à venir en aide aux personnes concernées.

L'incongruité de la localisation de certaines ressources d'aide (tel le Centre Normand) situées en périphérie de la ville alors que le phénomène de l'itinérance est surtout le fait du centre-ville ainsi que le manque de logements et le prix exorbitant de ceux disponibles, s'ajoutent à la liste des contraintes qui caractérisent la ville. Du point de vue pratique, le Plan comporte quatre orientations principales : 1) faciliter l'accès au logement; 2) assurer et consolider le financement adéquat des organismes; 3) créer un Centre d'intervention communautaire; 4) lutter contre les problèmes en lien avec l'espace partagé. Dans l'optique d'opérationnaliser ces orientations, chacune de ces thématiques comporte un axe d'intervention particulier détaillant les moyens à mettre en œuvre.

Afin de faciliter l'accès au logement, le plan triennal entend d'abord augmenter le volume de logements sociaux. Plusieurs initiatives sont désignées en ce sens. Il s'agit par exemple de l'implantation de 20 unités de logement subventionnées dans le cadre du Projet Le Château de Marie-Ève parrainé par le site d'hébergement La Piaule, mais aussi de la construction de 54 logements subventionnés par l'Office municipal d'habitation (OMH), et du projet Kijaté porté par le CAAVD.

Concernant la consolidation d'un financement adéquat destiné aux organisations œuvrant auprès de la population en situation d'itinérance, l'exemple du Centre Le Havre de Trois-Rivières est mentionné sans pour autant que cela implique un axe d'intervention proprement financier. En réalité, le soutien social destiné aux personnes « en rupture sociale » relève du mandat d'une équipe de proximité en itinérance composée de deux personnes, l'une provenant du CISSS-AT et l'autre de La Piaule.

Troisièmement, le Plan entend doter la ville d'un Centre d'intervention communautaire localisé à proximité du centre-ville, répondant à la qualité d'un centre de jour et destiné à faciliter l'intervention tout autant que l'accessibilité aux divers programmes destinés aux personnes en situation d'itinérance. Enfin, l'amélioration des tensions liées au partage de l'espace public est édifiée au rang de « projet de société » concrétisé par l'élaboration d'une politique de

développement social visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens/citoyennes en mettant l'accent sur les plus démunis d'entre eux.

Enfin, alors que ces orientations s'illustrent par leur clarté, soulignons en revanche que le Plan fait usage d'une grande précaution quant à la dénomination de la population ciblée. En effet, dans le but d'identifier cette dernière, plusieurs expressions sont utilisées, telles que « personnes en situation de pauvreté », « personnes en rupture sociale », « personnes en situation d'itinérance », « gens qui vivent au seuil de la pauvreté » et « les plus démunis ». Or, compte tenu des polémiques médiatiques qui secouent depuis plusieurs années déjà la ville au regard spécifiquement des personnes autochtones en situation d'itinérance, l'omission d'une mention claire à leur situation peut surprendre, sinon conduire à questionner les finalités du plan lui-même.

Le Château de Marie-Ève

Initialement désigné sous le nom de Chic Château Louis, ce projet a été renommé en 2017 Le Château de Marie-Ève à la mémoire de Marie-Ève Charron, assassinée au printemps 2016 à Val-d'Or et connue des ressources d'aide de la ville depuis plusieurs années. En préparation depuis 2015, le projet sous l'égide de La Piaule a pu se concrétiser notamment grâce à l'attribution d'un montant total de 308 000\$ de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Secrétariat aux Affaires autochtones et du Gouvernement du Québec. Le projet compte également sur l'engagement financier de 2,3M\$ de la part de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ces montants ont été offerts à l'organisme La Piaule qui porte le projet depuis quelques années déjà. En tout et pour tout, la réalisation de ce projet nécessitera un investissement de plus de 7M \$ de la part du Gouvernement du Québec par l'entremise de la SHQ et des partenaires du milieu.

Concrètement, ce projet vise l'acquisition de l'ancien bâtiment du Chic Château Louis qui comportait plusieurs chambres à prix modique (type chambreur) et dont l'état matériel nécessitait non seulement une restauration, mais aussi une transformation de l'édifice en 36 logements sociaux destinés à des personnes vulnérables à haut risque d'itinérance, des travaux effectués par l'intermédiaire du programme AccèsLogis Québec de la SHQ. Ce projet comporte aussi un volet « soutien communautaire » visant l'accompagnement des personnes en situation de rupture sociale et visant ainsi à prévenir leur retour dans la rue. L'ouverture est prévue pour l'hiver 2019.

Source : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-chateau-de-marie-eve---projet-de-36-logements-sociaux-a-val-dor-660276693.html>.

Le projet Kijaté

Projet en développement depuis 2009 par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Kijaté a mené à la construction récente (en 2018) de 24 unités de logements sociaux dédiés à des familles autochtones démunies de Val-d'Or et des environs. C'est après plusieurs années de persévérance et de démarchage que Kijaté a été rendu possible lorsque le Gouvernement du Québec a donné son aval et a intégré le financement de ce projet dans les fonds d'urgence accordé à l'automne 2015. Plus concrètement, des services communautaires (cuisine collective, programme d'aide aux devoirs, activités sociales et familiales) et des services de soutien social (première ligne, aide psychosociale, service de médiation communautaire) sont offerts aux familles, en conformité avec l'approche de proximité prônée par le CAAVD. Selon les termes de l'organisme, Kijaté représente bien plus qu'un projet de logements sociaux. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'innovation sociale qui repose sur l'action collective et la mobilisation citoyenne. Elle rejoint précisément le projet urbain de société autochtone du Centre d'amitié autochtone, qui encourage la prise de parole, d'actions et de décisions collectives dans une visée de transformation sociale (CAAVD 2018).

- **La lutte contre l'itinérance à Val-d'Or au travers des actions du CISSS-AT**

Le dossier de l'itinérance dans la ville de Val-d'Or et de ses environs, est une des priorités du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT, anciennement CSSSVO) depuis près de dix ans. En effet, peu après les événements de 2008, une première rencontre de concertation avait été organisée avec différents acteurs/actrices du milieu, dont le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or; cette rencontre fut suivie par d'autres rencontres régulières à travers les ans. Cette implication a donné lieu à plusieurs actions d'aide et de soutien pour les divers organismes œuvrant en matière d'itinérance ou de dépendance, mais plus particulièrement par un soutien financier offert à l'organisme Le Dortoir en 2012 comme nous l'avons souligné précédemment. Parallèlement, le CISSS-AT a permis le détachement d'un intervenant de proximité afin d'aider à la prise en charge des personnes en situation d'itinérance dans leur milieu. Cet intervenant agit donc directement auprès des personnes en situation de vulnérabilité (notamment en itinérance ou à risque de le devenir) référées par les partenaires du CISSS-AT, à commencer par La Piaule, et qui sont évaluées en fonction de leurs besoins. Ces besoins sont variés et touchent tant l'aide au logement et l'accompagnement médical et social que la réinsertion professionnelle. L'intervenant en question se déplace dans les ressources à la disposition des personnes vulnérables telles que Le Château de Marie-Ève.

Outre l'exemple de ces mesures ponctuelles, on note un investissement croissant du CISSS-AT depuis les dernières années au sein du microcosme des organisations et des institutions venant en aide aux personnes en situation d'itinérance. Ce rôle directeur s'est illustré à travers le processus de mise sur pied du Comité de pilotage qui découlait au départ de l'élaboration du Plan stratégique de lutte à l'itinérance de la Municipalité de Val-d'Or. Depuis, le Comité se réunit plusieurs fois par an afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des dispositions du Plan. Certains changements concrets ont déjà été enregistrés depuis sa mise en œuvre. On y retrouve d'abord l'objectif d'augmenter le nombre de logements sociaux au rang de priorités. Celui-ci se décline en deux actions. Il s'agit d'une part de faciliter la réalisation de projets visant l'accès au logement et au chapitre desquels on retrouve le projet Kijaté du CAAVD, ainsi que le projet de 20 unités de logement porté par La Piaule. D'autre part, la priorité accordée au logement se traduit par une seconde action qui vise l'identification des opportunités alternatives à l'accès au logement à court terme, telles que les maisons de chambres ou encore l'accès à des programmes publics illustrés par le programme Logement d'abord/*Housing First* du gouvernement fédéral et le programme québécois AccèsLogis. En dépit du fait que ce Plan d'action s'échelonne de 2015 à 2018, l'échéancier est planifié de 2017 à 2019.

La seconde orientation du Plan d'action du CISSS-AT vise spécifiquement à consolider les ressources en place par un financement adéquat et par le soutien à la coordination clinique, ce qui semble être une fusion de deux des axes du Plan stratégique de lutte à l'itinérance. Les priorités découlant de cette orientation sont : 1) maintenir et bonifier le modèle d'équipe de proximité en itinérance; 2) se doter d'un modèle d'intervention en itinérance; 3) assurer une meilleure accessibilité des ressources auprès de la population en désaffiliation sociale. La réalisation de ces priorités suivant un échéancier prévu à l'automne 2015 relève de la

responsabilité du CISSS-AT qui compte entre autres organismes collaborateurs le CAAVD, la clinique Pikatemps¹⁸, La Piaule et l'Unité Domrémy.

Enfin, la troisième priorité du Plan d'action vise le développement d'une vision commune de l'espace partagé, une priorité pour laquelle le CISSS-AT compte sur le partage de ses responsabilités avec la MRC et, dans une moindre mesure, avec la SQ et le CAAVD. Le CAAVD, aux côtés du CISSS-AT, assume d'ailleurs une responsabilité en matière de sensibilisation de la population à l'égard des comportements discriminants et racistes manifestés envers les personnes autochtones en situation de vulnérabilité et suscitant l'opprobre des citoyens/citoyennes. L'axe en question vise explicitement l'inventaire des initiatives existantes, illustrée brillamment par l'exemple de la Marche-Gabriel-Commanda organisée annuellement par le CAAVD depuis l'année 2000 dans le cadre de la Semaine de sensibilisation pour l'élimination de la discrimination raciale.

1.4 2015, une année charnière dans le dossier de l'itinérance à Val-d'Or

Le mois d'octobre 2015 reste gravé dans la mémoire collective des citoyens/citoyennes de Val-d'Or à cause de la tornade médiatique provoquée par la diffusion de l'Émission *Enquête* à Radio-Canada¹⁹. Bien que dépassant largement le dossier de la condition itinérante, cet événement, appelé désormais la « crise de Val-d'Or », a été l'amorce d'une nouvelle mobilisation et de plusieurs initiatives qui ont mené entre autres à la mise sur pied d'un poste de police mixte autochtone à Val-d'Or et à la création en décembre 2016 de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP).

• L'escalade de la mobilisation autour de la crise médiatique de l'automne 2015

En avril 2015, des journalistes de Radio-Canada viennent enquêter à Val-d'Or sur la disparition de Sindy Ruperthouse, une femme anicinape de 44 ans disparue alors depuis environ une année. En interrogeant plusieurs femmes autochtones à ce sujet (dont plusieurs en situation d'itinérance), les journalistes recueillent plusieurs témoignages alléguant des inconduites sexuelles de la part de policiers à leur endroit. Ces témoignages, enregistrés au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, constitueront le cœur du reportage qui sera présenté à la télévision

¹⁸ Mis sur pied au début des années 2000, le programme partenarial Pikatemps est alors rattaché administrativement au CSSS de la Vallée-de-l'Or, et se compose d'une équipe pivot formée d'une infirmière et d'une travailleuse sociale. À l'origine, ce programme est issu de la collaboration de neuf partenaires institutionnels et communautaires, autochtones comme non autochtones, tels que le CAAVD, le Centre de santé de Kitcisakik, le Centre Normand, La Clinique régionale VIH-SIDA ou encore l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS). Suivant l'approche de réduction des méfaits, ce service multidisciplinaire de première ligne a pour mandat de prévenir et de dépister les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) auprès des personnes présentant des facteurs de risques en lien avec leurs comportements sexuels ou leur consommation de drogues ou d'alcool. Le projet offre également un soutien individuel aux personnes, de même qu'il joue un rôle de conseil en matière de contraception (orientation vers les ressources gynécologiques, administration de contraceptifs oraux, distribution de préservatifs, etc.). Dans l'optique de rejoindre cette clientèle, les intervenantes de Pikatemps travaillent directement dans les milieux où se trouve leur clientèle, soit dans les services coordonnés par les partenaires de l'initiative. L'objectif de cette approche milieu est ainsi de rejoindre une clientèle marginalisée qui ne fréquente pas vraiment le milieu institutionnel de la santé.

¹⁹ <http://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq?isAutoPlay=1>

de Radio-Canada dans le cadre de l'émission *Enquête*, sous le titre « Abus de la SQ : les femmes autochtones brisent le silence », le 22 octobre 2015. Dès la diffusion du reportage, l'indignation s'exprime sur de multiples tribunes, aussi bien de la part des instances gouvernementales que des instances et organisations autochtones et du grand public. Une foule d'actions et de décisions marqueront les semaines et les mois suivants parmi lesquels²⁰ :

- La Sûreté du Québec annonce dès le lendemain qu'une enquête est ouverte sur les allégations d'abus et qu'elle a été confiée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Une observatrice civile indépendante, Me Fannie Lafontaine, est nommée pour en suivre le déroulement;
- Une demande de rencontre immédiate avec le Premier ministre de l'époque de la part des dirigeants/dirigeantes autochtones afin de discuter des mesures à prendre est d'abord refusée, mais elle aura finalement lieu quelques jours plus tard; une enquête publique est demandée par les leaders autochtones;
- Un fonds d'urgence est accordé par le gouvernement du Québec en guise de secours immédiat au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or afin qu'il puisse accompagner les femmes ayant dénoncé les agissements de certains membres des forces de l'ordre; il s'avère que ce fonds d'urgence, s'il apporte un financement nouveau lié directement à la crise, regroupe plusieurs projets qui étaient alors en suspens (parfois depuis plusieurs années) parmi lesquels le projet de logements abordables Kijaté et le site culturel Kinawit (CAAVD 2018; Services Québec 2017);
- Un mouvement de contestation est enclenché par la Nation Crie, suivie rapidement par la Nation Anicinape, afin de boycotter les commerces et services de la ville de Val-d'Or;
- Les leaders autochtones réclament, une fois de plus, la tenue d'une enquête publique sur les relations entre les Autochtones et la police;
- Le Conseil municipal de Val-d'Or adopte peu après une résolution unanime pour l'instauration d'une telle enquête;
- La Ville de Val-d'Or, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Grand Conseil des Cris, le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, le Conseil de la Nation Anishnabe de Lac-Simon et le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan signent en décembre 2015 la Déclaration de Val-d'Or dans un effort de réconciliation réelle;
- Face à cette prise de position majeure, le Grand Conseil des Cris et le Conseil tribal de la Nation Anishnabe annonce l'arrêt du boycottage enclenché deux mois plus tôt;
- À la suite d'un second reportage de Radio-Canada (au printemps 2016), des dénonciations d'abus de la part des policiers à l'endroit des femmes autochtones sont également enregistrées dans d'autres villes (Maniwaki, Sept-îles, Schefferville);
- Le mandat original du SVPM est élargi et concerne dorénavant plusieurs villes;

²⁰ Ces informations ont été répertoriées à partir de plusieurs sources médiatiques et documentaires, notamment Agence QMI (2015), Ataman (2016a), Belzile (2016), CAAVD (2015), Cornellier (2016), Desfossés (2016), Deshaies (2016, 2017), Lafontaine (2016). Voir également la bibliographie à la fin du présent rapport.

- L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, réclamée depuis des années par les organisations de femmes autochtones à travers le pays, est annoncée par le gouvernement fédéral au mois d'août 2016;
- Le rapport de Me Fannie Lafontaine paraît en novembre 2016; elle affirme que cette enquête a été menée de façon intégrale et impartiale et que les problématiques mises au jour lors de l'enquête du SPVM relèvent de conditions structurelles et systémiques (racisme, discrimination) qui débordent largement les événements de Val-d'Or;
- Dans la foulée, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) annonce qu'aucune accusation ne sera portée contre les policiers de Val-d'Or;
- Un nouveau poste de police mixte (composé de policiers de la SQ et de policiers autochtones) est créé à Val-d'Or;
- Le gouvernement du Québec adopte dans les derniers jours de décembre 2016, un décret afin de mettre sur pied la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec qui se tiendra en 2017 et en 2018 (le rapport de la Commission est attendu pour l'automne 2019).
- **La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Val-d'Or : retour sur une enquête**

À l'été 2016, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or s'associe à deux chercheuses, Céline Bellot (Université de Montréal) et Marie-Ève Sylvestre (Université d'Ottawa), afin de documenter la question du profilage racial à Val-d'Or. À partir d'une démarche méthodologique associant des données quantitatives et qualitatives, les chercheuses ont ainsi pu offrir un portrait des pratiques policières en vigueur à Val-d'Or en ce qui concerne la gestion du phénomène de l'itinérance autochtone entre 2012 et 2015 (Bellot et Sylvestre 2016).

Pour réaliser leurs travaux les chercheuses ont notamment eu accès aux données judiciaires du Service du greffe de la Cour municipale de Val-d'Or, spécifiquement les constats d'infraction émis entre le 1er janvier 2012 et le 31 mars 2015²¹. Chaque infraction fait état de l'identité de la personne, du motif de l'infraction, du lieu de l'infraction, de la date de l'infraction, du montant initial de l'amende et des différentes étapes judiciaires et administratives qui ont suivi l'émission du constat conformément au Code de procédure pénale du Québec. Au total, ce sont 3087 constats d'infraction émis en vertu du Règlement concernant les nuisances, la paix, le bon ordre et les endroits publics qui ont été examinés lors de cette recherche.

Les résultats des travaux démontrent que la gestion policière du phénomène de l'itinérance vécue par des Autochtones à Val-d'Or s'appuie principalement sur une judiciarisation des personnes, soit une pénalisation par le recours au système judiciaire et au droit pénal dans la résolution des conflits. Alors que la judiciarisation de cette population à Val-d'Or dépasse de loin les taux observés ailleurs dans la province, elle met non seulement en évidence la difficile cohabitation dans l'espace public, mais également les lacunes de l'offre locale en termes de prise en charge des problèmes sociaux et de santé de populations vulnérables, qu'elles soient

²¹ En outre, la Sûreté du Québec a permis aux chercheuses d'avoir également accès aux cartes d'appel et aux dossiers opérationnels relatifs à l'ensemble de la MRC de la Vallée-de-l'Or, qui inclut la ville de Val-d'Or.

à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance. Le trouble du bon ordre public par l'intoxication (alcool et drogue), l'émission d'insultes, d'injures et de menaces de la part des contrevenants/contrevenantes ainsi que la possession de boissons alcoolisées dans l'espace public justifient à eux seuls plus de la moitié des interventions, donnant lieu à une surenchère dans l'émission des constats d'infraction. Dans un contexte où les autorités policières agissent comme premiers/premières répondants lorsqu'un signalement est effectué, leurs actions obéissent à quatre grandes logiques. La judiciarisation est d'abord utilisée comme un levier forçant l'accessibilité aux services de santé et sociaux auprès de personnes considérées comme réfractaires à ce type d'aide. En soutenant le rapport d'autorité des forces policières, la judiciarisation permet ainsi de contraindre les personnes autochtones en situation d'itinérance à certaines interventions sociales ou médicales. Deuxièmement, cette pratique constitue une solution temporaire à la récurrence des signalements émis par les autres citoyens/citoyennes du centre-ville et répond ainsi au sentiment d'insécurité éprouvé par ces derniers.

Troisièmement, la judiciarisation des personnes constitue un indicateur attestant l'effectivité du travail de policiers soumis à la logique de la reddition des comptes vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques, eux-mêmes imputables au regard des instances politiques et du public. Enfin, cette pratique peut être vécue comme un outil de responsabilisation de personnes perçues comme fondamentalement réfractaires à un changement de situation. Bien que ce discours axé sur la responsabilité personnelle ne soit pas propre au corps policier, puisqu'il traverse unilatéralement toutes les sphères de nos sociétés, y compris le système pénal, il reste qu'il invisibilise les conditions systémiques et structurelles qui non seulement ont conduit les contrevenants/contrevenantes à faire l'expérience de la rue, mais motivent également leur méfiance à l'égard des ressources proposées. Or, ces conditions sont essentielles à qui veut comprendre la trajectoire des personnes autochtones en situation d'itinérance, comme l'illustre l'exemple des traumatismes laissés par l'expérience des pensionnats indiens.

Aperçu des recommandations en fonction de leur portée sociale (Bellot et Sylvestre 2016 : 56-57)

3 : Nous recommandons l'arrêt de l'émission de constats d'infractions aux personnes en situation d'itinérance à Val d'Or. De plus, des directives claires devraient être émises aux policiers de la Sûreté du Québec afin que ceux-ci puissent prêter main-forte aux interventions sociales lorsque c'est nécessaire sans décerner de constats d'infraction ou procéder à des arrestations.

5 : Nous recommandons le renforcement des arrimages et des continuités d'intervention en itinérance, dépendances et santé mentale. Le fait de prioriser l'intervention sociale, notamment l'intervention de rue, doit être accompagnée de ressources suffisantes, mais également d'une étroite concertation entre ces ressources.

6 : Nous recommandons la mise en place de services d'intervention de crise, en santé mentale et en détresse psychosociale afin de réduire le recours aux forces policières et à la judiciarisation.

7 : Nous recommandons de soutenir la mise en place d'interventions culturellement adaptées de la part de l'ensemble des acteurs.

8 : Nous recommandons le renforcement d'interventions spécifiques orientées vers les femmes en situation de vulnérabilité en vue de les protéger et de soutenir leur capacité d'agir.

- **Le projet pilote de Poste de police communautaire mixte autochtone à Val-d'Or**

Les forces policières locales ne sont pas en reste de la mobilisation renouvelée à partir de 2015. En effet, les événements de Val-d'Or ont rapidement amené la Sûreté du Québec (SQ) à prendre des mesures afin de rétablir la confiance et apaiser les tensions entre les Autochtones et les forces de l'ordre. À la fin de novembre 2016, le directeur de la SQ annonce la mise en place d'un poste de police communautaire mixte autochtone (PPCMA) composé de policiers allochtones et autochtones, dans le but d'améliorer leur intervention auprès de la population autochtone par une approche communautaire (Belzile 2016, Sûreté du Québec 2018). Le projet pilote, situé au centre-ville de Val-d'Or, est indépendant de l'autre poste de police de la ville, même si le personnel des deux instances travaille en parallèle (Belzile 2017, Prince 2016). D'abord prévu pour une durée d'un an, le souhait déjà formulé à l'époque est que le projet devienne permanent (Prince 2016).

Sa mise en œuvre a conduit à la création d'un comité composé de représentants/représentantes de la Sûreté du Québec, du Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) et de certains groupes communautaires de Val-d'Or, tels que La Piaule (Belzile 2017). En janvier 2017, il est annoncé qu'une quinzaine de personnes vont y travailler dont quatre intervenants sociaux qui accompagnent les policiers/policières, pour pouvoir diriger les Autochtones vers les ressources adéquates (Belzile 2017, Prince 2016). Le poste de police est identifié par la SQ comme une initiative unique, puisqu'il s'agit du premier poste de police sur mesure au Québec (Desfossés 2016). Sylvain Plouffe, directeur général adjoint du CISSS-AT souligne que :

L'objectif, c'est de tenter d'aider ces gens autrement que par des mesures judiciaires, sans donner un billet d'infraction pour ceci ou pour cela. On veut davantage y aller d'une intervention sociale, qui permet peut-être de donner des opportunités ou d'autres moyens à ces gens de se reprendre en main. (cité par Belzile 2017)

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et les Chefs autochtones des différentes communautés des Premières Nations environnantes ne font pas partie du comité mis en place en vue de l'élaboration du nouveau poste mixte (Belzile 2017). Cependant, Édith Cloutier a affirmé avoir participé aux discussions avec la Sûreté du Québec en vue de sa création. En revanche, les Chefs de Lac-Simon et de Kitcisakik, Adrienne Jérôme et Adrienne Anichinapéo, ont déclaré ne pas avoir été contactées par la SQ à ce sujet. Plusieurs Chefs autochtones, dont Gislain Picard, Grand Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, se positionnent d'ailleurs contre le projet de poste mixte (Robillard 2017). En effet, ce dernier déplore que le gouvernement investisse des fonds dans le projet alors que les services de police en communauté sont sous-financés et éprouvent des difficultés à recruter du personnel :

Pour nous, c'est un projet qui ne peut pas voir le jour. Pourquoi le Québec s'entête dans une démarche qui, de toute évidence, n'a pas l'appui nécessaire au sein même de nos communautés ? (cité par Robillard 2017)

Initialement, 16 policiers devaient être affectés à ce poste dont la moitié devait provenir des corps de police autochtones et l'autre moitié de la SQ (Prince 2016). Cependant, aucun policier autochtone ne travaillait en 2017 au sein du poste de police en raison des difficultés à recruter au sein des communautés autochtones (Radio-Canada 2018, Robillard 2017). Ces dernières manquent de ressources et de financements et, par conséquent, le prêt de personnel est pratiquement impossible.

Néanmoins, à la suite d'un bilan positif pour l'année 2017 réalisé par la SQ, le poste est reconduit pour une seconde année (Deschênes 2018). En neuf mois, 1020 interventions ont été enregistrées et une baisse des contraventions de 81 % et des incarcérations de 43 % a été observée (Deschênes 2018). Par contre, Ginette Séguin, la directrice du district Nord, remarque que l'assistance publique est en hausse :

La baisse, elle est souvent associée justement parce qu'on a fait un partenariat avec La Piaule. On a eu des alternatives, des lits multiples qui nous permettaient d'amener des gens en difficulté qui n'étaient pas aptes à rester dans les rues parce qu'ils pouvaient être soit agressifs ou soit dangereux pour d'autres personnes, ce qui évite de les amener en cellule. (...) Il y a une hausse par contre pour les gens qui ont besoin d'assistance, donc on a changé vraiment dans la culture de pourquoi on appelle la police. La personne, elle est désorganisée, elle a besoin d'assistance, c'est ce type d'appels qu'on reçoit maintenant. (citée par Deschênes 2018)

Le poste compte également une conseillère civile d'origine anicinape, qui « permet d'offrir un regard autochtone dans les objectifs et stratégies du PPCMA. Elle a un rôle-conseil, supporte et oriente l'organisation pour une meilleure sécurisation culturelle dans les interventions auprès des personnes issues des Premières Nations » (Sûreté du Québec 2018). En octobre 2018, l'initiative du PPCMA a remporté le Prix d'excellence Intersection 2018 de la Sûreté du Québec, dans la catégorie « Partenariat », qui récompense les projets contribuant à développer et promouvoir l'approche de la police communautaire (Radio-Canada 2018).

• **La Table d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones**

Dans la foulée des événements de Val-d'Or, le gouvernement du Québec « [...] s'est engagé à mettre sur pied une initiative intersectorielle de concertation et de coordination des services à l'intention des Autochtones en milieu urbain. Cette initiative doit notamment s'appuyer sur une participation, à l'échelle locale, des centres d'amitié autochtones » (Gouvernement du Québec 2017a : 1). Ainsi, depuis le début de 2017, quatre tables locales ont été instaurées (Val-d'Or, Maniwaki, Sept-Îles et Montréal), de même que la Table centrale de coordination. Sur chacune d'entre elles siègent des acteurs/actrices institutionnels majeurs du Gouvernement du Québec parmi lesquels : Conseil exécutif-SAA, Santé et Services sociaux, Justice, Sécurité publique, Éducation et Enseignement supérieur, Travail, Emploi et Solidarité sociale, de même que le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. D'autres partenaires pourront être intégrés au besoin. À l'échelle locale, ce sont les représentants/représentantes de ces ministères œuvrant dans divers secteurs (santé, éducation, emploi, etc...), auxquels s'ajoutent des organismes d'aide et d'accompagnement (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel — CALACS — par exemple, ou maisons d'hébergement), qu'on y retrouve.

L'objectif premier de ces nouvelles structures est bien sûr de favoriser la concertation mais aussi de prendre la mesure des besoins existants dans différents secteurs afin de favoriser la complémentarité des services. Dans les termes mêmes du cadre de référence mis à jour en août 2017, l'idée principale est d'« adapter l'offre de services de ces réseaux et s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins des Autochtones dans les villes » (Gouvernement du Québec 2017a : 4). Ces tables locales et centrale ne visent pas particulièrement la condition itinérante. Néanmoins, à Val-d'Or notamment, cette question fait partie intégrante des enjeux abordés et engendrera sans aucun doute des développements significatifs au cours des prochains mois ou années. L'approche proposée à l'échelle provinciale est celle de la sécurisation culturelle définie dans les termes suivants : « l'approche de la sécurisation culturelle vise à développer chez les prestataires de services des connaissances, des compétences et des attitudes permettant l'adaptation des services aux réalités et aux besoins des personnes autochtones dans une finalité d'efficacité et de bonification de l'accès aux services publics » (Gouvernement du Québec 2017a : 7).

Par ailleurs, la Table locale d'accessibilité de Val-d'Or entretient des liens étroits avec le Comité itinérance du CISSS-AT, encore en vigueur depuis le tournant des années 2010. C'est toujours au sein de ce comité que sont prises les décisions relatives aux actions à prendre en matière de services et programmes destinés aux personnes en situation d'itinérance.

- **Entre financement et incertitudes : l'avenir de Chez Willie/Nigan**

Les événements de l'automne 2015 auront aussi eu un impact sur la trajectoire organisationnelle du site Chez Willie/Nigan. En effet, alors que la réouverture du site d'accueil à l'automne 2015 a été possible grâce à l'investissement du CAAVD et des communautés anicinape et crie de la région, le CAAVD a également pu soutenir le fonctionnement du site à moyen terme grâce au fonds d'urgence de 6,1 M\$ attribué au Centre dès l'automne 2015 à la suite de la rencontre du premier ministre Couillard avec les Chefs de l'APNQL.

Cependant, le fonds d'urgence était dédié également à d'autres projets (comme nous l'avons déjà mentionné), dont le projet de logement Kijaté, le maintien du site culturel Kinawit, et le renforcement des capacités du personnel du CAAVD en matière de services et d'interventions psychosociales de première ligne (Édith Cloutier, témoignage à la CERP, 8 juin 2017²²). En ce qui concerne le site de répit Chez Willie/Nigan, la demande de fonds d'urgence soumise au gouvernement du Québec en octobre 2015 visait, dans un premier temps, à absorber l'hypothèque de la maison où est localisé Chez Willie/Nigan et, dans un deuxième temps, à concentrer les fonds disponibles sur l'aide directe à apporter aux femmes autochtones affectées par le contexte de crise à Val-d'Or; l'aide requise se traduisant par l'embauche d'accueillants/accueillantes et d'agents/agentes de relations humaines afin d'assurer les services 7 jours par semaine, de 8h00 à 22h00, jusqu'au printemps 2017.

Les mesures financières d'urgence ont donc permis de mettre en place des services indispensables pour les personnes autochtones en situation d'itinérance et de rupture sociale.

²² https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Transcriptions/Notes_stenographiques-CERP_8_juin.pdf

La majorité des gens, soit 80 % ayant fréquenté Chez Willie/Nigan au cours de 18 mois (automne 2015 à printemps 2017), étaient Autochtones et 43 % étaient des femmes.

En date du 31 mars 2017, le fonds d'urgence dédié à ces services était épuisé, l'entente de financement ayant pris fin. Avec des coûts de fonctionnement estimés à 260 000\$ par année, le continuum des services offerts se trouve alors menacé (Radio-Canada 2017). Des démarches ont été entreprises par le CAAVD auprès des instances politiques afin de l'appuyer dans l'identification de sources de financement récurrentes. Le 27 avril 2017, pendant les travaux de la Commission sur les institutions à l'Assemblée nationale, le ministre responsable des Affaires autochtones mentionna qu'une enveloppe de 70 000\$ était approuvée pour soutenir Chez Willie/Nigan (Assemblée nationale du Québec 2017). Il reste qu'en septembre 2017, les fonds étaient de nouveau insuffisants et le CAAVD a dû assumer le manque à gagner, tout en réduisant les heures d'ouverture afin de maintenir le site ouvert (Radio-Canada 2017). En novembre 2017, le ministre Kelley annonça au CAAVD que le gouvernement du Québec avait accordé un nouveau financement d'urgence pour maintenir les services offerts Chez Willie/Nigan (Deshaies 2017). Dans la foulée, le gouvernement confia au CISSS-AT le soin d'évaluer les besoins de l'organisme et s'engagea à fournir les ressources financières nécessaires (Deshaies 2017).

La directrice du CAAVD, bien que se réjouissant du maintien des activités de Chez Willie/Nigan, manifesta néanmoins son inquiétude face à un financement à court terme, même si le gouvernement affirmait à l'époque vouloir donner la priorité à un financement pluriannuel (Deshaies 2017). L'objectif du CAAVD demeurant celui de mobiliser les acteurs/actrices politiques autour de la recherche de solutions pour un financement récurrent, stable et adéquat afin de maintenir l'ouverture du centre de jour.

En 2018, le Centre d'amitié autochtone établissait une nouvelle instance d'interface avec le CISSS-AT (un laboratoire collaboratif) afin de concevoir une offre renouvelée de services de première ligne destinée à la population autochtone, dont les services de Chez Willie/Nigan (Cloutier *et al.* 2018). Le projet inclut une nouvelle identité pour le Centre d'amitié, désormais appelé Centre d'amitié autochtone Mino Pimatisi8in (CAAMP). Un plan quinquennal a été élaboré afin de « réaliser les phases de développement et de mise en œuvre de ce nouveau collaboratoire, y compris les démarches d'accompagnement évaluatif et d'ancrage scientifique » (Cloutier *et al.* 2018 : xii).

À terme, le CAAMP et le CISSSAT souhaiteront obtenir un financement récurrent de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour assurer la viabilité et la pérennité de ce collaboratoire et de l'offre de services renouvelée qui y est liée. [...] Enfin, compte tenu des efforts qui seront déployés pour la population autochtone, il est légitime d'envisager que ces soins et services, qui s'adresseront d'abord aux Autochtones qui vivent ou transitent à Val-d'Or, pourront rejoindre aussi une population non autochtone vulnérable, en état d'exclusion ou de rupture sociale. (Cloutier *et al.* 2018 : xii)



Section 2. Trajectoires et parcours de vie de personnes autochtones en situation d'itinérance

Après ce détour dans le passé récent de la ville de Val-d'Or et la revue des événements et actions qui ont marqué les grandes étapes du dossier de la condition itinérante, cette deuxième section proposera un regard sur les trajectoires de vie et les expériences de 26 personnes autochtones rencontrées en 2014 et en 2015. Ce groupe est constitué majoritairement de personnes se retrouvant en situation d'itinérance littérale pendant cette période; les autres étant des usagers/usagères irréguliers des ressources et services d'aide et de soutien disponibles dans la ville.

À partir des informations colligées à l'aide d'un questionnaire comprenant 12 thèmes principaux, nous avons effectué un premier traitement descriptif de l'information recueillie pour chacun de ces thèmes. Par la suite, nous avons rédigé des fiches synoptiques retraçant les parcours et trajectoires de ces personnes selon leur genre, groupe d'âge et origine; ces fiches ont été élaborées à partir des propos tels que consignés directement avec elles. Nous en présenterons des extraits dans les prochaines pages²³.

Tableau 1
Les sujets abordés avec les participants/participant·es autochtones

Profil, statut et identité	Cadre familial et milieu de vie de l'enfance à l'âge de 18 ans
Langues	Trajectoires de mobilité à la vie adulte, à partir de 19 ans
État civil et situation familiale	Présence à Val-d'Or
Cheminement scolaire et formation	Aléas de la vie citadine et de la cohabitation
Enseignements traditionnels	Organiser sa vie dans la rue
Cheminement professionnel	Aspirations

Cette seconde section compte quatre parties. Dans un premier temps, nous ferons état des éléments biographiques caractérisant les personnes rencontrées. Dans un deuxième temps, l'accent sera mis sur le quotidien des personnes dans la contingence de leur expérience de l'itinérance au sein de la ville. Dans un troisième temps, nous présenterons quelques exemples de parcours de vie. Pour conclure, nous reviendrons sur l'ensemble de ces résultats.

2.1 Caractéristiques générales

• Profil et identité

- Les deux tiers des participants/participant·es rencontrés à Val-d'Or sont des hommes. Une proportion semblable a entre 25 et 39 ans. Rares sont les personnes de plus de 40 ans.
- Toutes les personnes interrogées s'identifient comme membres d'une Première Nation : les deux tiers sont des membres de la Nation Anicinape, les autres sont membres de la Nation Crie et, dans une moindre mesure, de la Nation Atikamekw. Toutes sont inscrites au Registre des Indiens.

²³ Plusieurs renseignements ont été omis afin de préserver l'anonymat des personnes rencontrées.

- **Compétences linguistiques**

- Les deux tiers des participants/participant·es affirment avoir une seule langue maternelle; cependant l'autre tiers affirme avoir deux langues maternelles.
- On observe par ailleurs que les participants/participant·es sont tous multilingues, parlant deux, trois et même quatre langues.
- Les langues autochtones les plus parlées par les personnes interrogées sont l'anicinape et le cri.
- La maîtrise à l'écrit des langues autochtones est par ailleurs moins répandue : un plus grand nombre de participants/participant·es disent avoir une maîtrise excellente du français et de l'anglais, en comparaison avec le cri et l'anicinape.
- Les langues autochtones sont préférées pour les interactions dans le cercle social; les interactions avec les intervenant·es se font le plus souvent en français ou en anglais.

- **État civil et situation familiale**

- Les deux tiers sont célibataires, mais on compte quelques personnes en union de fait, séparées ou veuves.
- Tous les participants/participant·es (à une exception près) ont des enfants. Plusieurs ont trois, quatre ou cinq enfants.
- L'âge moyen des participant·es au moment de la naissance de leur premier enfant se situe entre 18 et 19 ans.
- Environ le tiers des participants/participant·es a des petits-enfants; quelques personnes ont également des arrière-petits-enfants.
- Ils et elles ont tous et toutes des frères et sœurs.

- **Cheminement scolaire**

- Si les deux tiers des participants/participant·es n'ont pas de diplôme, on constate que la totalité des femmes n'a pas de diplôme, alors qu'un homme sur deux en détient un (DES ou DEP).
- La moitié des participants/participant·es a complété un quatrième secondaire. Seulement trois personnes ont terminé leur cinquième secondaire.
- La faible scolarisation des participants/participant·es entre en résonance avec le taux de diplomation de leurs parents; sauf exception leurs mères ou pères n'ont pas de diplôme.

- **Savoirs et enseignements traditionnels**

- Malgré leur faible taux de diplomation, les participants/participant·es rencontrés à Val-d'Or détiennent pour la plupart des savoirs traditionnels et des habiletés de diverses natures : la chasse et la pêche, les arts ou l'artisanat, la spiritualité, la musique et les chants, les pratiques liées au territoire.

- Les trois quarts ont également eu l'occasion de mettre en pratique ses savoirs, soit sur le territoire ou au sein d'une communauté. La moitié dit également avoir déjà eu l'occasion de les transmettre à diverses personnes de la famille.
- Les trois quarts des participants/participantantes souhaitent poursuivre leur apprentissage de savoirs traditionnels et acquérir de nouveaux savoirs, surtout dans le domaine artistique : artisanat/art, danse, musique/chant.

- **Cheminement professionnel**

- Les deux tiers des personnes rencontrées ont un métier: travailleur dans la construction, travailleur forestier et cuisinier/cuisinières sont les professions les plus répandues.
- Si la presque totalité des hommes dit plus souvent avoir un métier que les femmes, c'est le cas d'une femme sur quatre seulement.
- Quatre personnes sur cinq affirment avoir déjà été sur le marché du travail; dans certains cas, il y a plus de 5 ans, il y a moins de cinq ans pour un autre groupe et il y a moins d'un an pour quelques autres. Les raisons ayant motivé la fin de l'emploi sont multiples : problèmes personnels ou familiaux, fin de contrat, déménagement, accident, etc.

- **Mobilité géographique et sociale**

- Les personnes en situation d'itinérance rencontrées à Val-d'Or sont extrêmement mobiles, quelques-unes ayant même déménagé plus de 30 fois dans leur vie.
- Les deux tiers ont quitté leur famille avant l'âge de 18 ans, les autres entre 18 et 21 ans.
- Quatre personnes sur cinq ont grandi en communauté ou sur un territoire autochtone.
- Les deux tiers habitaient en communauté avant de venir à Val-d'Or, où elles avaient un logement ou une maison, et où elles vivaient avec un membre de leur famille (conjoint, enfants, frères et sœurs, parents).
- Presque tous les participants/participantantes retournent d'ailleurs à l'occasion en communauté, que ce soit pour des raisons familiales, pour y pêcher ou pour participer à une activité culturelle ou cérémonielle.

2.2 Investir la ville et développer des stratégies de survie

- **La présence à Val-d'Or**

- Indépendamment de l'endroit où ils/elles sont nés et ont grandi, la moitié des personnes affirme que Val-d'Or est aujourd'hui leur lieu de résidence principal, alors les autres identifient la communauté ou le territoire comme lieu de résidence principal.
- La moitié d'entre elles est installée à Val-d'Or depuis moins d'un mois, et le tiers depuis moins d'un an.
- Les raisons de la venue à Val-d'Or pour ceux et celles qui n'y résident pas depuis une longue période sont diversifiées : faire la fête, accéder à des services de santé, suivre un(e)

conjoint(e) ou un membre de la famille, trouver un travail, visiter des amis, faire face à des problèmes légaux, fuir les problèmes dans la communauté.

- Sauf dans le cas de deux personnes, toutes les autres ont déjà vécu à Val-d'Or par le passé; elles reviennent y résider après avoir vécu ailleurs. Dans le tiers des cas, autant pour des hommes que des femmes, elles affirment résider ailleurs, mais séjourner de temps en temps dans la ville.
- Le tiers des gens rencontrés dit dormir dans un refuge.

• **Les aléas de la vie dans les rues de Val-d'Or**

- Dans la ville de Val-d'Or, trois personnes sur cinq disent apprécier être proches de leurs amis, l'accessibilité aux drogues et à l'alcool (invoquée par quelques personnes), la présence d'autres Autochtones. Les lieux publics et les espaces verts sont également mentionnés parmi les facteurs les plus appréciés.
- Le racisme mais également, pour certains, la présence d'alcool et de drogue, la violence et la police sont identifiés parmi les facteurs les moins appréciés. La moitié dit avoir déjà été victime de discrimination en ville, autant les hommes que les femmes, et de tous les âges, et la presque totalité dit avoir été victime de violence.
- Malgré tout, les deux tiers des personnes rencontrées se sentent en sécurité dans la ville. Le fait d'être bien entourées, d'avoir des amis, contribue à ce sentiment. Les autres personnes qui ne se sentent pas en sécurité dans la ville mentionnent la violence, la surveillance policière et la discrimination comme facteurs contribuant à leur insécurité.
- La présence d'amis est la chose la plus souvent mentionnée dans les points positifs de la vie à Val-d'Or. Pouvoir faire la fête, l'alcool et la drogue, la liberté, sont également mentionnés par quelques personnes.

• **Organiser sa vie dans la rue**

- Les raisons qui mènent à la rue ou au refuge sont nombreuses, mais les participants/participant.es mentionnent en plus grand nombre les problèmes de consommation, la fin d'une relation amoureuse et l'absence d'un endroit où dormir.
- Un peu plus de la moitié des gens se sont tournés vers La Piaule/Le Dortoir (que des amis leur ont fait connaître) lorsqu'ils se sont trouvés sans logement. Ce refuge reste d'ailleurs le lieu le plus fréquenté lorsqu'ils dorment à Val-d'Or, été comme hiver. Les autres ont cherché un toit chez de la famille, des amis ou dans la rue.
- Un peu plus de la moitié des gens rencontrés vivent un épisode actuel d'itinérance depuis moins de 2 mois; depuis plusieurs mois pour une personne sur cinq et, dans une même proportion, depuis plus d'un an. Cependant, les trois quarts d'entre eux ont déjà vécu une ou plusieurs situations d'itinérance dans le passé.
- Les participants/participant.es ayant déjà vécu des situations d'itinérance ont dit s'être retrouvés à la rue plusieurs fois : 2, 3, 5, 6, 10, ou même « toujours ». Le retour en communauté ou l'aide de quelqu'un qui les a hébergés sont les raisons les plus courantes de la sortie de la rue dans le passé. Mais d'autres raisons ont motivé le retour à la rue,

notamment la consommation d'alcool et de drogue, la fin d'une relation amoureuse, le manque d'argent, une sortie de prison ou un déménagement.

- La moitié des participants/participant·es dit avoir parfois de la difficulté à trouver un endroit pour dormir ou de la nourriture. À peine une personne sur six mange trois repas par jour.
- Par contre, les personnes rencontrées ont le plus souvent accès à un repas chaud et une majorité à de la nourriture traditionnelle.
- Il semble cependant assez facile de se procurer des vêtements.
- Tous les participants/participant·es se déplacent à pied dans la ville. Certains quartiers de la ville sont plus populaires : la moitié préfère la *train track*, le centre-ville, la 3^e avenue, les alentours du Centre d'amitié.

• Aspirations

- La moitié des participants/participant·es considère une communauté autochtone comme son chez-soi, et un peu moins voudrait retourner y vivre. Les autres lieux mentionnés sont diversifiés et à diverses échelles : Val-d'Or, le bois, La Piaule, la *train track*. Par ailleurs, la presque totalité des participants/participant·es dit avoir un lien avec une communauté ou un territoire autochtone.
- Presque tous les participants/participant·es aimeraient pouvoir s'installer dans un logement, mais rarement veulent-ils y vivre seuls.
- Les personnes rencontrées aspirent à occuper un emploi qu'elles aiment (et qu'elles connaissent) : on mentionne en particulier le travail forestier ou dans la construction.
- En vivant dans la rue, le tiers des participants/participant·es dit s'ennuyer de ses enfants et de sa famille.

2.3 Trajectoires de vie

Dans les prochaines pages, on trouvera une série de parcours reconstitués à l'aide des informations que nous ont recueillies auprès des personnes itinérantes elles-mêmes. À des fins d'anonymat, nous avons occulté plusieurs types de renseignements; l'ensemble reconstitué permet néanmoins d'avoir un aperçu complémentaire aux informations descriptives dont font état les pages précédentes.

Femme anicinape 40-44 ans

Elle est née à Val-d'Or et a grandi avec ses parents biologiques dans un village à proximité d'une réserve en Abitibi-Témiscamingue. Elle a eu son premier enfant à l'âge de 14 ans et aura de très nombreux enfants au cours de sa vie. À 18 ans, sa mère lui demanda de quitter le domicile familial avec ses enfants. Depuis l'âge de 19 ans, elle a à la fois vécu en communauté et à Val-d'Or. En communauté, elle a déjà fait une demande pour obtenir une plus grande maison afin de loger convenablement ses enfants, mais il n'y avait pas de résidence disponible à ce moment-là. L'attente étant trop longue, elle a dû quitter la communauté. Depuis plus de 3 ans, son lieu de résidence principal est Val-d'Or, mais elle retourne environ une fois par mois dans son village natal.

Homme anicinape 25-29 ans

Il est né à Val-d'Or et a été élevé par sa mère biologique jusqu'à l'âge de 13 ans. La consommation abusive d'alcool de cette dernière, qui a fréquenté un pensionnat autochtone, a fait en sorte qu'il fut envoyé dans deux familles d'accueil en deux ans, puis pris en charge par sa tante jusqu'à sa majorité. Il a grandi dans une communauté en Abitibi-Témiscamingue et y vit encore la plupart du temps, en alternance avec Val-d'Or, qu'il visite pour accéder à certains services alimentaires lorsque le chèque qu'il reçoit ne couvre pas tous ses besoins, pour voir sa copine (elle aussi sans domicile à Val-d'Or), et pour entretenir son réseau social.

Homme anicinape 30-34 ans

Il est né à Val-d'Or et a grandi en communauté, de même que sur les territoires avoisinants. Il a été élevé par ses parents jusqu'à l'âge de 5 ans avant d'être pris en charge par ses grands-parents jusqu'à l'âge de 19 ans. Par la suite, il a déménagé de nombreuses fois (une trentaine de fois selon lui), et a résidé dans plusieurs communautés et villes du Québec. Attiré par les pow-wow et les célébrations de la région, il est arrivé à Val-d'Or il y a environ un mois, mais se prépare à retourner en forêt pour une partie de l'été. Il bénéficie des services de La Piaule lorsqu'il est à Val-d'Or pour éviter d'être à la rue, avant son retour en forêt.

Femme crie 35-39 ans

Elle est née dans une communauté crie de l'Ontario, mais a grandi et passé la majorité de sa vie dans deux communautés de Eeyou Istchee. Elle a grandi avec ses parents jusqu'à l'âge de 14 ans, avant d'être prise en charge, à la mort de son père, par sa tante jusqu'à ses 18 ans. Elle est restée tout de même en bons termes avec sa mère, qu'elle a accompagnée à Val-d'Or alors que cette dernière devait recevoir des soins de santé.

Femme anicinape 30-34 ans

Elle est née à Val-d'Or, mais a grandi en communauté, en plus de vivre à Mont-Laurier et à Val-d'Or de façon sporadique. Elle a été élevée par ses parents biologiques jusqu'à l'âge de 3 ans; après le départ de son père, elle a vécu avec sa mère et son nouveau beau-père jusqu'à l'âge de 11 ans. Par la suite, elle fut envoyée dans un centre d'accueil pendant un an avant de retourner vivre avec sa mère et son beau-père jusqu'à l'âge de 17 ans. Elle quitta alors le foyer familial parce qu'elle ne s'entendait pas avec ses parents qui avaient des problèmes de consommation. Encore aujourd'hui, elle n'est pas en très bons termes avec sa famille.

Homme cri 25-29 ans

Il est né dans une ville nordique et a grandi dans une communauté nordique jusqu'à l'âge de 6 ans, alors que sa mère et lui déménagent à Montréal. Il garde d'ailleurs de bons contacts avec sa mère, mais pas avec son père, qui était violent. Adulte, il retourna vivre dans une autre communauté nordique, mais il se déplace souvent et estime avoir déménagé entre 10 et 14 fois malgré son jeune âge, incluant un séjour carcéral. Depuis sa sortie de prison, il a pu loger quelques fois chez sa mère, mais il entretient une relation tendue avec le compagnon de cette dernière. Il se rend aussi régulièrement dans sa communauté d'origine pour visiter ses enfants, actuellement pris en charge par la Protection de la jeunesse.

Homme anicinape 30-34 ans

Né en Outaouais, il a passé les premières années de sa vie à l'hôpital à cause d'ennuis de santé. Par la suite, il alla vivre en communauté avec sa mère biologique et son beau-père jusqu'à ses 9 ans avant d'être placé en foyer d'accueil jusqu'à 16 ans, car il ne s'entendait plus avec ses parents adoptifs. C'est à partir de ce moment qu'il commença à faire son chemin seul. Aujourd'hui, ses parents adoptifs et biologiques, de même que 5 de ses 6 frères et sœurs sont décédés; il a lui-même plusieurs enfants. Après avoir résidé en communauté au début de l'âge adulte, il a ensuite déménagé plus d'une vingtaine de fois, de la Colombie-Britannique à New York, avant de s'établir il y a une dizaine d'années à Val-d'Or, en continuant de retourner en communauté assez souvent.

Femme crie 20-24 ans

Elle est née à Montréal, mais a grandi dans une communauté nordique. De sa naissance jusqu'à ses 12 ans, elle a été élevée par ses parents biologiques (avec lesquels elle est toujours en contact) avant d'être prise en charge par ses grands-parents. Elle a quitté sa famille à 17 ans pour suivre son copain de l'époque; elle habitera plusieurs villes et communautés du Québec et elle estime avoir déménagé entre 5 et 9 fois depuis ses 19 ans. Elle réside aujourd'hui à Val-d'Or depuis près de 2 ans.

Homme anicinape 30-34 ans

Son dernier contrat comme travailleur forestier s'est terminé 4 mois plus tôt (il n'a jamais été mis à la porte d'un emploi). Il a déjà connu un autre épisode d'itinérance dans le passé, dont il avait réussi à se sortir grâce à sa copine. Il est retourné dans la rue après sa séparation. Il se retrouve aujourd'hui à la rue depuis plusieurs mois, en partie, selon lui, à cause de sa consommation d'alcool. La première nuit où il s'est retrouvé sans logis, il a eu recours aux services de La Piaule grâce aux conseils d'amis. Il en est aujourd'hui à son 3^e séjour de plus de 3 mois à Val-d'Or, où il est revenu parce qu'il en avait envie, mais il prévoit aller vivre à Montréal. Il apprécie la présence d'un bon réseau social à Val-d'Or, mais déplore le fait qu'il soit parfois victime de discrimination de la part des allochtones à cause de ses origines. Il aimerait retourner vivre en communauté, pour occuper un emploi dans le secteur forestier et se trouver un logement où il habiterait avec sa copine; il souhaite également réduire sa consommation d'alcool lorsqu'il sera à Montréal.

Homme anicinape 25-29 ans

Il séjourne environ une semaine par mois à Val-d'Or depuis 2 ans. Il dénonce la violence à laquelle sont confrontés les Autochtones dans la ville et n'apprécie pas non plus la forte présence de l'alcool dans la rue et le fait de voir sa copine demander la charité. Tout ceci fait en sorte qu'il ne se sent pas vraiment en sécurité dans les rues de Val-d'Or et qu'il fréquente seulement les lieux où il se sent bien comme la *train track* ou La Piaule, où il trouve refuge lorsqu'il a besoin d'un lieu pour dormir ou manger.

Homme anicinape 40-44 ans

À Val-d'Or depuis sa sortie de prison, il y a maintenant plus de 5 mois, il utilise régulièrement les services de La Piaule pour se loger et se nourrir. Il n'est pas rare qu'il profite de l'hospitalité d'amis pour se nourrir. Il dénonce la violence qu'il observe en ville, mais il souligne l'importance d'avoir un bon réseau d'amis. Actuellement, il considère La Piaule comme son chez-soi, mais il aimerait se trouver un logement qu'il pourrait partager avec d'autres amis et trouver un emploi dans lequel il pourrait travailler le bois.

Homme cri 25-29 ans

À Val-d'Or et à la rue depuis maintenant deux semaines, il a perdu l'appartement qu'il avait dans une autre localité, car il était dans l'incapacité de payer son loyer. Il est venu à Val-d'Or accompagné de sa compagne avec laquelle il a passé sa première nuit à La Piaule. Il est déjà venu à Val-d'Or dans les moments où il n'allait pas très bien et avait besoin de s'isoler et de se changer les idées, avant de retourner régler ses problèmes. Il estime avoir été à la rue six fois dans sa vie, mais préfère ne pas parler des circonstances passées, le sujet semblant toujours l'affecter profondément. Il apprécie avoir un réseau d'amis en ville, mais la situation reste très difficile et il trouve trop facile de tomber dans une consommation abusive d'alcool dans les rues de la ville. Il aimerait retourner dans sa communauté d'origine, mais ne peut plus s'y établir parce qu'il a été chassé par une de ses sœurs (il dit garder encore contact avec ses autres frères et sœurs). À court terme, il souhaite se trouver un nouvel appartement avec sa copine et un emploi dans lequel il pourra aider les autres à sortir de la rue.

Femme cri 35-39 ans

Elle est venue à Val-d'Or un mois auparavant pour des soins médicaux, mais a décidé d'y rester. Elle a été à la rue une multitude de fois dans sa vie selon ses dires. Elle s'en est sortie à chaque fois en rentrant en communauté, mais retourne à la rue lorsqu'elle revient à Val-d'Or. Elle va parfois dormir chez des amis, à La Piaule ou directement à l'extérieur. Elle aime les lieux où elle peut socialiser avec d'autres Autochtones (comme la *train track*), mais elle est souvent victime de violence dans la ville, en lien avec ses activités de prostitution. Elle se sent tout de même en sécurité au refuge pour femmes et mange à La Piaule tous les jours.

Homme anicinape 50-54 ans

Il a grandi avec ses parents biologiques dans une communauté d'Abitibi-Témiscamingue, mais a également vécu dans des communautés nordiques et dans des villes du Québec et de l'Ontario. Il a quitté le foyer familial à 15 ans, car il ne s'entendait plus très bien avec son père. Il déménagea alors à Val-d'Or pour y étudier et y resta pendant huit ans. Il reviendra dans sa trentaine à Val-d'Or pour occuper un travail. Il y est aujourd'hui depuis un mois, séjour qui devait être transitoire entre Montréal et une ville de l'Abitibi où il doit recevoir des soins, mais son séjour s'éternise pour de nombreuses raisons tant personnelles que bureaucratiques.

Homme anicinape 30-34 ans

Attiré par les pow-wow et les célébrations de la région, il est arrivé à Val-d'Or il y a environ un mois, mais se prépare à retourner en forêt pour une partie de l'été. Il bénéficie des services de La Piaule à Val-d'Or pour éviter d'être à la rue, avant son retour en forêt. Il aime la présence des autres Autochtones à Val-d'Or et le fait de pouvoir parler sa langue. Cependant, il observe ce qu'il qualifie de « racisme valdorien » et une certaine « brutalité policière ». Il préfère côtoyer des lieux comme La Piaule et le CAAVD pour être tranquille et en sécurité.

Femme anicinape 35-39 ans

Mère de nombreux enfants (dont un premier qu'elle a eu à 16 ans) et grand-mère d'un petit-fils, elle est aujourd'hui à la rue à cause de ses problèmes d'alcool. Elle en serait à sa 6^e expérience à la rue et à chaque fois elle a pu compter sur ses parents (avec lesquels elle reste en bons termes) pour s'en sortir. Elle apprécie la présence d'organismes de soutien et de services à Val-d'Or comme le CAAVD et La Piaule, mais dénonce la forte présence du racisme dans la ville. Elle aimerait se trouver un logement qu'elle occuperait seule et obtenir un emploi dans un refuge; ce serait une manière, dit-elle, d'exprimer sa reconnaissance envers cet endroit qui l'a aidé dans des moments où elle était dans le besoin.

Femme crie 35-39 ans

Elle est à Val-d'Or depuis 3 mois, car il n'y avait plus de logements dans sa communauté. Si elle se retrouve à la rue aujourd'hui pour la première fois, c'est parce que son ex-copain l'a chassée de chez lui. À son arrivée à Val-d'Or, elle a bénéficié des services de La Piaule, qu'elle utilise encore aujourd'hui pour se loger et se nourrir; elle fréquente également le CAAVD pour se nourrir. Elle aime les espaces publics et les espaces verts où elle peut se promener et rencontrer de nouvelles personnes. Par contre, elle n'apprécie pas l'omniprésence de l'alcool, car elle essaie d'arrêter de boire et cela rend la tâche difficile. Elle aimerait se trouver un logement où elle pourrait vivre avec ses enfants, qui lui manquent, et travailler dans une garderie. Elle ne rejette pas non plus la possibilité de retourner vivre en communauté si jamais la crise du logement venait à se résoudre.

Homme anicinape 45-49 ans

C'est en voulant suivre des membres de sa famille et pour fuir certains ennuis dans sa communauté qu'il a décidé de venir vivre à Val-d'Or. Il apprécie surtout la présence de certains membres de sa famille et de sa communauté et les différents espaces publics. Il dénonce toutefois la présence de jeunes Blancs qui s'amuse à attaquer les Autochtones pour le plaisir. Il se réfugie dans les endroits où il peut trouver une certaine tranquillité comme la *train track* ou La Piaule. Il dort le plus souvent à l'extérieur ou chez sa copine et mange au CAAVD ou chez des amis. Très connu et apprécié des autres Autochtones en situation d'itinérance dans la ville, il n'hésite pas à apporter son aide à d'autres au besoin. Son chez-soi est le Canada dans son ensemble, mais il se sent lié plus particulièrement à la communauté où il a grandi. Il est important de noter qu'il ne se voit pas comme un itinérant, car il a été habitué depuis très jeune à être très mobile. Malgré tout, il peut retracer des moments (décès, rupture) qui ont fait en sorte qu'il a été plus difficile pour lui d'arriver à vivre ou survivre dans la rue.

Femme crie 20-24 ans

Aujourd'hui, elle se retrouve à la rue pour la 3^e fois, parce qu'elle est sans emploi depuis longtemps. Elle avait réussi à se sortir de la rue les fois précédentes en retournant vivre en communauté. Le premier jour où elle s'est retrouvée à Val-d'Or et sans lieu pour dormir, des amis l'ont amenée à La Piaule où elle a pu se loger et se nourrir. Elle apprécie la présence de son cercle d'amis à Val-d'Or, mais elle dénonce le racisme de la part des gens de la ville. Elle se sent tout de même en sécurité dans la ville car elle est bien entourée.

Homme anicinape 30-34 ans

Il est venu à Val-d'Or pour se chercher du travail, mais des problèmes personnels l'ont conduit vers sa 3^e expérience en itinérance. Il s'était sorti de la rue auparavant grâce au soutien des travailleurs sociaux. À son arrivée, il aimait bien ce qu'il voyait et rencontrait beaucoup de « bonnes personnes », en plus d'être près de ses enfants. Il déplore cependant plusieurs problèmes liés au racisme et le fait qu'il y ait beaucoup de violence. Malgré tout, il se sent en sécurité car il est bien entouré. Il aime fréquenter La Piaule, car il apprécie le personnel qui le met en confiance.

Femme anicinape 35-39 ans

Si elle est aujourd'hui à la rue, c'est à la suite d'une séparation avec son conjoint : elle a donc décidé de venir à Val-d'Or où elle a un bon réseau social. Elle a passé sa première nuit à La Piaule qu'elle fréquente encore pour se nourrir et se loger. Elle n'aime pas la présence de la police, la violence et la discrimination dont elle est parfois victime en ville à cause de ses origines. Elle fréquente des lieux où elle se sent plus en sécurité, comme la source Gabriel, la *train track*, le CAAVD et La Piaule. Elle considère la communauté où elle vivait avec son conjoint comme son chez-soi et elle s'ennuie de ses enfants, mais n'est pas prête à y retourner pour y vivre.

2.4 Déracinements consécutifs et instabilités familiales

Les informations situationnelles présentées dans les pages précédentes ont permis de constater que la plupart des participants/participant(e)s (indépendamment du genre, de l'âge ou de la provenance) ont grandi dans des conditions qui, si elles n'étaient pas forcément vécues de manière traumatique, sont tout de même marquées par l'expérience de différentes problématiques. C'est notamment le cas des placements multiples, au sein de noyaux familiaux biologiques ou adoptifs, de même qu'en institution, mais aussi des nombreux parcours interrompus avant l'âge adulte, que ce soit au travers de nombreux déménagements avant la majorité et au début de l'âge adulte, de départs du foyer familial assez jeune ou encore des fréquents deuils affectant la proche parenté. D'autres participants/participant(e)s partagent par contre des expériences autrement plus conflictuelles, telles que le passage en prison ou encore la toxicomanie dont les effets se répercutent autant sur les personnes elles-mêmes que sur les proches en charge de leur éducation. La question de la grossesse à un jeune âge est quant à elle une situation couramment rencontrée chez les femmes. Les parcours présentés précédemment illustrent en quelque sorte l'ensemble des trajectoires que nous avons reconstituées.

Ces récits proposent notamment un regard sur les contours revêtus par le concept de mouvance circulaire lorsqu'il est compris du point de vue des personnes en situation d'itinérance. Le croisement analytique des informations nous apprend en effet que non seulement la majorité des participants/participant(e)s habitait en communauté avant l'arrivée à Val-d'Or, mais également qu'elle y retourne à l'occasion, que ce soit pour des raisons familiales, pour pratiquer la pêche, la chasse ou encore pour participer à des événements culturels comme les pow-wow ou les cérémonies rituelles.

Par ailleurs, plusieurs participants/participant.es déclarent résider de manière permanente à Val-d'Or aujourd'hui, et ce, depuis une longue durée pour certains/certaines, tout en déclarant aussi une résidence située dans leur communauté d'origine. En réalité, bien que ces individus déclarent résider à Val-d'Or, ils confirment effectuer régulièrement des allers retours en direction de leur communauté d'affiliation. À l'inverse, d'autres personnes déclarent résider de manière permanente en communauté et reconnaissent être seulement de passage à Val-d'Or, même lorsqu'elles assurent revenir régulièrement dans la ville. Au total, la quasi totalité des personnes que nous avons rencontrées a déjà vécu à Val-d'Or auparavant. Cette récurrence est souvent caractérisée par des périodes d'itinérance passées, comme l'indique clairement le fait que les trois quarts d'entre elles se soient déjà retrouvées en situation d'itinérance, parfois même à plusieurs reprises.

Dans une autre perspective, l'appartenance à des réseaux sociaux structurés à même la rue, mais dont les ramifications s'étendent jusqu'aux communautés comme en témoigne par exemple la présence de proches, est une pierre angulaire des stratégies de survie mises en place par les personnes, autant hommes que femmes. Ces différents résultats renforcent la nécessaire remise en question d'une définition de l'itinérance qui repose notamment sur un état de rupture sociale totale de la part des personnes faisant l'expérience de cette condition. Bien au contraire, notre enquête démontre que lorsque la condition itinérante est vécue par des personnes autochtones, elle est loin d'être synonyme d'une désaffiliation sociétale, mais relève plutôt d'un maintien des liens sociaux originels doublé d'une recomposition de liens dans des noyaux sociaux construits à partir de la rue.

On note d'ailleurs que si la moitié des participants/participant.es déclare chercher refuge à La Piaule/le Dortoir, l'autre moitié reconnaît trouver refuge chez des proches vivant déjà à Val-d'Or, que ceux-ci soient des membres de la parenté ou simplement des amis. Et même lorsque les personnes sont amenées à fréquenter les ressources d'hébergement d'urgence, elles déclarent y avoir été amenées par des amis. De plus, si les deux tiers des personnes déclarent se sentir en sécurité, la présence en ville d'un réseau social apparaît comme un facteur déterminant. En somme, la prise en compte de la parole des personnes autochtones a démontré qu'en situation d'itinérance, elles sont bien loin de faire l'objet d'une rupture sociale totale comme le traduit la définition courante du phénomène.

Dans de nombreux cas, le retour en communauté ainsi que le soutien des proches constituent même des facteurs facilitant la sortie de rue. La moitié des personnes rencontrées considère d'ailleurs sa communauté comme son chez-soi. Toutefois, l'expérience d'évènements ou de circonstances problématiques, tels que mis en évidence, compte parmi des facteurs favorisant l'entrée dans une phase d'itinérance à l'instar d'une expérience carcérale, de problèmes de consommation ou encore de déménagements fréquents. C'est l'existence de ces réseaux qui confère à plusieurs un certain sentiment de sécurité bien que tous et toutes admettent clairement devoir faire face au racisme et à diverses formes de discrimination ou de violence. S'ajoutent les lieux comme La Piaule ou le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or qui sont également vu comme des endroits sécuritaires.



Section 3. Les manifestations de l'itinérance : regards des acteurs et actrices

Alors que la section précédente mettait de l'avant les données recueillies directement auprès des personnes autochtones en situation d'itinérance, celle-ci s'ancre dans les témoignages des acteurs/actrices œuvrant auprès de cette population, dont la réalité est loin d'être monolithique comme on le verra dans les prochaines pages. Parce que ces acteurs/actrices sont amenés à côtoyer les personnes itinérantes au jour le jour, ils/elles offrent un point de vue privilégié sur cette réalité qui ne peut être comprise que de l'intérieur.

C'est particulièrement le cas des intervenants/intervenantes de première ligne qui ont été d'une aide précieuse pour cerner les besoins manifestés par les personnes itinérantes. Les autres types d'acteurs/actrices, y compris ceux/celles appartenant aux forces policières, ont amené des informations complémentaires à celles fournies par les intervenants/intervenantes et ont contribué à former une image plus nuancée de la situation à l'échelle de la ville. L'ensemble permet de présenter une vision intégrée du volet autochtone du phénomène de l'itinérance à Val-d'Or.

Notons que les acteurs/actrices auxquels nous avons parlé sont Autochtones tout autant que non-autochtones, et leurs actions et services ne s'adressent pas, à la différence de Montréal, à des clientèles spécifiques (telles que les femmes ou encore un groupe autochtone en particulier) compte tenu de la petite taille de la population de Val-d'Or. Une seule exception réside dans le cas des jeunes, qui font l'objet d'une offre de services spécifique (toutefois ces ressources sont très peu concernées par le phénomène de l'itinérance).

Subdivisée en trois sous-parties, nous ferons d'abord état dans cette troisième section des différents profils permettant de caractériser les formes d'itinérance présentes à Val-d'Or. À partir de là, il sera possible de préciser, dans un deuxième temps, les besoins manifestés par les personnes en situation d'itinérance auprès des différents acteurs/actrices œuvrant auprès d'elles. Dans un troisième temps, nous reviendrons sur les caractéristiques qui différencient la manière dont est vécue l'itinérance par les populations autochtones en comparaison des personnes non autochtones. Insistons sur le fait que cette distinction culturelle réside moins dans les symptômes mêmes de ce phénomène (dépendance, prostitution, dégradation de l'état de santé des personnes, etc.) – à l'exception du thème de la judiciarisation – que dans les causes structurelles qui engendrent l'expérience de cette condition chez les personnes autochtones et les mécanismes (conscients ou inconscients) mis en œuvre par ces dernières afin de survivre dans la rue.

3.1 Les différentes composantes du processus d'itinérance

- Le « noyau dur » ou la « gang des 10.1²⁴ »

L'appellation de « noyau dur » (ou « gang des 10.1 ») fait d'abord référence aux personnes qui sont à la rue depuis plusieurs années déjà ou qui sont en voie d'y rester durablement, ne pouvant ou ne voulant pas retourner dans leur communauté pour plusieurs raisons. Certaines personnes commencent par venir occasionnellement en ville mais sur une base régulière, et s'enfoncent petit à petit dans un statut permanent, notamment lorsque leur consommation se solde par une aggravation de leur santé physique ou mentale. Dans certains cas, les psychoses toxiques peuvent pousser les individus à adopter des comportements inappropriés, rendant problématiques leur retour en communauté ainsi que la conciliation avec les dynamiques du milieu urbain²⁵.

Il y a des gens qui ont commencé [de façon] cyclique, qui venaient à Val-d'Or pour faire le *party* puis qui retournaient dans leurs réserves, mais ils restent tout le temps de plus en plus longtemps puis, finalement, ils finissent par coller ici, puis à devenir dépendants des services du dortoir de la Piaule. (VD13)

Dans ce groupe du « noyau dur », on retrouve beaucoup de personnes ayant déjà effectué un ou plusieurs séjours en prison. Si ces séjours sont souvent provoqués par le cumul d'un trop grand nombre de contraventions, il faut aussi insister sur le fait que d'autres vont en prison pour des crimes commis en communauté. C'est ce qui explique le bannissement de certains de leur communauté d'origine et donc leur impossibilité d'y retourner, ce qui entretient la dégradation psychologique de la personne. Le retour en communauté n'est également pas une option pour ceux et celles qui en ont été bannis en raison de leur orientation sexuelle. Toutes ces personnes font vraisemblablement l'expérience de ruptures, la plupart du temps affectives et parfois culturelles.

Les gens [...] qui sont là des années et des années et des années, ce sont des gens qui ont des lourds vécus dans les communautés : abus, inceste, violence extrême. Puis que c'est le bannissement ou pas loin, de la communauté là. (VD12)

Il y a différentes religions maintenant dans les communautés, ça fait que souvent d'être homosexuel ou d'être différent, bien, tu vas te faire rejeter. (VD11)

²⁴ L'expression « gang des 10.1 » correspond aux consommateurs/consommatrices de bières qui compte 10.1 degrés d'alcool.

²⁵ Selon la grille d'analyse de l'Institut Douglas (Montréal), la psychose toxique n'est pas en soi une maladie, mais désigne le développement d'un ensemble de symptômes associés à plusieurs troubles mentaux différents. La psychose toxique ne relève donc pas d'un état permanent, mais intervient lorsqu'une personne, déjà sujette à certains troubles mentaux (dépression, maladie d'Alzheimer, schizophrénie, etc.) se trouve en situation de crise et s'adonne notamment à une forte consommation de drogue ou d'alcool. C'est pourquoi ce type de trouble peut être facilement soigné et conduire la personne à reprendre durablement possession de ses moyens afin de retrouver des conditions de vie satisfaisantes. Perturbations de la perception (hallucinations ou délires), désorganisation et affaiblissement tant physique que psychique comptent parmi les symptômes les plus courants. (<http://www.douglas.qc.ca/info/psychose>)

Globalement, ces personnes seront amenées à fréquenter, selon les périodes, la plupart des services et ressources disponibles à Val-d'Or, y compris (mais dans une moindre mesure) ceux visant leur réinsertion à moyen terme proposés à La Piau.

Par ailleurs, certaines personnes alternent entre séjour en prison et période d'itinérance dans les rues de la ville. Si ces personnes sont possiblement considérées comme des itinérants permanents et non pas épisodiques, c'est parce qu'outre la prison, elles ne connaissent que la rue, autrement dit, elles n'ont plus ou n'ont pas l'option d'un logement en communauté ou à Val-d'Or. En somme, à l'issue de recours trop fréquents, elles ont usé leur réseau de relations au point de ne plus pouvoir compter dessus.

- **Distinguer les manifestations de la mouvance circulaire**

La première manifestation de la mouvance circulaire concerne les individus qui effectuent des allers retours de façon intermittente entre Val-d'Or et leur communauté. C'est notamment le cas des personnes qui fuient l'univers des communautés une semaine ou deux semaines par mois, histoire d'échapper momentanément au climat difficile qui découle de la promiscuité et de la dureté de la vie de certaines communautés. Les personnes vont donc venir dépenser leur chèque d'aide sociale à Val-d'Or en début de mois et ensuite vont retourner en communauté le reste du mois. Mais d'autres vont plutôt venir vers la fin du mois lorsqu'elles n'ont plus d'argent pour se procurer les biens essentiels. Il n'est pas rare que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) retire la garde des enfants aux personnes pour lesquelles les épisodes valdoriens se répètent trop souvent; la détresse engendrée par cette situation va conduire la personne à fréquenter davantage la rue et à augmenter sa consommation, ce qui la prédispose éventuellement à un statut d'itinérance permanente.

Dans une autre perspective, certaines personnes nécessitent des soins médicaux spécifiques, parfois échelonnés dans la durée, et constants, ce qui les amènera à fréquenter la ville à la sortie de l'hôpital. Des hommes vont vivre dans le bois et revenir sur une base très régulière à Val-d'Or afin de faire des provisions, vendre éventuellement ce qu'ils ont chassé et ensuite faire la fête de manière circonstancielle dans la rue. Ces personnes ne se considèrent pas comme itinérantes puisqu'elles ont une adresse, de même qu'elles ne ressentent pas spécifiquement une rupture avec leur univers culturel et familial.

La seconde manifestation de la mouvance circulaire correspond à des personnes qui participent à un événement ponctuel, une fois ou deux fois dans l'année, pour des mariages, des rencontres sportives ou culturelles ou bien pour une recherche d'emploi.

J'en ai qui vont comme juste partir et je sais aussi qu'il y a de quoi d'organisé dans les communautés, que toutes les communautés se rejoignent à une place et vont camper pendant deux semaines. (VD09)

Parce que les personnes étirent leur séjour, bien souvent pendant la période estivale, elles vont fréquenter la rue, y vivre quelque temps, et donc elles auront recours aux services, mais sans nécessairement vouloir se procurer un logement puisqu'elles n'ont pas le sentiment d'être réellement en situation d'itinérance. Les ressources utilisées seront les mêmes que dans le cas de la première manifestation, c'est-à-dire le Dortoir, le soutien de la travailleuse de

proximité du CAAVD, la soupe populaire de La Piaule. Il est à noter qu'une infime partie de la population autochtone en situation d'itinérance à Val-d'Or fait les allers retours entre plusieurs villes, notamment Val-d'Or-Montréal, mais aussi Chibougamau-Montréal; dans ce cas, la ville de Val-d'Or représente un arrêt dans une trajectoire plus longue.

- **L'itinérance cachée : la particularité des femmes**

L'itinérance cachée, bien que comptant des cas masculins, est largement représentée par les femmes qui échangent souvent un lit contre des services sexuels. Il faut dire que la condition de femme présente un critère supplémentaire de vulnérabilité dans le contexte de la rue et en comparaison des hommes.

Admettons, elles sont fatiguées, elles ont envie de dormir quelque part, elles vont chez un ami ou une connaissance [...], puis elles sont obligées quand même de payer [en services sexuels], avant de dormir [...] puis, si tu ne paies pas ton dû, tu es dehors, là. (VD12)

Après ça, il y a la prostitution qui est beaucoup présente, puis les femmes vont vendre leur corps pour avoir des endroits où coucher, ça, c'est quelque chose qui est invisible, ça ne se voit pas, c'est caché, mais c'est là. (VD13)

Lorsque ces femmes finissent par fréquenter La Piaule, certaines d'entre elles sont plus ouvertes à l'idée de sortir de la rue, et notamment de la prostitution, et ce, en dépit du fait qu'elles vont continuer pendant un certain temps à fréquenter leur groupe vivant dans la rue. Elles vont alors mettre en œuvre des stratégies pour garder secret l'emplacement de leur logement. En effet, le problème que connaissent les personnes de retour en logement relève de l'intrusion de leurs connaissances de la rue dans ledit logis, intrusion qui souvent précipite l'expulsion du locataire, phénomène qui a déjà pu engendrer une grande méfiance de la part des propriétaires et alimente ainsi les perceptions négatives émises à propos des Autochtones de manière générale. Plus généralement, les réseaux familiaux et amicaux sont le moteur de l'itinérance cachée, situation vécue également par des hommes, mais dans une moindre mesure.

Tu ne peux pas être dans la rue puis avoir ton logement, tu vas devoir faire un choix à un moment donné, tu ne peux pas faire la vie de rue, puis garder ton logement [...] il y a pas un locataire qui va accepter que tu rentres quatre, cinq personnes à tous les soirs chez vous [...] Mais, tu vois, elle, elle a réussi à bien le faire, tu sais, elle m'impressionne beaucoup pour ça. Elle l'a fait doucement. (VD12)

3.2 Les besoins des personnes

- **Des besoins primordiaux, faute de mieux-être**

Le fait que les gens ne soient pas toujours disposés à sortir de la rue dans un délai rapide peut dépendre de plusieurs facteurs : ne pas se percevoir comme itinérants/itinérantes, passer entre les mailles du filet du système ou bien avoir trop de problèmes personnels accumulés. À titre d'exemple, notons que les délais pour obtenir des rendez-vous auprès des services de santé mentale, de toxicologie ou autres sont extrêmement longs de sorte qu'il n'est pas rare

qu'une personne ne se présente pas à ses rendez-vous. En effet, il est difficile pour cette personne de se projeter dans le temps étant donné que ses préoccupations sont plutôt de l'ordre du court terme vu l'extrême précarité de sa situation (besoins alimentaires, sanitaires et hébergement).

Il n'y a pas personne qui les prend, nulle part... mais ils ont encore des besoins, puis on s'entend que c'est des besoins assez primordiaux : problèmes, besoin de nourriture, besoin d'hygiène. (VD15)

Lorsqu'une personne est intoxiquée sur la voie publique, il n'y a pas vraiment de service conçu spécialement pour ce type de situation, la personne n'étant pas en délit ni en besoin d'assistance médicale spécifique. Rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) dispose d'une cellule de dégrisement, mais qu'il faut avoir commis une infraction pour y être admissible. Par ailleurs, il existe bien l'Unité Domrémy, comme nous l'avons souligné, mais il n'est pas possible pour les personnes intoxiquées de venir y passer du temps, d'autant plus que ce lieu est relativement éloigné du centre-ville.

Auparavant, l'urgence disait : « Il y a une clientèle qui vient dans nos services, puis qu'ils n'ont pas nécessairement besoin de détention, ils n'ont pas nécessairement besoin des plateaux techniques, médicaux qu'il y a à l'urgence. Qu'est-ce qu'ils ont besoin? C'est d'une place pour le répit. (VD15)

- **Quand sortir de la rue n'est pas envisageable**

Le Dortoir, soit l'offre d'hébergement d'urgence, est fréquenté par des personnes qui ne sont pas admises dans les services classiques, ce qui sous-entend une population qui peut être intoxiquée et qui n'est pas nécessairement disposée à entreprendre des démarches à moyen ou long termes pour sortir de la rue. Il en est de même pour toutes celles qui ne se considèrent pas comme itinérantes. C'est le cas de beaucoup d'Autochtones, spécifiquement lorsqu'ils/elles sont dans une situation d'itinérance littérale ou d'alternance entre deux ou plusieurs lieux. De fait, les méthodes conventionnelles d'intervention ne fonctionnent pas. Les services de proximité, eux, permettent de rejoindre les individus dans la rue; mais de l'aveu de tous, il s'agit simplement d'un remède momentané, qui ne change pas grand-chose à la situation.

C'est ce qui fonctionne à l'heure actuelle, puis c'est là partout, c'est là à Montréal, c'est là à Québec, c'est là à Trois-Rivières, c'est là à Gatineau, c'est là à Val-d'Or, c'est de sortir les services, les sortir pour cette clientèle-là. (VD15)

Les intervenants/intervenantes rencontrés insistent à la fois sur la complexité des besoins des Autochtones et la difficulté à y répondre. Prenons par exemple le cas d'une personne souffrant d'un alcoolisme tel qu'il se traduit par un état de psychose toxique. Si cette personne est interceptée en état d'ébriété sur la voie publique, la SQ va la référer au service des urgences de l'hôpital plutôt qu'au poste de police (car une incarcération en cellule de dégrisement nécessite d'avoir commis une infraction). Arrivée sur place, elle va être confiée dans un premier temps aux ressources proposant des services de désintoxication, dans ce cas-ci des intervenants/intervenantes du Centre Normand. Dans un deuxième temps, le cas de cette

personne sera transféré au service de prise en charge des maladies mentales puisqu'elle est en état de psychose toxique. Le tout, en restant dans les murs de l'hôpital.

C'est ce que l'on appelle l'effet « portes tournantes », à savoir que chacun des services rejette la responsabilité de la prise en charge de la personne sur d'autres services, de telle sorte que la personne tombe littéralement dans un vide de service (il est à noter que certains projets, et notamment l'équipe PHARE de l'hôpital, permettent maintenant de contrebalancer cette dynamique). Au final, le temps de dégriser, la personne revient à elle et signe un refus de traitement, ce qui force les intervenants/intervenantes à la laisser partir.

Le phénomène des « portes tournantes » fonctionne aussi dans l'autre sens. Dans le cas où une personne réussirait à avoir des rendez-vous tant en santé mentale qu'en désintoxication ou autre (par exemple en oncologie), il se peut qu'elle soit interceptée par les services policiers si cette dernière doit purger du temps en prison pour une trop grande accumulation de contraventions par exemple. La personne perdra donc ses rendez-vous et tout sera à recommencer après sa période de détention.

Ils sont tous dans un phénomène de portes tournantes là, des compensations psychotiques, la SQ, salle d'urgence à l'hôpital, rencontre avec la psychiatre, puis malheureusement, même s'il avait un rendez-vous dans un temps record, si à son prochain rendez-vous, elle n'est pas présente parce qu'elle est rendue en détention, parce qu'elle est rendue ailleurs, parce que... Donc, ça devient dur, dans le moment présent, de sortir ces personnes-là de ce phénomène de portes tournantes. (VD04)

- **La complexité et l'intensité des problématiques**

Si l'effet des « portes tournantes » n'est pas propre aux seules personnes autochtones, son importance est accentuée dans leur cas en raison du cumul et de l'intensité des problèmes auxquels ils font face, la différence provenant souvent de l'impact d'un passé tout comme d'un présent distincts.

Prenons comme exemple le cas d'un individu autochtone qui est arrêté par les forces de l'ordre et qui est confronté à la nécessité d'entreprendre une cure de désintoxication. Même s'il cesse de consommer de l'alcool à un moment précis, notamment lors d'un séjour carcéral, il n'en demeure pas moins que la consommation abusive d'alcool est fort probablement le résultat de problématiques beaucoup plus profondes : pulsions suicidaires, volonté d'oublier certains traumatismes (viols, incestes, deuils non faits, violences de tous ordres). La consommation recommencera probablement dans un futur proche si les causes ne sont pas abordées convenablement.

Quatre-vingt pour cent du monde que je rencontre qui sont sur la grosse consommation, que le monde pense qu'ils sont itinérants là, bien, c'est des deuils non réglés. C'est tous des deuils non réglés, le problème. Puis qu'est-ce qui est le meilleur outil pour régler des deuils non réglés, dans leur tête : l'alcool. (VD06)

La plupart des hommes autochtones qui sont dans la rue, ce qui les a amenés en itinérance, la majorité, c'est une peine d'amour, c'est une rupture. Ce que

je vois beaucoup, c'est des peines d'amour, beaucoup des deuils pas faits, beaucoup beaucoup au niveau des deuils, au niveau des relations amoureuses qui ne fonctionnent pas. (VD12)

Si, par chance, une personne est prise en charge par l'hôpital psychiatrique de Malartic (service francophone), elle pourra probablement faire un pas de plus vers la guérison. Malheureusement, le processus peut parfois faire surgir de nouvelles blessures individuelles qui s'emboîtent les unes dans les autres, risquant ainsi de provoquer des réactions imprévisibles, un effet que l'on peut associer à la confection superposée de poupées gigognes.

Avec les Autochtones, nous pouvons constater qu'un des niveaux de ce cumul résulte du déséquilibre des rapports de forces séculaires et du déracinement hérité de la colonisation et de la mise en réserve. Donc, si l'on considère ce dernier élément comme la plus petite poupée, la poupée suivante peut être représentée par l'expérience des pensionnats qui engendre un traumatisme intergénérationnel, phénomène propre aux personnes autochtones et largement documenté dans la littérature (entre autres Menzies 2009; Yellow Horse Brave Hearth 2003)²⁶. Ce traumatisme va s'accompagner de nombreuses conséquences incarnées par des violences de tous ordres, que ce soit sexuel, verbal, domestique, psychologique, etc.

Les enfants qui ont été dans les pensionnats ont vécu des abus et ça a apporté plein de problématiques sociales dans les communautés où les gens ont vraiment été coupés de qui ils sont. [...] Bien, tu sais, dans le rôle parental, quand les parents revenaient [...] il y a eu, tu sais, la répétition de la violence, la répétition de l'inceste, la violence sexuelle, toutes sortes de violence. Et la consommation aussi, ça fait qu'il y avait plus de rôles, il y avait plus les rôles ancestraux : le chasseur ou transmettre ta culture. (VD11)

Je peux dire, l'histoire des pensionnats qui a laissé derrière beaucoup de problèmes sociaux. Tu sais, on parle du fait que par exemple, il y a de l'inceste de génération en génération, ça, c'est quelque chose qui se voit plus chez les Autochtones. (VD13)

La dernière poupée, celle qui englobe toutes les autres, incarne les problèmes de dépendance qui conduisent souvent à passer sous silence les autres traumatismes, individuels et collectifs, que vit la personne; autant d'éléments qui concourent à maintenir celle-ci dans la condition itinérante ou dans un dénuement extrême. De surcroît, de l'expérience de l'itinérance elle-même découle une portée traumatique qui vient englober toutes les couches antérieures.

C'est cet effet combiné de cumul et d'intensité qui fonde la complexité de la condition itinérante chez les Premières Nations ou les Inuit. Car si certains de ces paliers sont aussi partagés par les allochtones, spécifiquement les traumatismes individuels et familiaux, il reste que de nombreux traumatismes historiques et culturels leur sont propres. De plus, les traumatismes individuels vont être plus nombreux, notamment en raison de certaines conditions de vie. De la complexité du phénomène des poupées gigognes découle un effet de « portes tournantes » encore plus opérant puisque les interventions classiques ne fonctionnent pas.

²⁶ Voir le rapport de la Phase 1 pour en savoir davantage à ce sujet (Lévesque et Comat *et al.* 2018).

Par conséquent, la condition itinérante chez les Premiers Peuples est tributaire d'un plus grand dysfonctionnement que chez les allochtones.

3.3 Différenciation des pratiques entre personnes autochtones et non autochtones

- **Une hypermobilité spécifique**

L'hypermobilité caractéristique des sociétés autochtones contemporaines (dans ses aspects positifs autant que négatifs) se solde par plusieurs conséquences du point de vue de la condition itinérante. En effet, la réceptivité des personnes vivant cette condition quant aux possibilités de sortie de rue qui leur sont offertes s'en trouve profondément influencée. Concrètement, l'hypermobilité a un impact direct sur la manière dont celles-ci perçoivent la réinsertion sociale, notamment parce qu'elles ont plus de difficultés à se projeter dans une société à laquelle elles ne s'associent pas forcément, compte tenu du fait qu'elles ne la fréquentent pas de manière continue.

À titre d'exemple, la population en question serait moins encline à entamer des procédures de désintoxication ou une démarche de réinsertion à moyen terme comme à long terme. L'hypermobilité – et son dérivé la mouvance circulaire – peut également renforcer l'impression de ne pas être des personnes en situation d'itinérance. Dans cette optique, il se pourrait donc qu'une plus grande perception de la situation de précarité dans laquelle se retrouvent des non-autochtones puisse les inciter davantage à entreprendre des démarches pour sortir de la rue; de leur côté, les Autochtones seraient moins réceptifs à cet égard puisque leur condition leur apparaît différente (et avec raison) de celle des allochtones.

Ce sont des gens qui ont des épisodes de prison, ils vivent des difficultés dans les communautés, là ils viennent un bout de temps, ils dérapent pendant quelques mois, ils retournent. Ça, j'en ai quand même beaucoup aussi. (VD12)

- **L'effet de groupe et la stigmatisation raciale d'une population**

Certains préjugés raciaux et le fait qu'elles sont souvent en groupe rendent les personnes itinérantes autochtones plus visibles au centre-ville de Val-d'Or. Plusieurs citoyens/citoyennes auraient ainsi tendance à cultiver une peur et une perception plus négative des personnes autochtones que des personnes non autochtones. De fait, les itinérants autochtones sont plus exposés au courroux collectif qui se manifeste par les appels et les dénonciations des commerçants/commerçantes et citoyens/citoyennes issus des classes moyenne et aisée.

T'as beaucoup de Blancs aussi qui ont des deuils pas réglés, qui boivent, c'est juste qu'il y a une différence entre : on va se retrouver entre nous autres, mais là, en ville, je n'ai pas de domicile [...] ça fait que, oui, je vais traîner plus que le Blanc qui peut rentrer chez eux... (VD06)

La population va les identifier plus et les Autochtones qu'on voit le plus, c'est les Autochtones qui sont intoxiqués puis itinérants. Ceux qui sont tranquilles, en logement, tout ça, ils sont moins visibles. (VD13)

Je vous dirais que, peut-être une différence majeure que je peux observer, c'est que les itinérants allochtones ne se regroupent pas. Ils ne seront pas quatre, cinq en avant d'un commerce, non. (VD08)

L'effet de groupe pour sa part recouvre deux facettes : l'une positive, l'autre négative. D'un côté, il peut être vu comme une stratégie de survie contribuant à l'entraide, au soutien et à la protection entre personnes de la rue. À titre d'exemple, il est déjà arrivé à plusieurs reprises que des itinérants/itinérantes autochtones aillent quérir l'aide d'un intervenant/intervenante alors que l'un des leurs était victime d'une psychose toxique.

Eille, les autres étaient paniqués, « ça va pas, on a très peur [pour elle] », elle s'est mise à voir des affaires que personne voyait, des gens qui lui parlaient, qui lui touchaient [...]. (VD12)

[...] quand les autres sont inquiets, ils vont venir me chercher, « viens le voir, on est inquiets de lui ». (VD12)

De plus, certains couples se forment dans la rue, de même que des réseaux d'amitié se contruisent, le tout procurant une certaine sécurité. Rappelons que l'une des particularités de la condition itinérante vécue par les Autochtones réside très souvent dans la présence de membres de la famille de la personne dans la rue en même temps qu'elle (sœurs, frères, oncles, tantes, parents, enfants, cousins); le sentiment de sécurité ressenti est fréquemment associé à semblable situation.

Mais d'un autre côté, l'effet de groupe constitue un sérieux obstacle à la sortie de la rue car, dans bien des cas, il constitue le seul réseau social des personnes qui, autrement, seraient seules en ville. De plus, on note également de nombreuses relations d'abus au sein des groupes, dont les femmes sont notamment victimes. Celles-ci partageront les revenus gagnés par l'intermédiaire de la prostitution, en plus de se faire parfois agresser sexuellement par d'autres itinérants. Enfin, cet effet de groupe attise les guerres de clans, spécifiquement la confrontation entre Cris et Anicinapek à Val-d'Or.

Dans ces endroits-là, bien souvent c'est des viols collectifs qu'ils subissent, ces femmes-là [...] c'est un puis l'autre qui passent. C'est assez souffrant ce qu'ils vivent là, même s'ils ont l'air d'avoir toujours un gros sourire, puis de rire là, mais, tu sais, ils consomment beaucoup. (VD12)

• La judiciarisation²⁷

La population autochtone est plus sujette aux allers retours au centre de détention d'Amos que dans le cas des allochtones. En effet, les Autochtones, plus visibles dans les espaces publics, reçoivent plus souvent des contraventions, dont le cumul peut mener à un séjour carcéral, comme on l'a vu précédemment. Ainsi, l'extrême visibilité des populations autochtones, tant

²⁷ Voir dans la première section les résultats de l'étude de Bellot et Sylvestre 2016 à ce sujet. Des mesures ont été prises en 2017 dans le cadre de la Commission Viens afin de contrer à la fois la dynamique de la judiciarisation et ses conséquences désastreuses sur les plans social et économique. Entre autres, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or a mis de l'avant un Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC) afin de trouver des solutions alternatives à l'incarcération pour cause d'infractions sur la voie publique de la part des personnes autochtones en situation d'itinérance.

en raison de leur singularité ethnique que de leur propension à se tenir en groupe, contribue à renforcer leur pénalisation par les forces de l'ordre.

Ils sont nombreux sur un coin de rue, ça dérange, c'est intimidant de passer à travers le coin de rue puis en sachant souvent, ces gens-là sont intoxiqués, ça dérange. Tandis que chez les Blancs, sur la vente-trottoir la semaine passée, [j'en ai vu 3-4] je me suis promenée beaucoup au centre-ville puis là, c'est là, ça se promène, ça parle tout seul puis, tu sais, tu le vois, ça ne va pas super bien ces individus-là, mais je n'en entends pas parler. La police, je pense qu'elle a très peu de plaintes de ces individus-là. (2014VD12)

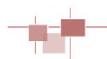
- **Des réponses différentes sont nécessaires**

Outre les services offerts par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, il est très rare que les autres organisations différencient les Autochtones des allochtones dans le traitement des demandes d'aide. Cela reviendrait, selon certains, à adopter une approche discriminatoire.

Je ne tiens même pas de [statistiques] sur l'itinérance, je ne tiens même pas de [statistiques] sur la couleur des gens [...], Autochtones, non-autochtones [...] moi, c'est les tranches d'âge et la problématique à aborder. (VD06)

Pourtant, de l'avis de plusieurs autres intervenants/intervenantes, une différenciation dans l'offre de services est nécessaire afin d'arriver à rejoindre la clientèle autochtone qui, de l'aveu de tous, se montre beaucoup moins réceptive aux interventions véhiculant une approche classique. C'est particulièrement le cas des programmes visant la réinsertion, professionnelle ou autre, et qui dépassent donc l'offre des services de première ligne ne nécessitant pas une projection des personnes itinérantes dans le futur, à court terme comme à moyen terme.

Les problématiques liées à la santé, et plus globalement le rapport aux organismes et aux institutions dont c'est la mission, constituent un autre exemple témoignant d'une lacune sur le plan des programmes et des ressources d'aide. Par exemple, il n'existe pas, à Val-d'Or même ou dans ses environs, d'offres de thérapie et de désintoxication qui tiennent compte des méthodes traditionnelles de guérison. L'offre se résume au Centre Normand, ce qui n'est pas mal, mais loin d'être suffisant pour œuvrer auprès de personnes qui échappent aux méthodes plus conventionnelles. Pourtant, ces méthodes ont largement fait leurs preuves au cours des dernières années dans de nombreux endroits, comme l'illustre le cas montréalais (Lévesque et Comat 2018). En réalité, cette inadéquation culturelle de l'offre des services présents à Val-d'Or s'explique, en amont, par des manières de vivre le phénomène de l'itinérance qui contrastent clairement avec les trajectoires des personnes non autochtones.



Section 4. Chez Willie : une initiative expérimentale

Comme cela a déjà été souligné dans la première section du présent rapport, le site de répit Chez Willie a ouvert ses portes en décembre 2014, pour une première phase de trois mois, afin de pallier aux lacunes alors existantes dans l'offre de services destinée, de manière générale, aux personnes en situation d'itinérance, mais en particulier, à des personnes autochtones n'ayant d'autre choix que de fréquenter tous les jours les rues de la ville par grand froid. Dès le début de l'hiver 2015, dans la poursuite de nos travaux, il est donc devenu essentiel de se pencher plus directement sur l'existence de Chez Willie afin de s'instruire *in situ* de ses modalités d'organisation et de fonctionnement et d'en suivre, en temps réel, la mise en place et le déploiement.

4.1 Un espace de ralliement

- **Caractéristiques géographiques**

Situé en plein cœur de la ville, sur la rue principale (3^e avenue), le site de répit Chez Willie a occupé une place stratégique dans l'espace vécu quotidien des personnes démunies vivant à Val-d'Or entre décembre 2014 et avril 2015. Il se situait en effet à proximité des services qui leur sont dédiés, comme La Piaule ou encore la banque alimentaire située dans l'ancienne gare. Par ailleurs, cette même zone du centre-ville présente des caractéristiques socioéconomiques révélatrices d'une certaine forme de pauvreté, comme le révèlent la présence de l'offre de logements la plus abordable de la ville où on retrouve des maisons de chambres et une forte concentration des débiteurs d'alcool et de bars dotés de machine à sous²⁸, qui contribuent à regrouper géographiquement les personnes vivant de faibles revenus et évoluant donc dans des conditions de vie précaires.

Qui était Willie?

Le nom qui a été donné au site de répit fait référence à Willie Hester, un itinérant autochtone décédé en 2013 à l'âge de 44 ans après avoir passé cinq ans dans les rues de Val-d'Or. Loin d'être unique, l'histoire de cet homme raconte au contraire la trajectoire de vie de nombreux autres itinérants et itinérantes. Willie Hester a, en effet, mené une vie familiale et professionnelle stable jusqu'au jour où les violences passées, les deuils inachevés et les souffrances subies lui sont devenus insupportables, précipitant alors sa chute dans la rue. Si son nom a été choisi afin de nommer le lieu de répit, c'est bien parce qu'au-delà de la stigmatisation associée à son expérience de l'itinérance, il s'est révélé un personnage important aux yeux des autres itinérants/itinérantes autochtones de la ville.

Véritable modèle d'entraide et de générosité envers ses semblables, il a incarné une certaine conception autochtone de la résilience, une conception selon laquelle il faut voir et respecter la personne au-delà de ses manquements. En témoigne la cérémonie d'adieu organisée un an après sa mort, le 11 septembre 2014, à la demande de sa famille. Cet événement illustre la volonté de ses proches de rencontrer les personnes qui ont pu le côtoyer lors de ses années dans les rues de la ville (Rivard-Boudreau 2014). Par cet hommage, il s'agissait enfin de sensibiliser la société civile locale à l'itinérance, tout en commémorant l'homme qu'il avait pu être avant la rupture l'ayant conduit à la condition itinérante.

²⁸ D'après Grenier *et al.* (2015 : 99), le ratio du nombre de machines de loterie vidéo par habitant est le plus élevé du Québec.

Soulignons que la zone géographique du centre-ville est parallèlement dotée d'une large gamme de commerces ainsi que des locaux de la Chambre de commerce, une cohabitation renforçant le décalage entre les couches moyenne et aisée de la population et celles, extrêmement visibles, en situation de dénuement, ce qui renforce la stigmatisation de ces dernières.

Ce décalage, contribuant à stigmatiser le site de répit, tout autant que les personnes qui le fréquentaient, a nourri au début un mouvement de contestation amorcé par les commerçants voisins de l'organisme et se matérialisant par une pétition visant la fermeture du site. Il est à noter que les désagréments subis par ces commerces en raison de cette proximité s'accompagnaient, à l'inverse, d'une baisse de tension chez d'autres commerces de la ville. En effet, le site de répit, en concentrant la présence des couches défavorisées de la population sur une portion restreinte de la 3^e avenue, a contribué à faire diminuer la fréquentation dans les autres espaces publics du centre-ville.

Y'a eu une pétition pour qu'on ferme. T'as dû en entendre parler parce que c'était sûr que c'était inévitable... y'a moins de gens dépassé le Jean-Coutu parce que y vont plus se tenir proche d'ici parce que y'a La Piaule pas loin, pis Chez Willie, y'a le Manoir, ça c'est les principales places, pis présentement vu que c'est l'hiver, y vont pas dans les parcs. (VD26)

Je ne comprends pas la vision de leur part, parce que c'est quand même du monde, même si c'est des itinérants, c'est quand même du bon monde, faut juste les aider à s'en sortir. (VD29)

C'est bien important de bien comprendre que cette pétition-là signée par une cinquantaine de personnes du domaine des gens d'affaires était pas contre le projet Chez Willie, [...] étaient contre l'emplacement [...] Je ne suis pas sûr que l'installation sur la 3^e avenue soit l'endroit pour voir des attroupements, des problèmes de consommation, des problèmes de santé mentale? (VD30)

Le lieu n'est pas idéal en étant un ancien bar, les gens se rappellent, on a vraiment l'impression d'être dans un bar quand ils consomment. (VD34)

Présentement, c'est quoi la vocation de ce lieu-là? C'est un endroit pour répondre à une demande humanitaire parce que tout le monde a besoin d'avoir un toit. Tout le monde a besoin, pis a le droit de rester au chaud quand y fait -40 parce que c'est invivable. Tu [ne] mettrais même pas ton chien une heure dehors là. C'est vraiment un endroit qui répond à des besoins de base qu'on parle. Juste la chaleur, avoir de l'eau, du café, de temps en temps, on a des toasts pour dépanner, le soir, quand y peuvent pas aller à La Piaule, fait que c'est vraiment répondre aux besoins de base des gens. (VD26)

• **Caractéristiques matérielles**

Au cours de sa première phase d'existence, Chez Willie mettait à la disposition des usagers/usagères trois sofas, une table et quatre chaises, et offrait, en guise de collation, du café chaud et des tartines de beurre d'arachide. De plus, un téléphone était mis à la disposition des usagers/usagères afin de faciliter des démarches éventuelles pour un accompagnement ou une intervention, ou encore pour rejoindre des amis ou de la parenté. Il pouvait aussi servir

à contacter une organisation spécifique : l'hôpital pour un rendez-vous médical ou encore le Centre local d'emploi de Val-d'Or quand il s'agissait de réinsertion professionnelle.

Les gens normalement vont s'installer, vont jaser, vont faire beaucoup de téléphones, comme tantôt, on a une jeune femme qui regardait pour pouvoir avoir son baptistère, son certificat de naissance [...] on veut que le téléphone serve justement à ce que les gens puissent faire leurs démarches. (VD23)

Plusieurs personnes y avaient donc recours afin de rejoindre leur parenté, spécifiquement lorsque ses membres résident en communauté, dans l'optique de trouver un moyen de locomotion permettant de s'y déplacer. Ce cas de figure illustre clairement comment le libre accès à un simple téléphone permettait de briser le cercle vicieux de la vie dans les rues de Val-d'Or. L'aménagement du local et son ravitaillement relevait du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or par l'intermédiaire de son personnel, avec le soutien ponctuel de certaines communautés crie qui ont été à l'origine de collectes de biens divers afin de pourvoir le lieu en vêtements d'hiver. Les communautés anicinape de Lac-Simon et de Kitcisakik n'étaient pas en reste puisqu'elles ont occasionnellement offert leur soutien à travers le don de nourriture (soupe et gibier).

Pour avoir du stock, des manteaux d'hiver, pis tout ça parce que nous on a une grosse cargaison de manteaux, *suit* de ski-doo, vêtements chauds... de la communauté de Waskaganish, que... c'est quand y'a eu l'ouverture officielle avec les médias, sont venus porter trois, quatre chars juste de boîtes de linge. Fait que ça fait que les gens de la rue ont pu avoir du linge ici autant, pis à la Piaule. (VD26)

Ce projet étant le fruit d'un partenariat entre les organismes valdoriens œuvrant auprès de la population itinérante, il a été conçu en partie afin de compléter l'offre de services de ces derniers. De cette formule découlaient les horaires d'ouverture du site de répit. Ouvert trois fois par jour, sept jours sur sept, le site était en effet accessible lorsque La Piaule ne l'était pas. Puisque La Piaule fermait ses portes le matin à 8h00, pour les rouvrir entre 11h30 et 12h30, puis à partir de 16h30 pour ce qui est des pensionnaires²⁹, il a été convenu que les créneaux d'ouverture de Chez Willie s'organiseraient en trois temps : 1) 8h15 à 11h15; 2) 13h45 à 16h45; 3) 17h45 à 21h45.

Du point de vue du personnel encadrant, les créneaux du matin et de l'après-midi étaient occupés par des équipes mixtes, composées d'intervenants/intervenantes détachés par les organismes partenaires et d'accueillants/accueillantes. Ces derniers pouvaient très bien être des étudiants/étudiantes en travail social effectuant un stage ou des personnes, autochtones et non autochtones, impliquées dans la vie du Centre d'amitié autochtone et reconnues comme des aidants/aidantes culturels par celui-ci. Les équipes de travailleurs/travailleuses présentes pendant les créneaux horaires de soirée ainsi que durant les six périodes d'ouverture la fin de semaine, différaient cependant de celles des autres plages horaires en semaine en raison de l'absence d'intervenants/intervenantes. Cette répartition de l'investissement des intervenants

²⁹ Les personnes qui ne sont pas pensionnaires peuvent évidemment bénéficier du repas en fin de journée, mais doivent ensuite quitter le foyer d'hébergement s'elles ne sont pas inscrites dans d'un plan de réinsertion à court terme, contrairement à celles qui ont le statut de pensionnaires au sein de l'organisme.

/intervenantes et des travailleurs/travailleuses de proximité était directement dépendante des capacités, en termes de ressources humaines, des organismes partenaires.

- **Règles de fonctionnement**

L'admission au site de répit Chez Willie reposait sur l'acceptation du règlement intérieur énoncé dans le code de vie. Le respect des heures d'ouverture, la non utilisation de la violence en vue de régler un conflit et le respect des intervenants/intervenantes et des accueillants/accueillantes étaient des conditions incontournables à la fréquentation du site. La non consommation (alcool comme stupéfiants) sur le site ou ses abords ainsi que l'utilisation des biens ou ressources du lieu avec parcimonie (collations, téléphone disponible pour les démarches de réinsertion, etc.) étaient également des conditions à respecter sous peine d'éviction du site.

La présence des femmes a également fait l'objet d'une attention spéciale dès l'ouverture du site. Lors des réunions de suivi, la question avait été posée en ces termes : comment faire en sorte qu'une initiative telle que Chez Willie n'empire pas la situation de certains usagers/usagères alors qu'elle devrait contribuer à l'améliorer ? Ce dernier point cible spécifiquement les situations dans lesquelles des personnes ayant subi des agressions sont amenées à côtoyer leurs agresseurs.

Je m'étais fait dire que les filles aiment moins ça y aller parce que souvent, c'est plus les gars. C'est pour ça qu'on a fait une salle de femmes, une petite salle, mais c'est juste parce que souvent, c'est des femmes qui se sont fait agresser, battre, tout ça. Bon bien leurs agresseurs fréquentent Chez Willie [alors] sont comme pas bien de rentrer là. (VD33)

Après concertation des organismes partenaires et des intervenants/intervenantes impliqués dans le fonctionnement du site, il a été décidé de créer un espace réservé aux femmes. Cet espace, ouvert à toutes, s'adressait particulièrement à celles ayant eu des antécédents d'agressions, notamment sexuelles, ou encore à celles faisant l'expérience d'une crise momentanée à la suite d'un incident dans la rue et dont l'isolement permettait aux intervenants/intervenantes et aux accueillants/accueillantes de mieux les encadrer.

- **Clientèle visée**

Pendant plusieurs années, et particulièrement à partir de la crise médiatique de 2008, il n'était pas rare de constater que plusieurs personnes utilisaient le mobilier urbain et certains édifices publics, tels les guichets bancaires, afin de s'abriter du froid pendant l'hiver. Outre les considérations liées au climat hivernal, la vocation du site de répit était aussi de faciliter le travail des intervenants/intervenantes visant la réinsertion socioprofessionnelle, le dépistage ou encore l'administration de services de première ligne aux personnes en situation d'itinérance. Rappelons que celles-ci, et en particulier autochtones, étaient inconnues des services offerts, un effet de conjoncture qui contrastait avec leur extrême visibilité dans le centre-ville.

À ce nombre s'ajoutaient toutes les personnes, autochtones comme non autochtones, dont la consommation (stupéfiants et alcool) les excluait des nombreux programmes de réinsertion. C'est d'ailleurs en raison de ce contexte que le site de répit a été pensé comme un lieu à haute tolérance, c'est-à-dire ouvert aux personnes présentant un degré d'intoxication plus ou moins élevé. Par ailleurs, non seulement le site était ouvert aux non-autochtones tout autant qu'aux Autochtones, mais elle accueillait également des personnes qui, si elles disposaient d'un logement, faisait l'expérience de conditions de vie extrêmement précaires marquées par la pauvreté, la maladie mentale ou encore les comportements à risque.

Y'a des Autochtones. Je dirais que y'en a un peu plus [...], mais y'a les deux [...] la majorité des gens qui fréquentent les services sont à risque d'itinérance ou en itinérance. (VD38)

Rappelons également que de nombreuses personnes autochtones, spécifiquement les femmes, font l'expérience de l'itinérance cachée. Autrement dit, si ces personnes se font héberger momentanément par une connaissance, que ce soit en échange de services sexuels ou d'une aide économique quelconque, elles n'en demeurent pas moins itinérantes. De même, insistons sur les raisons qui poussent de nombreuses personnes à quitter leur communauté autochtone d'origine afin de prendre de la distance face à une situation jugée traumatisante. Trop souvent oubliées des programmes de réinsertion, ces dernières font tout de même l'expérience de la condition itinérante à Val-d'Or lorsqu'elles y sont de passage. Leur nombre peut alors venir grossir le rang des personnes dont on dénonce l'errance dans les rues du centre-ville. En somme, le site de répit était ouvert à ces différentes catégories d'individus et visait donc une clientèle aux profils multiples. Par exemple, il s'est également avéré que nombre d'usagers/usagères étaient atteints de maladies transmissibles en raison de la prédominance de la consommation de drogues psychoactives (voie injectable et inhalation) dans certains cercles.

• **Diversité des approches d'intervention**

Globalement, en fréquentant le site, les usagers/usagères se retrouvaient en contact direct avec les intervenants/intervenantes. Ces derniers/dernières adoptaient alors des stratégies différentes d'interaction avec les personnes fréquentant le site, une variation qui, d'un intervenant/intervenante à l'autre, s'explique par la cohabitation de plusieurs approches d'intervention dépendantes de l'organisation d'attache du travailleur/de la travailleuse ou encore de ses champs d'expertise et donc de l'objet de son intervention (désintoxication, retour aux études, réinsertion professionnelle, etc.). De ce fait, alors que certains/certaines faisaient preuve de distanciation dans le but de susciter l'autonomie et l'intérêt des usagers/usagères, d'autres se montraient plus présents, et donc plus impliqués dans la vie quotidienne des personnes fréquentant ce lieu.

La stratégie préconisée en termes d'approche d'intervention se caractérisait ainsi par une certaine souplesse, liée en grande partie à la diversité des expertises des intervenants/intervenantes en présence, de sorte que les besoins des utilisateurs/utilisatrices recevaient des réponses variées, souvent davantage personnalisées, permettant de faire une différence réelle en matière d'accompagnement ou de réinsertion. Cette démarche entendait

tenir compte de la pluralité des profils, traités au cas par cas, permettant aussi d'explorer différentes avenues chez un même individu lorsque certains essais s'avéraient infructueux.

Si on prend une personne qui a un problème X [...], si on est à philosopher sur des approches d'intervention, on peut s'obstiner longtemps. Si on dit, c'est quoi les besoins de cette personne-là [...] Quand on s'obstine sur « toi, la manière tu travailles, pis moi, nan, nan, nan » ça c'est de la perte de temps, d'énergie pis ça mène nulle part, pis ça l'aide personne. Donc, faut se ramener [aux besoins de l'individu]. (VD28)

De surcroît, le bassin formé des intervenants/intervenantes présents était caractérisé par une forte représentation de personnes disposant d'une expertise certaine au regard des réalités autochtones. Il s'agissait d'intervenants/intervenantes, mais aussi d'accueillants/accueillantes – en grande partie autochtones – délégués par le CAAVD et, dans une moindre mesure, par les Centres de santé de Kitcisakik et de Lac-Simon : ces derniers pouvant faire profiter le site de leurs capacités organisationnelles.

La combinaison de ces deux types de structures, l'une ancrée en ville et les autres en communauté, aura permis de créer davantage de ponts entre ces deux milieux sous la forme d'une coopération qui a pu favoriser le retour en communauté et plus largement la réinsertion de plusieurs personnes. En sus de la coopération existante avec les communautés anicinape de Lac-Simon et de Kitcisakik, l'organisation disposait de liens privilégiés avec les communautés crie qui ont manifesté leur soutien à travers de nombreux dons ayant permis de répondre plus adéquatement aux besoins de base des personnes concernées.

Présentement c'est une stagiaire qui fait son stage ..., qui est répartie une journée ici... ça va super bien. Y'a aussi certains gens de la communauté qui vont venir de temps en temps porter de la soupe, porter des dons, juste venir pour parler avec eux, pis souvent ils sont beaucoup touchés par ça aussi parce que comme disait une fille qui travaille ici : « moi, j'ai pas été élevée par ma famille, mais y'a beaucoup des gens qui viennent ici que c'est mes cousins, c'est mes oncles, c'est mon petit cousin, c'est quand même...sont assez reliés eux ici, fait que le fait d'avoir une place où tu peux aller rencontrer quelqu'un de ta famille, que tu veux avoir des nouvelles... y'a souvent des gens qui appellent pour dire est-ce que telle personne est ici, je m'inquiète pis tout ça, fait qu'on dirait que les gens ont tous une place où aller les rencontrer. (VD26)

En somme, le site de répit constituait un repère sociospatial aux yeux des personnes issues des communautés autochtones avoisinant Val-d'Or, voire plus au nord, soit un lieu permettant d'entrer en contact avec des proches ayant quitté la communauté. En outre, les séances d'observation *in situ* ont confirmé que la présence des représentants/représentantes de ces organisations autochtones a encouragé la fréquentation du site de répit par les personnes autochtones. Ce lieu jouait ainsi un rôle incitatif dans le cas de personnes qui, de l'avis de nombreux intervenants/intervenantes locaux, étaient difficiles à rejoindre. Ultiment, l'évaluation du site a démontré que la cohabitation réunissant des acteurs/actrices maîtrisant les défis autochtones avec d'autres intervenants/intervenantes moins informés à ce sujet a facilité la familiarisation de ces derniers avec ces enjeux.

Bien, je pense que c'est d'en parler lors des rencontres. Ça a permis de mieux comprendre leur culture et tout. Fait qu'on véhicule beaucoup de choses à travers les équipes. (VD29)

On sait [qu'il y a] une particularité autochtone importante, puis on attribue au CAAVD que ce sont eux les spécialistes pour nous aider à comprendre cette diversité culturelle-là. (VD28)

Ce point apparaît crucial compte tenu du souhait manifesté par de nombreux intervenants/intervenantes d'être mieux outillés lorsqu'ils/elles sont confrontés aux problématiques vécues par les personnes autochtones en situation d'itinérance, de détresse ou de dénuement. Dans un tel contexte, l'expérience qu'elles ont pu acquérir au contact des intervenants/intervenantes œuvrant déjà en contexte autochtone a répondu en partie à cette demande.

4.2 Dynamique de fonctionnement

• Transformation progressive de la fréquentation du site

Alors que les premiers temps de l'existence du site ont été caractérisés par l'investissement rapide de la part des personnes ne disposant d'aucun logement, et spécifiquement d'origine autochtone, les comités de suivi ont signalé un élargissement progressif de la clientèle dès la fin du mois de janvier 2015, soit après seulement un mois d'opération du site.

Q : C'était qui les gens qui venaient au début?

R : C'était majorité autochtone, les gens qui vivent l'itinérance [...] Après janvier j'ai vu une différence... bien, les gens étaient plus au courant, fait que y'avait plus de gens allochtones qui venaient. (VD34)

Le « noyau dur » du bassin de personnes en situation d'itinérance à Val-d'Or fréquentant le site a peu à peu été amené à cohabiter avec des personnes qui, si elles disposaient d'un logement, faisait tout de même l'objet d'une forme d'indigence très visible dans le centre-ville. Ce terme, utilisé par les intervenants/intervenantes sociaux locaux, désigne les personnes ayant pour habitude de flâner dans le centre-ville, une pratique qui concerne spécifiquement certains citoyens/citoyennes non autochtones vivant dans des conditions socioéconomiques précaires.

De ce fait, Chez Willie est rapidement devenu un espace structurant les pratiques spatiales des personnes démunies habitant le quartier, bien qu'elles ne soient pas itinérantes au sens classique du terme, au grand déplaisir de plusieurs couches de la population fréquentant le centre-ville.

Q : Quels sont les gens qu'on dit « en errance » ?

R : Bien, c'est les gens qui n'ont pas...qui vont habiter chez des amis. C'est des gens qui OK, bien là, c'est bon cette nuit. Mais qui ne peuvent pas avoir un endroit dans la journée là. Comme si, y vont coucher sur le divan d'un ami, ou de la famille, pis dans la journée bien y'ont pas d'autres endroits où aller là. Bien, moi, je le définis comme ça. (VD34)

Il n'était pas rare que cette nouvelle clientèle soit bénéficiaire de l'aide sociale (aide financière de dernier recours-AFDR) accordée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux personnes disposant de ressources insuffisantes pour subvenir à leurs besoins ou encore fréquentant régulièrement la banque alimentaire de Val-d'Or.

- **La régulation des interactions**

Dans les premiers temps de l'existence du site, les personnes en situation d'itinérance, principalement d'origine autochtone, ont été à même de s'autoréguler de sorte que leurs pratiques ont garanti en quelque sorte la stabilité du lieu. Cette organisation spontanée a vraisemblablement été perturbée par la fréquentation croissante de personnes relevant d'autres types de profils, notamment des personnes non autochtones présentant des troubles de santé mentale. En réponse à cette transformation, les intervenants/intervenantes réunis au sein du comité de suivi clinique ont mis en place une stratégie visant à informer rapidement les nouveaux venus des règles de fonctionnement du site. La réunion du comité qui s'est tenue le 26 février 2015, par exemple, a permis de développer et de valider un document décrivant le code de vie du site qui a été affiché le jour même partout sur les murs, et en plusieurs langues (français, anglais, cri et anicinape). Ainsi, les équipes de première ligne s'assuraient de la diffusion du document sans que cela perturbe le déroulement de leur travail qui s'ancrait alors, rappelons-le, dans un accompagnement permanent et quotidien des personnes, autrement dit, un suivi de chaque instant.

Je pense qu'on a besoin de garder les codes de vie renforcés avec certains...on ne voulait pas mettre le monde dehors, on ne voulait pas faire des choses comme ça, mais on s'est rendu compte que quand ça ne respecte pas le code de vie, on n'a pas de choix de mettre des sanctions comme des suspensions ou de quoi pour faire en sorte que ça arrête de s'étendre comme comportement envers les personnes qui travaillent ici. (VD39)

Cependant, les fluctuations du profil des usagers/usagères du site ont parfois posé problème parce qu'elles ont perturbé la dynamique interne du lieu et entraîné un réajustement du comportement de ces derniers/dernières; il est même arrivé qu'elles se soient soldées par des actes d'incivilité à l'égard des gestionnaires du site. Ce point est crucial compte tenu du très fort roulement des acteurs/actrices impliqués dans le fonctionnement du site. C'est pourquoi les comités de suivi ont opté pour un renforcement de la politique de tolérance zéro dans le cas d'un manque de respect envers les accueillants/accueillantes qui sont, plus encore que les intervenants/intervenantes, susceptibles d'être la cible de telles incivilités.

En pratique, ce renforcement s'est traduit par la mise sur pied de sanctions d'exclusion. Ce faisant, toute personne dont le comportement allait à l'encontre des valeurs sous-tendant le fonctionnement du site, qu'il soit la conséquence d'un cas de maladie mentale ou plus simplement d'une intoxication sévère, était sanctionnée par une suspension, soit une interdiction de fréquenter les lieux pour une durée liée à la nature et à l'intensité de la transgression, mais aussi de sa récurrence ou non. La suspension des éléments perturbateurs consistait en une exclusion de deux jours, renouvelable au besoin, et était précédée d'une rencontre avec la coordonnatrice responsable du site de répit et durant laquelle la personne était informée des motifs de sa sanction.

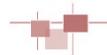
On a peut-être suspendu deux personnes. Mais c'est juste de dire c'est non. On ne toléra pas. C'est un milieu sécuritaire, pis toi, si tu ne *feel* pas, premièrement, souvent y sont malades quand y viennent ici. Ils sont en *hangover* intense ou y sont en début de fièvre parce qu'ils couvrent une grippe ou ils sont épuisés, ou ils sont...alors tsé, si tu veux offrir une halte repos, il faut que ce soit calme et respectueux. (VD36)

Globalement, l'observation *in situ* a démontré que ce type de sanction a favorisé un certain rééquilibrage contrebalançant la dérégulation du comportement des usagers/usagères qui survenait lorsque le noyau initial des personnes en situation d'itinérance fréquentant le site était rejoint par des personnes présentant d'autres types de profils et, par conséquent, de besoins. Ainsi, les sanctions d'exclusion qui ont affecté la régulation endogène des groupes qui s'étaient approprié ce lieu, dans un premier temps, ont finalement été compensées par une forme de régulation exogène exercée par les travailleurs/travailleuses encadrant la gestion du site de Chez Willie. Cependant, ce type de sanctions, en amenant un durcissement de la politique de la « porte ouverte » (en d'autres mots l'ouverture à toute personne en situation d'itinérance ou de précarité et non seulement aux personnes autochtones), adoptée au début, devait nécessairement s'accompagner d'un renforcement des procédures organisant la circulation des informations au sein des équipes de travail.

- **Assurer la circulation de l'information au sein de l'équipe d'intervention**

En terminant cette quatrième section, insistons sur le fait que la transmission des informations fut un défi à relever sur plusieurs plans. Bien que l'ensemble des procédures d'exclusion était consigné dans le journal de bord du site, il subsistait un problème d'arrimage entre les différentes équipes qui se relayaient lors des trois périodes d'ouverture journalières. Par exemple, certaines situations délicates étaient liées au degré d'intoxication élevé de plusieurs usagers/usagères, ce qui les exposait davantage à des sanctions d'exclusion. L'information n'était pas nécessairement transférée d'un créneau horaire à un autre puisque les équipes ne se côtoyaient pas toujours sur une base quotidienne, spécifiquement celles composées des intervenants/intervenantes dont la présence se limitait à une demi-journée en semaine.

Afin de répondre à cette difficulté, un groupe de discussion privé sur Facebook a été créé dans un premier temps. Toutefois, certaines des personnes présentes aux rencontres du comité clinique au cours de l'hiver 2015 ont manifesté à plusieurs reprises leur impossibilité d'accéder à cette page Facebook, ce qui a conduit à s'interroger sur la formule optimale à préconiser afin de garantir la transparence de l'information, y compris celle concernant la décision d'exclure, et sa circulation auprès de toutes les personnes travaillant Chez Willie (intervenants/intervenantes et accueillants/accueillantes). Ainsi, dans un deuxième temps, fut-il suggéré, par les utilisateurs/utilisatrices mêmes, de renforcer le rôle de la coordonnatrice du site afin qu'elle devienne la personne-ressource à contacter en cas de problèmes disciplinaires. Cette mesure a été mise en œuvre avec succès de sorte que nous avons pu en observer les bénéfices lors de notre séjour suivant.



Section 5. Impacts et retombées de l'existence de Chez Willie en 2015

Bien que le site Chez Willie ait eu comme objectif principal d'offrir un répit aux personnes en situation d'itinérance en période de grands froids et que, dans sa première phase, elle ne fut en opération que quelques mois, il a été possible d'identifier des retombées à plus grande échelle, tant pour les usagers/usagères que pour les intervenants/intervenantes et les citoyens/citoyennes de la ville de Val-d'Or dans son ensemble. Ce retour sur les conditions de sa mise en œuvre permettra également de mieux saisir la dynamique institutionnelle qui avait cours à l'époque, d'en comprendre le déploiement et de mettre au jour les écueils rencontrés de même que les potentialités offertes en matière de concertation. À bien des égards, les éléments d'information identifiés sont toujours d'actualité puisqu'ils ont servi d'ancrage au moment de la refonte de Chez Willie à partir de l'automne 2015 (voir la section 6).

5.1 Impacts pluridimensionnels

- **Modification de la circulation des personnes itinérantes dans la ville**

Une modification des pratiques spatiales fut d'abord observée à la suite de l'ouverture de Chez Willie. En effet, la circulation des personnes autochtones en situation d'itinérance le long de la 3^e avenue et ses alentours a clairement diminué pour se concentrer aux abords du lieu nouvellement ouvert. Ainsi, en désengorgeant les rues du centre-ville de la présence de personnes autochtones en situation d'itinérance, l'accès au site a permis de contrebalancer l'extrême visibilité des concernés, ce qui a non seulement amené une diminution du nombre de contraventions données par les services de police, mais aussi un certain apaisement chez de nombreux citoyens/citoyennes. En réalité, seuls les commerces localisés à proximité du lieu semblaient alors pâtir de cette concentration de la présence, jusque-là diffuse, de ces personnes autochtones.

Dans une perspective d'accompagnement ou de réinsertion, la fréquentation assidue du site de répit a pu traduire une volonté des usagers/usagères d'améliorer leur bien-être présent. En effet, aux dires de plusieurs acteurs/actrices interrogés, en ayant à leur disposition un lieu où ils pouvaient se réchauffer, les usagers/usagères pouvaient également bénéficier d'une multitude d'autres avantages dans l'amélioration de leur condition de vie quotidienne.

Un autre élément observable chez les usagers/usagères, mais qui fut moins visible de l'extérieur, a été le fait qu'ils et elles avaient désormais un lieu sécuritaire leur permettant de briser leur isolement. En effet, Chez Willie constituait un espace unique de socialisation exempt d'alcool, à la différence des bars fréquentés jusque-là par la clientèle. Son unicité relevait du fait que les personnes itinérantes n'étaient pas forcément les bienvenues dans d'autres lieux de ce type, par exemple à la bibliothèque ou même le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (dont la réglementation concernant l'intoxication est très stricte).

Par ailleurs, le potentiel de maintien des liens sociaux s'illustre aussi grâce à la disponibilité d'un téléphone permettant le contact avec les familles, ce qui facilitait notamment les retours en communauté quand ils étaient souhaités. Enfin, pour les gens, souvent seuls, qui avaient

besoin de parler, Chez Willie était le seul endroit de Val-d'Or ouvert en journée dans le centre-ville (en périphérie il existe un centre de jour mais très peu fréquenté). Plusieurs des intervenants/intervenantes ont souligné cet élément et en reconnaissaient l'importance.

Ça leur change les idées...les personnes qui sont seules, qui n'ont pas nécessairement de réseau social, qui n'ont pas d'amis, pas de personnes autour d'elles qui puissent les aider à s'accrocher à quelque chose...alors au lieu de rester toutes seules dans leur chambre, bien ils viennent ici et ils viennent passer le temps. (VD22)

Socialiser, sortir du milieu justement, aller faire des démarches où ce que là-bas, y'a un téléphone accessible, parler avec les accueillants, jouer aux cartes. (VD33)

Cette dimension ne fut pas prévue au départ et démontre bien le potentiel de l'initiative elle-même et sa portée en termes d'apaisement des tensions liées à la coprésence dans la rue de personnes issues d'horizons culturels distincts. Dans un contexte où les préjugés entre allochtones et Autochtones sont fréquents dans la ville, un lieu de cohabitation de ce type possédait un capital intéressant.

- **Baisse de la consommation**

Un des points soulignés par la plupart des intervenants/intervenantes qui ont eu à côtoyer la clientèle itinérante a été l'importante baisse de la consommation d'alcool des usagers/usagères de Chez Willie et du changement que cela a amené sur l'état général des individus. Voici les observations formulées par plusieurs :

Je trouve qu'ils consomment moins, beaucoup moins. Ils sont plus joviaux entre eux. (VD33)

J'ai vu une différence face à la consommation. Ils nous arrivent moins « maganés », les dîners sont moins *rushant* parce qu'ils sont moins saouls, ils sont capables de se tenir, ils mangent, ils écoutent. J'ai moins à faire de discipline en tant qu'intervenante de milieu [...] Ils boivent moins, ils consomment beaucoup moins, ils vont se réchauffer. Là, ils arrivent, ils marchent droits. (VD33)

Au Dortoir, ils sont beaucoup moins maganés aussi. Tsé, oui ils vont aller veiller plus le soir, mais, tsé, ils n'auront pas passé toute la journée, plus toute la soirée, plus toute une partie de la nuit à boire [...] Y'en a beaucoup qui rentrent beaucoup plus tôt. (VD33)

Je remarque à mon travail que la clientèle est moins intoxiquée [...] Quand ils arrivent, ils sont moins intoxiqués, ils sont plus polis, ils sont moins agressifs, c'est une belle chose [...] Le soir, quand ils viennent se coucher, c'est là même chose, sont moins intoxiqués, ils arrivent plus de bonne heure, ils ont une meilleure nuit de sommeil, dorment un peu plus longtemps. (VD38)

Cette baisse de consommation a même été observée directement par une accueillante qui a pu percevoir une évolution dans le temps de la consommation des usagers/usagères de Chez Willie.

Avant, il y avait tout le temps des batailles et puis personne ne respectait personne, même les accueillants [...] [Maintenant] il y a moins de « soulons », ils viennent juste prendre un café, puis relaxer et puis jaser. Il va en avoir qui vont boire, mais sont tranquilles là. Ils vont rester à leur place et ils n'iront pas déranger les autres personnes. [Ce sont] les mêmes personnes, ils commencent à s'améliorer. (VD35)

- **Désengorgement des services**

En diminuant leur consommation d'alcool avec l'arrivée de Chez Willie, plusieurs usagers/usagères ont constaté une amélioration de leur état de santé. En effet, une baisse importante d'entrées à l'urgence de personnes en itinérance souffrant d'intoxication avancée ou d'engelure aurait été rapidement observée après l'ouverture du site :

Depuis que Chez Willie est ouvert, avant, à l'urgence, on recevait constamment les fins de semaine beaucoup d'itinérants avec des problèmes de consommation. Ça, c'était beaucoup. On s'attendait même, par les grands froids, qu'on allait en recevoir quand même pis, à ma grande surprise, non. C'a beaucoup diminué [...] Je pense que Chez Willie a eu un impact majeur. (VD29)

Cette amélioration de l'état de santé des usagers/usagères s'est reflétée également, d'après des intervenants/intervenantes, par une diminution du nombre d'appels passés aux services policiers ou ambulanciers concernant des individus intoxiqués.

C'est rendu très rare que j'appelle l'ambulance ou la police. (VD33)

Là, sont plus faciles à trouver, il y a moins d'engelures, on voit une différence là-dessus. (VD38)

- **Une réponse à des besoins de base**

Le fait de fournir aux usagers/usagères des moyens de subvenir à leurs besoins de base fut un élément très important pour limiter les impacts négatifs du phénomène de l'itinérance, et laissait déjà entrevoir, pour certains, des possibilités afin d'améliorer leurs conditions de vie et de se concentrer sur une potentielle démarche pour sortir de la rue.

Ce sont des gens qui sont très fatigués de survivre au froid, puis il y a des gens qui ne dorment pas, qui ne dorment pas bien, ils n'ont pas de lits où dormir pour avoir une bonne nuit de sommeil, alors s'ils peuvent lâcher prise, un peu sur cette survie-là, c'est positif. (VD34)

T'as besoin de dormir là, j'ai des divans, t'es au chaud, dors il n'a pas personne, tu ne dormiras pas sur un banc de neige que dans le fond, tu risques de mourir de froid. Tu ne dormiras pas en quelque part où tu n'as pas le droit d'être et où la police va arriver. Tu vas être bien, tu ne te feras pas voler. (VD33)

Un usager et une personne anciennement en situation d'itinérance ont confirmé que ce type de lieu est très important pour les personnes de la rue lors des grands froids.

Quand t'es dans la rue, t'as pas le choix. Faut t'ailles dehors. Moi, je suis habitué dehors. L'année passée, il faisait -45, pis j'étais tout le temps dehors. De 8h00 le matin à aller à 8h00 le soir, j'étais dehors. (VD25)

T'as pas froid! C'est un point fort ça, pas avoir froid. Avant l'année passée, on n'avait pas ça pis on avait frette. Y faisait -45 dehors, pis on buvait dehors. Ici, on ne boit pas en dedans, mais on a quand même la chance de venir se réchauffer pareil un peu. (VD25)

Avant ça, il n'en avait pas. On se réchauffait n'importe où. N'importe où c'est comme dans un bar, mais là tu rentres dans un bar faut que t'achètes quelque chose, mais t'as pas d'argent. Un restaurant, tu t'assis là, faut t'achètes quelque chose, mais on trouvait des places pour se réchauffer en cachette. Mais là, maintenant eux autres sont chanceux d'avoir ici parce qu'ils peuvent trouver de l'aide aussi là. (VD35)

- **Compléter l'offre de services**

Un des avantages de Chez Willie souvent souligné par différents acteurs/actrices, autant du domaine communautaire et policier que médical, a été sa capacité de combler certaines lacunes en matière de services qui persistaient alors dans la ville. Une personne affirmait d'ailleurs qu'il serait plus facile pour les usagers/usagères de venir Chez Willie que d'aller dans d'autres services.

Ils ne se retrouvent pas nécessairement confortables ou à l'aise dans les autres milieux de jour qui existent. Par exemple, pour une rencontre, tu peux avoir besoin d'une recommandation, d'un suivi médical, pour être abonné tu dois répondre à certains critères. Ici, il n'y a pas de critères, c'est plus facilitant pour les gens qui ne cadrent pas nulle part. (VD36)

Il n'était pas rare également que l'état d'intoxication d'un individu soit tel que les policiers ne pouvaient pas le laisser circuler librement pour des raisons de sécurité, mais que son état ne justifiait pas pour autant une visite au poste de police ou aux urgences.

Au niveau du travail policier, c'était beaucoup plus long [...] T'as pas vraiment de ressource parce que tu ne peux pas l'amener à La Piaule. De jour, La Piaule n'accueille pas cette clientèle-là. Il y avait comme un trou de service. Quand on les amenait à l'hôpital, là, les gens de l'urgence nous disaient « [...] bien là écoute qu'est-ce que tu veux que je fasse avec? » [...] le message au niveau de cette clientèle-là s'est passé que Chez Willie est là et les gens sont à proximité de l'organisme. D'eux-mêmes ils le savent, ils disent bon, des fois je vais aller là si je veux prendre un café ou si je veux prendre quelque chose pour me réchauffer. Ils y vont d'emblée. (VD32)

- **Aider les gens à se sortir de la rue**

Plusieurs intervenants/intervenantes ont aussi confirmé non seulement le fait que Chez Willie offrait un refuge temporaire et nécessaire à la clientèle en itinérance, mais recelait également un potentiel pour les gens de la rue de s'en sortir à plus long terme ce qui contribuait, par le fait même, à la lutte engagée afin de contrer le phénomène de l'itinérance. Une intervenante soulignait que ceux et celles qui pourront sortir de la rue serviront également de modèles aux autres dans leurs démarches éventuelles.

Moi je me dis toujours, sur 30, si on en sauve 5, ça va être 5 [...] On va peut-être être capable d'en attraper d'autres en cours de route. (VD23)

Une accueillante soulignait aussi qu'elle a pu observer un changement d'attitudes chez plusieurs des usagers/usagères depuis l'ouverture du refuge grâce aux services qui y sont offerts.

Les intervenants sont là pour ça. Ils aident beaucoup les gens. Moi je le vois que les intervenantes travaillent fort pour des améliorations, pour les aider à se trouver des loyers, elles travaillent fort, les intervenantes [...] Je le vois, il y a des gens qui ont changé beaucoup ici! (VD35)

Une travailleuse de proximité a tenu des propos semblables en ajoutant que toutes les démarches entreprises Chez Willie pouvaient servir de base à un processus de sortie de la rue.

C'est un lieu physique important pour les travailleurs de proximité comme moi pour pouvoir faire des choses comme ça. Quand ils veulent après ça se sortir de la rue, c'est beaucoup plus facile [...] ils ont leurs pièces d'identité, les papiers sont faits, les fameuses cartes assurance maladie, tout ça c'est très problématique, car ils ont de la difficulté à avoir des services et comme ils se font refuser des services, ils n'y retournent pas. (VD36)

Le lieu facilite aussi les suivis et les communications, car ils ont accès à un téléphone pour rejoindre les travailleurs de proximité dans leurs démarches; ça leur fait un endroit où ils peuvent nous appeler quand ils sont plus sobres, prêts à faire une démarche. (VD36)

Parce que tu sors de la survie, pis t'as un peu de répit, tu peux voir autre chose. Quand t'es toujours en survie, t'as juste à penser à survivre, ne pas tomber et ne pas geler. (VD36)

- **Faciliter les interventions**

Les intervenants/intervenantes rencontrés s'entendaient également sur le fait que la présence de Chez Willie les aidait grandement dans leur travail et même améliorerait l'efficacité de leurs interventions, ce qui profitait directement à la population cible. Chez Willie a eu pour effet de centraliser dans un lieu la majorité de la clientèle itinérante et, par conséquent, a permis d'accélérer les démarches pour prendre contact avec cette dernière. À ce sujet une intervenante affirmait :

Au niveau de l'intervention, bien c'est plus simple, on n'a pas besoin d'aller les chercher à travers la ville. Ils vont venir ici et on va pouvoir se donner des rencontres régulières. [...]. C'est plus centralisé, les problématiques, alors si une personne est en crise, on appelle la police puis on règle la situation avant que ça dégénère. [Ça] évite de parcourir la ville à leur recherche et aussi c'est plus sécuritaire pour eux pour ne pas tomber endormis dans un banc de neige et mourir de froid [...] Ça diminue beaucoup les engelures. (VD34)

De plus, l'amélioration de l'état de santé et d'intoxication des personnes a fait en sorte que moins d'efforts devaient être investis dans la gestion de crise et toute autre problématique pouvant être liée à leur état, ce qui facilitait le travail des intervenants/intervenantes.

Je remarque à mon travail que la clientèle est moins intoxiquée. [...] Quand ils arrivent, ils sont moins intoxiqués, ils sont plus polis, ils sont moins agressifs, c'est une belle chose [...] Le soir, quand ils viennent se coucher, c'est là même chose, sont moins intoxiqués, ils arrivent plus de bonne heure, ils ont une meilleure nuit de sommeil, dorment un peu plus longtemps. [...] Pour les trouver, c'est plus facile. (VD38)

Au début du projet pilote, tous les acteurs/actrices impliqués n'avaient pas pour mandat d'œuvrer spécifiquement auprès de populations en situation d'itinérance, autochtones ou non, mais poursuivaient plutôt l'objectif d'agir auprès des populations à risque de le devenir ou tout simplement démunies. En cours de fonctionnement, cette distinction s'est révélée particulièrement utile au regard de la trajectoire du site de répit dont le bassin d'usagers/usagères s'est progressivement élargi à la faveur de populations aux profils variés.

Comme les mandats des organisations impliquées différaient, leurs représentants/représentantes ont été en mesure d'apporter différents types d'aide à des personnes vivant des enjeux multiples, à commencer par les démarches de désintoxication, telles celles offertes dans la ville mais aussi celles de réinsertion professionnelle proposées par le CISSS-AT. Parce qu'ils côtoyaient quotidiennement les usagers/usagères du lieu de répit en dehors des heures d'ouverture et dans d'autres cadres d'intervention, les intervenants/intervenantes de La Piaule, du CISSS-AT et du CAAVD ont aussi été en mesure de renforcer la constance de l'accompagnement et donc le suivi quotidien des personnes.

Ça leur fait un endroit où ils peuvent nous appeler, donc quand ils sont plus sobres, ils sont prêts à faire une démarche, si moi, je les vois, bien ils peuvent venir ici, ils m'appellent. (VD36)

À l'inverse, par leur participation à la gestion du site, ces acteurs/actrices ont pu cibler des personnes ne fréquentant pas initialement leurs organisations d'attache, facilitant ainsi l'aiguillage vers les services de soutien ou de réinsertion de toute une partie de la population itinérante jusque-là invisible. C'est spécifiquement le cas des personnes en situation d'itinérance cachée, un phénomène aussi difficile à quantifier qu'à identifier.

Il y a des gens qui font de l'errance aussi qui vont venir ici [...] Ce sont les gens qui vont habiter chez des amis, pis dans la journée, bien ils n'ont pas d'autres endroits où aller. (VD34)

Ils brisent l'isolement, ils sont probablement avec des habiletés sociales moindres, qui ne se retrouvent pas nécessairement confortables ou à l'aise dans les autres milieux de jour qui existent. (VD36)

Ce faisant, l'expérience-pilote du site Chez Willie a non seulement permis de favoriser l'accessibilité des usagers/usagères aux différentes démarches élaborées afin de leur venir en aide, mais elle a également permis de consolider la mission respective des organisations partenaires en ciblant des personnes qui étaient jusque-là passées inaperçues. Parce qu'il a permis une mise en contact continue des intervenants/intervenantes avec une population cible renforçant ainsi la régularité des suivis individuels, le site de répit Chez Willie, en quelques mois à peine, était devenu un lieu de convergence des intérêts de tous les acteurs/actrices œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance à Val-d'Or.

- **Des changements profonds grâce à une solution d'urgence**

À la lumière de ces constats, il est possible d'affirmer que le site de répit Chez Willie, originellement pensé comme une solution d'urgence de moindre envergure (parfois décrite lors des réunions de suivi comme une solution *plaster* permettant de contrecarrer les risques associés à la saison hivernale sur la population itinérante de la ville), s'est finalement révélé un vecteur de changement plus profond après seulement quelques semaines de fonctionnement. Ces changements, comme nous l'avons démontré, ont engendré notamment une baisse de la consommation parmi la clientèle et une amélioration de son état de santé physique; ainsi ces personnes ont été plus à même d'entreprendre des démarches de réinsertion ou de reconnexion sociale, voire culturelle.

Cette conséquence, parce qu'elle a découlé d'une conscientisation accrue des principaux/principales concernés quant à leur condition, s'est avérée fort significative pour les personnes autochtones dont on dénonce souvent le manque d'intérêt vis-à-vis des procédures plus classiques visant la réinsertion. Ce projet expérimental s'est accompagné d'impacts positifs indéniables au regard de problématiques qui, au départ, auraient dû être résolues (ou tentées de l'être) au moyen d'approches et de solutions plus classiques. Cette conclusion force la réflexion, car si le projet a permis de combler les besoins primaires des individus grâce à une approche qui, sans pour autant exclure les approches classiques, n'en demeure pas moins alternative et novatrice, elle ouvre dorénavant le champ des possibilités du point de vue de la prise en charge et de la réinsertion/reconnexion à plus long terme.

Aller se réchauffer, prendre un café, manger une toast, avoir quelque chose dans l'estomac à place de rester dehors à des gros froids abitibiens là. Fait que moi, je trouve que c'est une belle place, pis en même temps, ça leur change les idées. (VD22)

5.2 Défis rencontrés

- **Réactions et craintes parmi les citoyens et les citoyennes de la ville**

Comme cela a déjà été mentionné, l'ouverture du site de répit Chez Willie a soulevé une vague de contestation de la part de citoyens/citoyennes de Val-d'Or, principalement des commerçants/commerçantes dont les entreprises se situaient sur la 3^e avenue à proximité de l'organisme. Ce mouvement d'opposition s'est matérialisé de trois manières : 1) des plaintes déposées auprès des services de police pour achalandage de la voie publique; 2) des visites ponctuelles de la part de certains policiers/policières au sein de l'organisme afin de manifester leur désapprobation auprès des employés/employées du site; 3) la mise en marche d'une pétition visant la fermeture de ce dernier. Comme on l'a vu, les désagréments subis par ces commerces avoisinants se sont accompagnés d'une baisse du nombre de personnes itinérantes dans les autres zones du centre-ville.

Notre enquête a cependant permis de récolter des témoignages de la part d'autres commerçants/commerçantes qui estimaient positive l'ouverture d'un lieu tel que Chez Willie. Le contraste de cette situation résulte directement de la proximité de certains commerces par

rapport à l'organisme alors que d'autres se situaient à une distance les préservant de la fréquentation générée par l'existence de Chez Willie.

- **Le cas particulier des personnes atteintes de troubles de santé mentale**

La question de la santé mentale constitue toujours un problème clé lorsqu'il s'agit de la condition itinérante. Il est arrivé en effet que des événements aient mis en scène des comportements plus sérieux ayant perturbé la vie du site, selon des usagers/usagères (par exemple, psychoses toxiques découlant d'un excès de consommation, pulsions suicidaires, crises récurrentes de schizophrénie).

Globalement, ces troubles ont pu entraîner des phases dites de « décompression » ou de « décompensation » chez les personnes concernées. En effet, certains éléments conjoncturels, tels que la surconsommation momentanée entraînant un état de psychose toxique ou encore un événement survenu dans la rue ou ailleurs, se soldent par des épisodes parfois caractérisés par des comportements violents. Autrement dit, un événement va amener des personnes à décompresser, c'est-à-dire à extérioriser et ainsi révéler une fragilité psychique préexistante à travers des actes qui peuvent aller de la dégradation des locaux et de leur mobilier à la violence physique envers d'autres personnes présentes, itinérantes ou non.

Y'a principalement plus d'allochtones que j'ai vus qui avaient des problèmes de santé mentale qui venaient ici. Les Autochtones qui viennent ici, principalement, ça va être des problèmes de drogues, d'alcool principalement, plus d'alcool. Ça va être au début du mois que ça va être la drogue qui va rentrer parce que leur chèque est là. (VD26)

Mais sinon, les gros, gros problèmes de santé mentale...schizophrénie, ça va être beaucoup plus les allochtones à date que j'ai vus. Tsé, on a trois principales personnes qui viennent souvent maintenant, qui [ne] venaient pas avant. Ils vont faire leur tour. Pis les gens les connaissent parce que ceux qui fréquentent La Piaule, y se connaissent tous. Il [n'] arrive pas vraiment de chicane entre eux quoi que ce soit, parce qu'ils savent que c'est des gens malades, qui ont des maladies, pis souvent sont moindrement soignés...sont médicamentés, mais y prennent pas leurs médicaments comme du monde, fait que y'a quand même un respect envers ces personnes-là pis y savent que c'est des personnes qui sont pas bien mentalement parce que...à cause de leurs problèmes, fait que y'a pas vraiment de batailles. C'est arrivé la semaine passée que y'en a un qui a volé le sac d'une fille qui avait des problèmes de schizophrénie, j'ai été obligé de régler ça, pis de dire : « Ouvre le sac », pis j'ai bien vu que c'était juste des produits maquillage. Je l'ai donné à la fille, mais c'est la seule fois depuis le début, pis ça fait à peu près un mois, un mois et demi qu'il y a beaucoup plus d'allochtones qui viennent. (VD26)

Ce point a été confirmé lors de plusieurs épisodes d'observation *in situ* durant lesquels les troubles spécifiés étaient majoritairement le fait d'hommes non autochtones. Le cas particulier d'un homme âgé d'une trentaine d'années, illustre les fluctuations quotidiennes caractérisant la trajectoire de personnes atteintes de troubles mentaux. Rencontré lors d'un précédent séjour, cet homme avait volontairement décidé de faire un arrêt de médication, un refus de traitement doublé d'une reprise de consommation de substances psychoactives (en particulier

de « speed ») se traduisant par un comportement décousu qui, sans pour autant être directement agressif, mettait en péril l'équilibre du lieu de répit alors que son attitude était irréprochable lors de notre séjour antérieur. La complexité de ce cas de figure souligne une fois de plus l'importance d'assurer une circulation adéquate de l'information au sein des équipes impliquées sur le site.

- **Le recours aux forces de l'ordre**

Au début de l'hiver 2015, la mise en place d'un protocole de collaboration avec le corps policier de la ville est rapidement devenue une priorité, notamment afin de préciser le rôle des intervenants/intervenantes dans les cas où des policiers/policières étaient à la recherche de personnes à l'origine de délits. Était-il acceptable que les intervenants/intervenantes informent directement les autorités policières (à leur demande) de la présence éventuelle de ces personnes dans les locaux de Chez Willie? Il est en effet arrivé que des intervenants/intervenantes aient refusé de dénoncer des usagers/usagères.

Puis à ce moment-là, bien le policier individuellement a dit : « bien regarde, c'est peut-être à vous, vous pourriez être accusé d'entrave », bien là ça fait...tsé, une réaction assez importante de la part des partenaires, mais là, la police peut nous arrêter. Tsé, c'est un individu qui a répondu ça, c'est peut-être pas quelque chose de réfléchi. Oui effectivement, y'a...si on regarde le Code criminel oui y'a entrave, mais tsé...à qui on parle aussi. Des fois c'est des personnes qui ont pas d'éducation vraiment pis y'ont peut-être pas compris la nuance que « wow » attend minute, y'a peut-être des étapes avant d'en arriver là. (VD39)

Par ailleurs, la présence à l'improviste (comme cela s'est produit à quelques occasions à l'époque) de représentants/représentantes des forces de l'ordre à l'intérieur du site de répit devait-elle être permise? Au contraire, n'était-elle pas susceptible de neutraliser ou d'entacher les efforts fournis par l'équipe d'accueil afin d'instaurer un climat de repos permettant aux usagers/usagères de faire une pause au regard de la dynamique de la rue? Autant de questions qui se formulaient à l'époque.

- **L'investissement variable des partenaires**

Il était prévu à l'origine que le réseau institutionnel construit autour du site de répit Chez Willie participerait directement à la gestion du lieu. En pratique, le fonctionnement a reposé sur une formule dite « à géométrie variable » selon l'engagement des partenaires institutionnels. Ainsi, le CAAVD, La Piaule et le CISSS-AT ont tous dégagé un membre de leur personnel une journée par semaine, ce qui permettait de couvrir deux plages horaires quotidiennes, en excluant l'ouverture en soirée. D'autres employés provenant cette fois-ci du Centre Normand, de l'Unité Domrémy, du Centre de santé de Kitcisakik et du Centre de santé de Lac-Simon se partageaient les plages horaires restantes. Cette répartition des tâches avait fait l'objet d'un fort consensus au moment de l'élaboration du projet pilote.

Chez Willie a débuté sur les chapeaux de roue, c'est-à-dire que ça débuté très, très rapidement, suite à plusieurs consensus avec plusieurs personnes, dont plusieurs organismes, la ville, la SQ, entre autres. Il y avait des politiciens qui étaient là et des gens du CSSS, les gens du Centre Normand, donc il y a

eu un consensus à dire qu'il faut faire quelque chose pour nos itinérants, avoir une place de répit. (VD23)

L'investissement des différents partenaires avait été calculé en fonction de leurs capacités organisationnelles, notamment en termes de main-d'œuvre et d'expertise. Or, le temps a vraisemblablement mis à l'épreuve les engagements respectifs de quelques partenaires. L'équipe de coordination a ainsi eu à faire face à quelques difficultés organisationnelles (absences, retards). Il fut donc décidé lors des réunions de suivi de ne pas ouvrir l'organisme lorsqu'un seul intervenant/intervenante était présent. Cette mesure d'urgence a été utilisée au moins une fois par semaine, généralement lors de la plage horaire de l'après-midi, et dans une moindre mesure lors de celle du matin. En revanche, cela n'a jamais été le cas en soirée, lors de nos présences au site.

Ce type d'enjeu soulève la question de la solidité du bassin de personnel détaché par chaque partenaire au sein du site. Quantitativement parlant, seuls La Piaule et le CAAVD disposaient de ressources humaines suffisantes pour pallier une éventuelle carence de personnel (intervenants/intervenantes et accueillantes/accueillantes); les autres partenaires ne pouvant compter sur un bassin suffisamment grand pour répondre de manière imprévue aux absences.

- **Reconfiguration continue**

Rappelons que le contexte d'urgence ayant précédé la naissance du projet a fait en sorte que certains problèmes ont vu le jour pendant le fonctionnement du site, entraînant une dynamique de reconfiguration permanente de son fonctionnement. On l'a vu, la définition de la population ciblée à l'origine a été fluctuante, notamment en raison du succès du lieu de répit. Cette tendance souligne à quel point il est complexe de cibler une population dont les contours sont flottants, ce qui peut avoir de multiples conséquences, spécifiquement sur les types d'intervention à préconiser ou sur les modalités de la vie du site : Doit-on tolérer les personnes intoxiquées ? Doit-on limiter l'accès au site aux personnes ayant un passé criminel ? Doit-on en exclure l'accès aux personnes dotées d'un logement ?

C'est sûr qu'au niveau de la communication, c'est pas parfait, mais je trouve que c'est un beau projet monté en partenariat. Moi, c'est la première fois que je vois autant de réussite si je pourrais dire. Tsé on s'assoit ensemble, on monte un code de vie tout le monde ensemble, on l'applique, on essaye de... Je trouve que c'est un beau projet, pis je trouve que le fait que ce soit en partenariat, ça aide aussi à d'autres niveaux parce que le fait qu'il y ait des intervenants d'un peu tous les services, ça nous fait connaître à la clientèle, ça fait en sorte aussi que les intervenants en tant que tel, qui sont peut-être moins habitués à être dans la rue voient aussi la clientèle sous un autre jour. (VD38)

C'est un *work in progress*. C'est toujours en progression, pis on apprend de nos erreurs [...] Il y a une évolution qui va vers le positif. (VD23)

Confrontée à ces multiples défis, l'équipe d'intervenants/intervenantes et d'accueillants/accueillantes a démontré une capacité d'adaptation et de réponse pour laquelle le CAAVD a joué le rôle de catalyseur en mettant à la disposition du projet ses capacités organisationnelles, en prêtant ses propres locaux pour la tenue des réunions de suivi, ou bien

en s'imposant comme une référence en ce qui a trait aux enjeux et défis spécifiques rencontrés par les personnes autochtones.

Par ailleurs, bien que le projet ait été le fruit d'un travail conjoint réunissant plusieurs organisations de Val-d'Or, une implication croissante de la direction et du personnel du CAAVD au fil de sa réalisation a été observée à maintes reprises. Cette contribution s'est notamment manifestée lorsqu'il fallait assurer une présence continue d'intervenants/intervenantes sur place, en l'absence d'autres professionnels/professionnelles. La posture du CAAVD s'est également confirmée lorsqu'il fut question de renforcer les mesures d'exclusion sanctionnant les personnes qui contrevenaient au règlement interne du site. Enfin, l'embauche d'une consultante clinique par le CAAVD, dont le mandat était de favoriser la convergence entre les différentes approches d'intervention proposées par les partenaires, témoignait de la volonté de cet organisme communautaire d'instaurer une gestion concertée du site.

Initialement, le début du projet, de tout, c'est de dire on va se trouver une place que la personne, au lieu de se retrouver au froid, etc., va pouvoir avoir un endroit, peu importe sa condition, de son état, etc., et on va faire en sorte que différents intervenants du milieu vont pouvoir aller intervenir sur place pour peut-être aussi mieux supporter ce monde-là, où ceux-là qui veulent entamer des démarches, qu'ils puissent être accompagnés vers les bonnes places. Donc, initialement, on [ne] visait pas que le projet devienne un centre de jour. Initialement. Bien entendu, après bien pour avoir des sous et créer différentes choses, y'a eu, tout le travail du Centre d'amitié autochtone qui a été phénoménal là-dedans, y faut le dire à ce niveau-là... qui est devenu le projet, le projet Chez Willie. (VD28)

C'est dans ce contexte que l'arrimage des différentes approches et démarches de suivi et de réinsertion s'est précisé. En effet, l'un des principaux défis présentés par une telle initiative reposant sur l'implication d'acteurs/actrices aux mandats multiples, résidait dans la capacité collective à faire dialoguer des perspectives d'intervention qui n'avaient pas forcément le même objet (la dépendance, l'accès au logement, la réinsertion en emploi, le retour aux études, la conciliation familiale, etc.), et ne reposaient pas toujours sur la même philosophie d'action : par exemple, doit-on sensibiliser les personnes en situation d'itinérance aux possibilités s'offrant à elles ou devrait-on à l'inverse les laisser manifester spontanément leur désir de s'en sortir ? Alors que les acteurs/actrices impliqués dans la gestion du site ont pu véhiculer des méthodes qui, sans pour autant s'opposer, divergeaient en nature et en portée, il semblerait qu'un certain consensus se soit forgé dans la pratique afin de laisser toute liberté aux intervenants/intervenantes présents chaque jour d'agir selon leurs compétences et expertises.

5.3 Poursuivre la mission de Chez Willie

Les différents acteurs rencontrés au printemps 2015 étaient unanimes quant à la nécessité de reconduire l'initiative dans le futur compte tenu de ses impacts positifs dans le milieu et dans la lutte contre l'itinérance au sein de la ville de Val-d'Or. Chez Willie constituait alors un nouveau pôle d'appartenance pour les personnes autochtones en situation d'itinérance, qui reproduisait en quelque sorte une dynamique de vie collective dans laquelle celles-ci se reconnaissaient et pouvaient trouver un début de sécurité. À plus long terme, on entrevoyait comme tout à fait envisageable que des mécanismes d'autorégulation se mettent en place dans un lieu de répit

semblable, à partir de nouveaux repères que se seront donné implicitement les usagers/usagères entre eux.

Bien moi, Willie, c'est sûr qu'il faut que ça reste. Dans ma tête, faudrait vraiment que ça reste parce que je trouve que ça leur vient vraiment en aide [...] Surtout l'hiver parce qu'il fait froid, ce n'est pas facile pour eux d'être toujours à l'extérieur à des -40. (VD27)

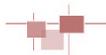
J'espère que ça va se poursuivre parce qu'on, en tout cas moi, j'ai vu une différence au niveau des entrées à l'urgence. (VD29)

On est très, très satisfaits de ça. De voir qu'il y a eu une mobilisation, pis qu'on a réussi à ouvrir Chez Willie parce que, tsé, au niveau du service communautaire c'est extrêmement difficile de trouver des sous...Je remercie les gens d'avoir pris ça au sérieux, pis d'avoir mis les efforts parce qu'en bout de ligne on aurait pas Chez Willie, probablement qu'il y aurait eu plus de gens [en cellule], plus d'interventions du service de police, probablement plus à l'urgence en bout de ligne aussi... (VD32)

Certains reconnaissent la nécessité de reconduire le projet, mais ajoutaient qu'une consultation plus approfondie sur l'emplacement du site devrait tout de même être entreprise afin d'éviter les tensions parmi la population et plus particulièrement chez les commerçants/commerçantes.

On a besoin de ce service-là [car ils vont bénéficier du service], je m'imagine cet hiver, sans cette ressource-là, où les gens seraient allés, à -30 -40? ... on a gelé tout l'hiver. Mets-toi à la place de ces gens-là qui ont pas de tuque, pas de gants, manteau so-so, soit pas de bottes. Tu te dis écoutes. On ne peut pas là! Je le comprends là! Je serais dans sa situation, je trouverais une source de chaleur quelque part, c'est évident [...] Chez Willie doit revenir, c'est un oui. Après ça, c'est de savoir où, pis là, il devrait avoir consultation. (VD32)

D'un autre point de vue, il ne fait aucun doute que Chez Willie a très rapidement mis en évidence la complexité, la densité et l'envergure des problématiques que cumule souvent une seule personne autochtone se retrouvant en situation d'itinérance ou de dénuement. Il devient alors évident de la nécessité d'aborder cette problématique sur plusieurs fronts à la fois. Par ailleurs, à travers la question de l'accueil du projet, c'est tout le dilemme de la perception de sa finalité qui se dessinait.



Section 6. La deuxième vie de Chez Willie/Nigan

S'il est question de la « seconde vie de Chez Willie/Nigan », c'est bien parce que le projet est entrée, à l'automne 2015, dans une nouvelle phase de son existence, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, on assistait alors au renforcement des procédures d'accompagnement, mais aussi au développement des mesures de soutien psychosocial grâce à la mise en place de nouveaux services et donc à la densification et à la diversification de l'offre orchestrées par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). D'autre part, la vie du site s'est vite caractérisée par une consolidation de sa réputation auprès de ses usagers/usagères, mais aussi par un rayonnement grandissant à l'échelle de la ville, voire à l'extérieur de celle-ci, comme en témoigne sa reconnaissance et son soutien de la part de plusieurs communautés criées et anicinape. Cette dynamique se soldait ainsi par une systématisation du recours à l'organisme tant de la part de ses usagers/usagères potentiels que du point de vue des intervenants/intervenantes des autres organismes de la ville ainsi que des membres des Premières Nations résidant en communauté et dont certains membres de la parenté se retrouvent dans une situation précaire à Val-d'Or.

Il en ressort, globalement, une pérennisation de l'initiative qui n'est plus, comme au début de 2015, dans une phase purement expérimentale, mais qui fait de plus en plus de place à l'innovation sociale. L'ensemble se traduit par un enrichissement certain, du point de vue de la bonification de l'offre de services de l'organisme, mais aussi des autres organismes de la ville puisque Chez Willie/Nigan se positionne désormais en complément d'autres services d'aide et de secours pour les démunis offerts par La Piaule/Le Dortoir ou le CISSS-AT. Au final, la stabilisation du site, son dynamisme et sa pérennisation se sont révélés très efficaces dans la lutte à l'itinérance et à la pauvreté entreprise collectivement à l'échelle de la MRC.

Le site étant bien différent de celui documenté en 2015, la présente section fait état des résultats de séjours effectués à partir de l'été 2016 et qui avaient pour objectif de prendre acte de l'état d'avancement du projet, de documenter la dynamique interne ainsi que les différents services désormais offerts aux usagers/usagères. En tant qu'exercice de suivi, le travail de l'équipe de chercheurs/chercheuses s'est articulé autour de deux outils de collecte de données. Le premier qui a donné lieu à la constitution d'un journal de bord a reposé sur l'observation non participante afin de collecter les données sur la vie quotidienne du lieu, à l'instar des procédures méthodologiques auxquelles nous avons eu recours précédemment. À quelques reprises, l'équipe de recherche a également accompagné les intervenants/intervenantes dont la mission consiste à effectuer du travail de proximité à l'extérieur du site dans l'optique de rejoindre diverses personnes faisant l'objet de mesures de suivi spécifiques. Parallèlement, des entretiens informels ont été menés avec une nouvelle série d'acteurs/actrices, avec les employés/employées du site et des usagers/usagères.

6.1 Une offre de service augmentée

L'ouverture de Chez Willie deuxième manière dans son nouvel emplacement a eu lieu en octobre 2015 à la suite de l'acquisition par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) d'une petite maison quelque peu à l'écart de l'artère principale. Le changement de lieu a fait

en sorte que, cette fois, aucune résistance apparente au projet n'a été observée de la part des commerçants/commerçantes du centre-ville comme cela avait été le cas lors de l'hiver 2015.

Chapeauté par la direction et le personnel du CAAVD, le site est désormais appelé « Chez Willie/Nigan » puisque le volet Chez Willie a été complété par un second volet, nommé « Nigan », qui correspond à un espace dédié exclusivement aux femmes. Les deux volets coexistent ainsi dans un même lieu mais sur deux étages distincts. Le rez-de-chaussée est réservé à Chez Willie, donc à la clientèle masculine, alors que le sous-sol est réservé à l'espace Nigan. Ce dernier choix s'explique par la volonté d'offrir à la clientèle féminine un espace à l'abri des regards qui, sans pour autant être totalement indépendant du reste de la maison, procure une certaine intimité aux femmes qui le fréquentent.

Il appert que cette mise en retrait est d'autant plus pertinente dans un contexte où l'itinérance féminine, mais également les usagères qui vivent dans des conditions précaires sans pour autant faire l'expérience directe de cette condition encourent davantage de risques que les hommes lorsqu'elles mettent publiquement de l'avant leur vulnérabilité socioéconomique et psychosociale. Ainsi, le choix d'opter pour une segmentation des deux volets renforce le potentiel sécuritaire de l'espace réservé aux femmes. Il est à noter que dans son ancien emplacement, cette distanciation, bien que recherchée, n'était pas réalisable compte tenu des contraintes physiques et matérielles de l'ancien lieu.

Assumant depuis sa réouverture le leadership du projet, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD) vient répondre directement aux objectifs du Plan stratégique de lutte à l'itinérance de la Municipalité de Val-d'Or, puisque le site est aujourd'hui devenue une ressource incontournable dans la lutte à l'itinérance grâce à son dynamisme, mais aussi par l'expertise éprouvée du Centre au regard des enjeux et réalités autochtones.

Alors que dans sa première phase, résolument expérimentale, l'initiative offrait des services qui se formaient et se consolidaient progressivement, semaine après semaine, voire au jour le jour, la seconde phase de déploiement du projet témoigne d'une complexification croissante de l'offre de services ainsi que d'une consolidation des bonnes pratiques ayant émergé au fil de la première phase. C'est pourquoi les besoins auxquels répondent les employés/employées vont désormais bien au-delà de ce qui avait été initialement prévu. Les usagers/usagères du site peuvent désormais bénéficier d'une grande diversité de services dépassant largement, d'un point de vue quantitatif tout autant que qualitatif, l'offre originelle du projet. Les séances d'observation menées entre 2016 et 2018 confirment non seulement la facilité d'accès et la disponibilité de services offerts, mais elles valident également l'extrême sollicitation et donc la fréquentation du site. Le tableau suivant, bien que non exhaustif, propose un aperçu de la nature des services et accompagnements offerts.

Tableau 2
Services offerts au site Chez Willie

Logement	Alimentation	Autres services
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la recherche de logements ➤ Maintien en logement et médiation propriétaires-locataires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recours aux services de la banque alimentaire ➤ Dépannage d'urgence, quand l'attente pour la banque alimentaire est trop longue ➤ Accès à une cuisine équipée pour préparer ses repas 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dépannage de vêtements ➤ Tableau d'affichage ➤ Usage d'un téléphone
Administration	Démarches juridiques	Santé
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarches pour l'obtention des cartes et documents essentiels : identité, NAS, certificat de naissance, RAMQ, etc. Consignation de copies ou d'originaux ➤ Point de chute pour télécopieurs et courriels ➤ Démarches pour l'accès à l'aide financière de dernier recours (maintien ou obtention) ➤ Démarches pour l'obtention de l'aide sociale ➤ Aide pour les rapports d'impôts ➤ Aide à la gestion des sommes d'argent (accompagnement physique, consignages temporaires) ➤ Démarches pour permettre le transfert d'argent pour payer un transport par exemple ➤ Inscription au chômage ➤ Inscription au régime de pension de vieillesse 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contacts avec un avocat pour les individus accusés des crimes ➤ Accompagnement pour la prise d'empreintes digitales ➤ Accompagnement à la cour ➤ Prise de rendez-vous à l'aide juridique ➤ Maintien des contacts avec la famille pendant le séjour carcéral ➤ Lien entre les gens et les percepteurs d'amendes (municipal et provincial + négociation des engagements et modalités pour les travaux communautaires) ➤ Lien avec une interprète pour la traduction au Palais de justice (Cri, Anicinape, anglais, français) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en contact avec un médecin de famille ➤ Prise de rendez-vous médicaux (médecine familiale, dentistes, etc.) ➤ Lutte aux dépendances : accélérer les démarches pour initier une thérapie, soutien de l'individu, lien avec le Centre Normand (accompagnement pour la clientèle anglophone, car tous les services sont en langue française) ➤ Présence hebdomadaire de l'équipe de Pikatemp (travail social et infirmière) : tests de dépistage et premiers soins, prise en charge de l'IGT (investigation générale de toxicomanie) et DÉBA-Alcool

6.2 Agir à partir des enseignements de la Phase 1 de Chez Willie

• Personnel et plages horaires

La formule ayant déjà fait ses preuves lors de la première phase du projet, les horaires du site sont en concordance avec ceux de l'unique ressource d'hébergement de la ville, à savoir La Piaule/Le Dortoir. On note donc peu de modification à cet égard. Au cours de l'été 2016, le site comptait sur la présence et l'expertise de sept accueillants/accueillantes (6 Autochtones et 1 allochtone) et de deux intervenants/intervenantes (1 Autochtone et 1 allochtone). Les accueillants/accueillantes et les intervenants/intervenantes se partageaient les créneaux horaires suivants : 8h00-11h00, 13h00-16h00 et 18h00-22h00 du lundi au vendredi, ainsi que de 13h00-16h00 et de 18h00-22h00, le samedi et dimanche. Comme lors de sa première version, les intervenants/intervenantes ne sont présents sur le site que du lundi au vendredi. Notons qu'au cours des mois de juillet et d'août, les créneaux horaires du site sont quelque peu réduits, faute de moyens financiers adéquats.

En réalité, les principaux changements à cet égard sont liés à l'opération et à la gestion du site. Lors de la première phase, l'offre d'intervention reposait sur l'investissement variable de sept partenaires différents, à laquelle s'ajoutait l'équipe des accueillants/accueillantes; en conséquence, l'ouverture du site avait été compromise à plusieurs reprises faute d'intervenants/intervenantes. Cette lacune s'est aussi exprimée du point de vue de la cohérence des philosophies d'intervention promues par chacun des intervenants/intervenantes qui ne partageaient pas forcément les mêmes lignes de conduite. Sans pour autant être en contradiction, ces philosophies d'intervention ne relevaient simplement pas des mêmes approches. De plus, étant donné que certains intervenants/intervenantes impliqués n'étaient pas formés aux réalités autochtones, ils/elles se sont parfois sentis démunis quant à leurs possibilités d'accompagnement ou d'intervention. Désormais, le site relève en premier lieu de la responsabilité du CAAVD qui prend en charge l'intégralité des modalités de fonctionnement du projet.

Il est par contre essentiel de souligner que ce choix n'exclut pas pour autant les partenaires initiaux du projet puisque ceux-ci sont amenés à y participer indirectement dans la limite de leurs mandats respectifs. En effet, il n'est pas rare qu'une même personne aille fréquenter plusieurs des organismes œuvrant au sein de la ville. Ce type de fréquentation plurielle des usagers/usagères se traduit par une collaboration des intervenants/intervenantes pertinents autour de la personne. Non seulement cette forme de mutualisation soutient le mandat du site Chez Willie/Nigan, mais elle assure la continuité et donc le renforcement de l'action et plus globalement du mandat de plusieurs autres organismes à l'échelle de la ville. Dans certains cas, les intervenants/intervenantes d'autres organismes vont même être amenés à se déplacer directement Chez Willie/Nigan afin d'exercer leur travail. C'est pourquoi le site de répit continue à bénéficier de l'expertise d'autres organismes par l'intermédiaire des champs d'action de leurs intervenants/intervenantes.

- **La concertation des actions**

Au début de sa mise en œuvre, une instance de concertation regroupait les différents acteurs locaux ayant un rôle dans la lutte contre le phénomène de l'itinérance dans la ville, à savoir La Piaule/Le Dortoir, Chez Willie, le CISSS-AT, le CAAVD et la Sûreté du Québec. Ces acteurs/actrices se rencontraient de façon hebdomadaire dans le but de mettre en commun leurs expertises et leurs réseaux professionnels respectifs afin d'aborder la situation d'individus précis au cas par cas. Ces réunions étaient considérées par les acteurs impliqués comme des espaces de partage d'information unique au sein de la ville et étaient voués au suivi et à la mise à jour des dossiers de chacun des organismes.

L'accent était mis sur les particularités du parcours des personnes concernées et il n'était pas rare que la gestion des cas fasse l'objet d'une délégation directe de compétences à la personne la mieux désignée, tant du point de vue du traitement de la problématique qu'en fonction de celle qui dispose du meilleur lien de confiance avec la personne concernée. Ainsi, la philosophie défendue obéissait-elle à une approche centrée d'abord sur les individus et les problématiques qu'ils vivent auxquelles répondaient ensuite les compétences et l'expertise des acteurs impliqués.

De l'avis des intervenants/intervenantes rencontrés lors des entrevues informelles, ce mode de fonctionnement a permis de sortir d'une dynamique sectorielle — en vase clos —, afin d'axer l'intervention sur la coopération entre les acteurs/actrices en présence. Cette mise en commun des ressources de chacun permettait de lutter contre le phénomène des « portes tournantes » en accélérant le processus de gestion des dossiers et en évitant également un dédoublement de service, c'est-à-dire lorsque deux organismes différents, sans se concerter, vont entreprendre simultanément les mêmes démarches auprès d'un même client/cliente. À titre d'exemple, le cas des références psychiatriques a été largement mis de l'avant par les intervenants/intervenantes rencontrés. Alors qu'auparavant, le processus de référence psychiatrique pouvait prendre jusqu'à deux semaines, il s'effectue désormais en quelques jours à peine, grâce au travail collaboratif.

- **La coopération de la Sûreté du Québec**

Il est arrivé, lors des premiers mois de fonctionnement du site, que la présence physique de représentants/représentantes de la SQ à l'intérieur des murs ait engendré quelques difficultés, comme cela a été souligné plus tôt. Chez Willie/Nigan ayant été planifié comme un espace de récupération psychologique et physique pour ses usagers/usagères, ce lieu de ressourcement ne pouvait être effectif sans l'instauration d'une coupure nette avec l'univers de la rue. Considérant que la collaboration avec, mais aussi le recours aux forces de l'ordre, est parfois inévitable, un travail de négociation entre la SQ et le personnel de Chez Willie/Nigan a été rendu nécessaire et s'est traduit par l'élaboration d'un protocole d'entente entre les organismes.

En vertu de ce protocole, les membres des forces policières doivent désormais respecter un court moment d'attente à l'extérieur du bâtiment lorsqu'ils accompagnent une personne afin qu'elle rejoigne le site. Ce délai permet au personnel d'entrer en contact avec

l'usager/l'usagère concerné afin d'évaluer préalablement son état, évaluation qui déterminera s'il est possible de l'accueillir. Non seulement la procédure garantit-elle la sécurité du site, mais elle fait en sorte que les policiers/policières ne pénètrent pas à l'intérieur.

Soulignons que cette procédure est d'autant plus pertinente que depuis la création de Chez Willie/Nigan, plusieurs individus qui étaient auparavant formellement arrêtés pour avoir dérangé l'espace public sont plutôt désormais accompagnés au site par les policiers/policières afin qu'ils puissent y trouver un lieu sécuritaire pour se reposer et dégriser le cas échéant. Non seulement cette procédure désengorge concrètement l'attente aux urgences de l'hôpital ainsi que dans les locaux de la SQ, mais elle simplifie les démarches relatives aux mandats de ces deux institutions. Ce mode d'action concertée entre l'organisme Chez Willie/Nigan et la Sûreté du Québec est ainsi venu apporter une aide non négligeable à la lutte contre le phénomène des « portes tournantes » évoqué précédemment. Ce protocole permet enfin de diminuer la visibilité, longtemps dénoncée par les citoyens/citoyennes de Val-d'Or, des personnes intoxiquées sur la voie publique.

• **Population cible et implication des usagers et des usagères**

Si nous constatons, à la suite de plusieurs séances d'observation et de suivi, que la gestion du site a subi certaines modifications, insistons sur le fait que la philosophie du site véhicule toujours la même ligne de conduite que lors de sa première version. En somme, le principe de la porte ouverte semble toujours prévaloir, ce qui contribue à faire la promotion d'une ligne de conduite qui ne soit pas stigmatisante. Qui plus est, cette approche permet d'accueillir non seulement des personnes vivant directement dans la rue mais aussi celles qui se retrouvent en situation de pauvreté extrême.

La question de l'implication/responsabilisation des usagers/usagères est aussi une préoccupation importante pour plusieurs qui craignent qu'ils/elles ne participent pas aux tâches domestiques liées au bon fonctionnement du site (vaisselle, balai, préparation du café, etc.). Ces préoccupations reposent principalement sur le fait que dans le passé certains individus avaient l'habitude de ne pas ranger les objets utilisés ou de ne pas nettoyer convenablement les lieux, obligeant ainsi le personnel à passer derrière eux. Aux dires des accueillants/accueillantes, un apprentissage a été nécessaire de la part des usagers/usagères. Certaines règles ont été établies à ce sujet, ce qui a mené à un processus d'implication/responsabilisation des individus; il est plus fréquent aujourd'hui de voir les usagers/usagères, qui n'en avaient pas l'habitude auparavant, participer activement aux tâches et même parfois en prendre l'initiative.

Il va sans dire que la stabilisation du rôle et de l'investissement des travailleurs/travailleuses et des intervenants/intervenantes grâce au travail entrepris par le CAAVD n'est pas étrangère à cette dynamique. Ce recadrage a facilité la tâche des travailleurs/travailleuses qui font plus facilement front commun dans la gestion du site alors qu'auparavant l'investissement variable de plusieurs partenaires affaiblissait la promotion d'une ligne de conduite ferme et claire. Notons que la forte composante autochtone du personnel permet d'instaurer un climat culturellement sécurisant au sein de l'organisme dont la vocation dédiée aux plus démunis est dès lors unique à Val-d'Or.

6.3 Nigan ou comment rejoindre et répondre aux besoins des femmes

L'ouverture de l'espace Nigan part du constat que les femmes étaient souvent plus difficiles d'accès et plus hésitantes que les hommes à avoir recours aux services de Chez Willie. En effet, il se trouve que ces dernières encourent de nombreux risques lorsqu'elles se déclarent ouvertement en situation d'itinérance, voire lorsqu'elles manifestent simplement leur vulnérabilité. En réponse à cette invisibilité, qu'elle soit désirée ou non, le programme Nigan a eu pour principal objectif de mettre en place un espace où non seulement les femmes peuvent se sentir à l'aise et en sécurité, mais où elles peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement confidentiel et personnalisé. Cet objectif semble être sur la bonne voie, comme en témoigne notamment l'une des accueillantes alors qu'elle assurait être en contact avec plus de 70 femmes, dont une quinzaine d'Autochtones (VD39). L'exercice de validation a, pour sa part, démontré que les femmes, autochtones mais aussi non autochtones, viennent chez Nigan pour une multitude de raisons, et sont pour la plupart dans des situations très précaires, qu'elles soient à la rue ou non (consommation, prostitution, etc.).

Après une seule année de fonctionnement plusieurs membres du personnel observaient déjà une baisse des activités liées à l'exploitation sexuelle dans les ruelles et les bars de la ville. L'accès aux ressources de Nigan, qui constitue un environnement marquant une coupure avec le monde de la rue, joue à cet égard un rôle de premier plan en offrant la possibilité de relaxer dans un cadre sécurisant. En témoigne l'achalandage, d'abord timide et aujourd'hui relativement conséquent, du lieu tel que nous avons pu le constater lors des séances d'observation.

La présence de certains acheteurs de services sexuels aux abords immédiats de l'organisme dans les premiers temps de son ouverture a également témoigné de son attrait du point de vue des femmes travaillant dans le milieu de la prostitution. C'est pourquoi — l'action de solliciter des services sexuels étant désormais punissable par la loi — il n'est pas rare que le personnel surveille de près ces individus en leur demandant de quitter ou en notant leur plaque d'immatriculation. Il est intéressant de souligner que même si le phénomène n'est pas enrayé par l'unique existence de Chez Willie/Nigan, il est du moins beaucoup plus surveillé que lorsqu'il s'exprimait à l'abri des regards, que ce soit dans les ruelles ou dans les bars. Il serait même légitime de penser que cette hausse de surveillance du phénomène augmente également la sécurité des femmes qui autrement, cela va sans dire, est souvent compromise.

Les services et activités offerts dans l'espace Nigan constituent un complément à ce qui est déjà offert par Chez Willie (administration, santé, justice, alimentation, logement), mais en orientant le tout vers les besoins de la clientèle féminine (Tableau 3).

Tableau 3
Services offerts chez Nigan

Commodités de base	Soutien et réinsertion
<ul style="list-style-type: none"> ➤ douche ➤ lavage ➤ linge propre ➤ nourriture ➤ espace de repos 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ accompagnement ➤ conseils visant la réinsertion ➤ soutien psychologique en cas de crise ➤ ateliers de guérison traditionnelle au camp Kinawit (tentes de sudation, tentes tremblantes, rituels de purification, etc.)
Loisirs – Ressourcement - Guérison	
<p>Des activités récréatives sont également organisées régulièrement à l'instar des ateliers de cuisine et des repas classiques (BBQ, souper spaghetti, fondue, etc.). La cuisine et la dégustation de repas traditionnels font également l'objet d'une forte promotion grâce aux dons de gibiers, à la réparation de bannique et de shasho (bannique frite), ou encore aux activités d'artisanat (perlage, couture, etc.).</p> <p>On note également la tenue régulière d'activités vouées aux soins du corps et à l'esthétique, des pratiques d'autant plus importantes que leurs bénéficiaires font bien souvent l'objet d'une dégradation physique conditionnelle aux dures conditions de vie dans la rue. L'organisme propose également diverses activités extérieures telles que les promenades avec encadrement des intervenantes/accueillantes, que ce soit en ville ou en périphérie (espace naturel, camp Kinawit).</p> <p>Soulignons que les ateliers de guérison traditionnelle se tenant au camp Kinawit (tentes de sudation, tentes tremblantes, rituels de purification, etc.) rencontrent un large succès et font la promotion d'une vision holistique de la guérison associant préoccupations physique, spirituelle et mentale au service du bien-être des usagers.</p>	

6.4 Au service de l'accompagnement et de la reconnexion sociale et culturelle

Les séances d'observation participante effectuées au cours de l'été 2016 et de nouveau à l'été 2017 et à l'automne 2018 ont démontré que l'un des atouts majeurs de Chez Willie/Nigan est la diversité à la fois culturelle (autochtone, allochtone) et professionnelle de son personnel issu de différents horizons. Cette diversité est une richesse dans la mesure où les compétences de chacun/chacune se complètent mutuellement. Ceci est d'autant plus important lorsque la clientèle, au-delà d'être majoritairement d'origine autochtone, partage également d'autres particularités telles que des conditions socioéconomiques précaires, la consommation d'alcool ou de stupéfiants, la prostitution, etc., en plus de leur individualité propre. C'est pourquoi, afin d'offrir des services réellement adaptés, le personnel doit être familier avec l'univers autochtone et déployer une compréhension de la réalité de la rue afin de développer un fort lien de confiance avec chacun des usagers/usagères fréquentant le site. L'efficacité des démarches et interventions entreprises Chez Willie/Nigan repose à la fois sur les compétences et le savoir-être culturel, professionnel et expérientiel des acteurs/actrices.

- **Comprendre la réalité plurielle de la condition itinérante**

Plusieurs employés du site détiennent une connaissance intime des codes et fonctionnement de la rue, car ils ont été eux-mêmes à la rue ou amenés à côtoyer des personnes itinérantes lors d'emplois antérieurs. Cette compréhension confère au personnel la capacité d'offrir une approche adaptée à la réalité des individus en itinérance (leurs attentes, aspirations et

priorités). Soulignons que la présence d'anciens itinérants/itinérantes dans les rangs des accueillants/accueillantes témoigne de la mission de réinsertion professionnelle de l'organisme qui est actuellement en mesure d'offrir des emplois qui contribuent à maintenir des liens de confiance avec les usagers/usagères.

Globalement, l'organisme permet également aux usagers/usagères de s'impliquer à leur tour dans le fonctionnement du site une fois qu'ils ont pu se sortir de l'itinérance. En offrant des possibilités véritables de réinsertion professionnelle à moyen terme, le site de répit devient un vecteur de transformation personnelle et professionnelle. L'implication offre une perspective de spécialisation professionnelle qui solidifie la trajectoire des personnes tout en diminuant leur degré de vulnérabilité face à la précarité sociale et psychologique. Par ailleurs, étant donné que plusieurs membres du personnel ont côtoyé, parfois pendant des années, une majorité des usagers/usagères de Chez Willie/Nigan, ils/elles ont l'avantage de les connaître individuellement, de savoir leur prénom, leur vécu ainsi que les problématiques auxquelles ils/elles font face. Ainsi, il est plus aisé de personnaliser les approches en fonction des individus tout en consolidant les liens de confiance.

- **Cerner les particularités des usagers et des usagères autochtones**

La présence de travailleurs/travailleuses autochtones sur le site ajoute une compréhension culturelle et sociale qui vient compléter leur compréhension individuelle et collective du vécu des usagers/usagères. En effet, lorsque l'employé est lui-même Autochtone, son bagage culturel facilite la communication et l'ouverture face aux problématiques que vivent les personnes autochtones et aux stratégies qu'elles mettent en œuvre afin d'assurer leur survie. De plus, le fait que les employés autochtones puissent généralement parler la langue maternelle de plusieurs usagers/usagères est également un très grand atout. Cette familiarité linguistique facilite le maintien d'un milieu culturellement sécurisant en améliorant les interactions sociales avec ceux et celles qui ne sont pas à l'aise en français ou en anglais lorsque vient le temps d'aborder des sujets plus émotifs ou lorsque des procédures administratives s'imposent. Même lorsque les usagers/usagères maîtrisent bien le français ou l'anglais, le fait de partager une langue autochtone commune renforce le potentiel sécurisant du lieu, ce qui permet d'accroître la participation ou l'implication de ses usagers/usagères dans les services offerts.

- **Répondre à la complexité des trajectoires et à leurs spécificités**

Dans le cas où l'employé d'origine autochtone est lui-même issu du monde de la rue et connaît une bonne partie des usagers/usagères du site, son expertise se retrouve à la convergence des deux points précédents, soit au croisement d'une compréhension de la réalité itinérante proprement dite et de celle des individus fréquentant le site. Il est toutefois important de noter que même si la majorité de la clientèle est autochtone, il s'agit d'un espace ouvert à tous, peu importe l'origine et l'appartenance. Lors des exercices de validation, il a été facile de constater la présence de plusieurs personnes allochtones qui viennent elles aussi se reposer, bénéficier des services et socialiser, favorisant ainsi le rapprochement entre les cultures. Il est également intéressant d'observer que des individus autochtones qui ont souvent l'habitude de se

regrouper selon leurs nations respectives (Cris, Anicinapek) se mélangent avec beaucoup d'aisance Chez Willie lors des différentes activités.

En conséquence, Chez Willie/Nigan est donc devenu un laboratoire vivant d'innovation sociale. Son mode de fonctionnement permet de mettre de l'avant des démarches plus efficaces, tout en sensibilisant au fur et à mesure les différents partenaires aux spécificités et enjeux autochtones. Les partenaires en question sont tout autant des acteurs institutionnels (hôpital, La Piaule) que des acteurs/actrices de la société civile (propriétaires, employeurs, commerçants).

- **Une approche culturellement sécurisante et signifiante**

La force actuelle de Chez Willie/Nigan réside dans sa capacité à offrir des services et des interventions respectant les trajectoires des différents usagers/usagères³⁰. Le site de répit a démontré sa capacité à se déployer en proposant aux hommes et aux femmes démunis et sans ressources une réponse culturellement pertinente et signifiante à leur détresse et leur dénuement. Bien qu'ouvert à toute la population itinérante de Val-d'Or, non-autochtones inclus, Chez Willie/Nigan s'inscrit clairement dans l'offre de services destinée directement aux Autochtones et est devenu véritablement un espace culturellement sécurisant. D'autant plus que les services du site de répit s'inscrivent aujourd'hui dans le continuum des services de proximité du CAAVD dont le rôle directeur dans ce projet facilite la création de ponts avec les autres services culturellement pertinents proposés par l'organisation.

Ainsi dans son rapport annuel 2017-2018, le CAAVD rapportait que le groupe d'hommes de Chez Willie engagé dans une démarche de sobriété avait participé à une activité de trappage au site culturel Kinawit, lequel relève également du CAAVD. L'activité était présentée comme une façon d'explorer les différentes sphères et applications de la roue de médecine. Le CAAVD permet aussi une convergence des services, par exemple avec les intervenants/intervenantes de la clinique Minowé qui vont à la rencontre des gens dans la rue et fréquentent le site, pour leur donner accès à des services de santé et des services sociaux. Ainsi, Chez Willie/Nigan incarne et opérationnalise la connexion entre des services de soutien, d'accompagnement et de suivi d'ordre psychosocial, en dépendance, ainsi qu'en matière de santé et de justice.

L'espace Nigan, pour sa part, offre la possibilité aux femmes de choisir entre un espace mixte ou un espace protégé au sein duquel l'accent est mis sur le mieux-être en vue de cheminer vers une guérison. Rappelons à ce propos que le volet Nigan a été créé dans un esprit de collaboration entre le CAAVD et l'organisme le Gîte L'autre porte afin de mettre sur pied un programme de lutte à la violence faite aux femmes autochtones et à l'exploitation sexuelle. Ce

³⁰ Entre avril 2016 et décembre 2018, selon les données de fréquentation existantes, la proportion des femmes autochtones qui fréquentent le site a été régulière et s'est maintenue entre 36 et 40 % du nombre total des usagers/usagères. Pour l'année s'échelonnant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, près de 300 femmes autochtones différentes ont fréquenté le site, alors que ce fut le cas pour 551 hommes différents. En moyenne, chaque jour, le site accueille une cinquantaine de visiteurs/visiteuses. Tous genres confondus, les données indiquent que près de 35 % des personnes ont moins de 35 ans et rares sont celles de plus de 65 ans. Parmi les personnes autochtones, les Cris seraient légèrement plus nombreux (quelque 52 %) que les Anicinape (quelque 42 %); la proportion restante regroupe des personnes autochtones d'autres origines.

partenariat prendra forme à la fin 2018 (et pour une durée de trois mois) alors qu'une intervenante du Gîte L'autre porte doit être détachée vers le site de répit afin de prêter main forte aux deux intervenantes qui œuvrent sur place³¹. L'idée est la suivante : dans les cas où l'une des intervenantes serait amenée à se déplacer sur le terrain, l'intervenante restant sur place ne peut assurer l'accès à l'espace Nigan du site puisque la personne ne peut en aucun cas laisser le site Chez Willie sans surveillance. Ce problème, lié au sous-effectif des travailleurs/travailleuses du site, est donc un obstacle au bon fonctionnement de la ressource Nigan dont les paramètres de confidentialité et de sécurité imposent l'ouverture de l'espace du sous-sol à la demande.

- **Le succès de Chez Willie/Nigan engendre de nouveaux défis**

À la fin de 2018, le succès de Chez Willie/Nigan est tel, selon les personnes avec lesquelles nous avons échangé, que de nouvelles problématiques sont apparues au cours des derniers mois de fonctionnement. En effet, compte tenu qu'il n'existe aucun autre endroit dans le centre-ville pouvant accueillir les personnes en situation d'itinérance pendant le jour, compte tenu également que le site est réputé pour son ouverture et sa politique porte ouverte, de même que pour sa réputation d'espace non contraignant, une augmentation sensible de la présence d'usagers masculins non autochtones s'observe depuis le début de 2018. La situation a pris des proportions suffisamment importantes pour que la fréquentation du site par les personnes autochtones en soit sérieusement affectée.

Les données de fréquentation auxquelles nous avons eu accès le démontrent clairement. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, entre 24 et 27 % des usagers ont été des non-autochtones. Et depuis le 1^{er} avril 2018, cette proportion dépasse les 30 %. Pour le seul mois de décembre 2018, sur les 1670 visites enregistrées, près de la moitié a été le fait de personnes non autochtones. La situation était très différente au cours de 2016, lors de la première année de fonctionnement, puisque la fréquentation des non-autochtones était très rare. Plusieurs usagers/usagères autochtones auraient cessé de fréquenter le site car la présence des non-autochtones fait en sorte qu'ils et elles ne se sentent plus « chez eux ».

³¹ En 2015, le Gîte L'autre porte a réalisé une enquête destinée à dresser un portrait de la prostitution en Abitibi-Témiscamingue, des besoins spécifiques des femmes pour en sortir et également des services qui leur sont offerts. Les données ont été collectées tant auprès de travailleuses du sexe (20 participantes) que des organisations de la MRC de la Vallée-de-l'Or leur venant en aide. Il est apparu que 60 % des femmes interrogées étaient Autochtones, ce qui démontre leur surreprésentation étant donné que celles-ci ne constituent que 1,5 % de la population totale de la région. Cette surreprésentation est confirmée par les organisations de la MRC qui soutiennent que 45 % de leur clientèle est autochtone. Les résultats de l'enquête montrent que peu importe où se trouvent les femmes concernées dans le processus caractérisant la situation de prostitution (sortie, en cours de sortie ou en situation de prostitution), les mêmes services sont offerts sans distinction par les organisations participantes. Il en découle que 78 % de l'offre de services ne répond qu'en partie, voire pas du tout, aux besoins des femmes. L'absence de ressources spécifiques à la prostitution pousserait plutôt les femmes à chercher des services connexes tels que des services reliés à la santé, à la réduction des méfaits, des services répondant aux besoins de base et de l'aide en violence conjugale ou en agression sexuelle. En outre, il apparaît que 70 % des participantes ne connaissaient pas de ressources pouvant les aider à quitter la prostitution; de même aucun service en place ne propose une approche spécialement orientée vers les femmes autochtones. Le rapport recommande donc « de réfléchir à l'adaptation des services afin qu'ils soient culturellement pertinents et sécurisants ainsi que de former les intervenants-es du territoire à cette réalité ». (Boissonneault 2015 : 24)

En effet, même dans le contexte d'un site fréquenté de manière occasionnelle, les comportements des Autochtones et des non-autochtones diffèrent. Alors que les Autochtones viennent se réchauffer, se nourrir et se reposer un peu avant de repartir vers d'autres lieux, les hommes non autochtones viennent s'installer pour de longues périodes, à plusieurs reprises dans une même journée. Cette situation fait en sorte que chaque personne autochtone qui se présente au site se trouve en vis-à-vis avec des non-autochtones et ce, peu importe le moment de la journée. Plusieurs en ressentent un certain malaise et leur manière de l'exprimer est de limiter désormais leur présence. Assistera-t-on, en conséquence, à une nouvelle croissance de la présence de personnes autochtones en situation d'itinérance ou de dénuement dans les rues de la ville puisqu'elles fréquenteront moins souvent un site pourtant conçu pour elles – et dont l'efficacité a été démontrée à maintes reprises – ?

Il y a lieu de s'interroger, en terminant ce rapport, sur les dérives d'une politique porte ouverte qui, à terme, peut devenir préjudiciable au segment de population qui a été ciblé au départ d'une action visant à combler un manque évident de services pour des personnes dont les besoins n'étaient vraisemblablement pas comblés à travers les services existants. La singularité des besoins de personnes autochtones en situation d'itinérance n'est pas encore suffisamment connue, et encore moins reconnue, de la part des instances décisionnelles en charge du dossier de l'itinérance dans la région.

La preuve en est apportée par cette résistance à identifier pleinement les particularités de la condition itinérante autochtone dans les termes des plans d'action, pour s'en tenir à une lecture que l'on perçoit comme universelle, c'est-à-dire que cette condition existerait en soi et qu'elle serait définie en fonction de comportements similaires pour tous et toutes, indépendamment des individus qui en feraient l'expérience. Pourtant, avec le travail réalisé par des organisations féminines comme le Gite L'autre porte, on admet de plus en plus que les femmes (qu'elles soient autochtones ou non autochtones) ont aussi des besoins particuliers par rapport à ceux des hommes, qu'elles réagissent différemment aux défis que pose la vie dans la rue, qu'elles déploient des stratégies qui leur sont spécifiques. Ce sont des réalités également spécifiques que traduit la condition itinérante lorsqu'elle met en cause des personnes autochtones.

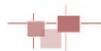
6.5 Apports et contributions et changements

En guise de conclusion à cette sixième section, nous avons regroupé dans les prochains paragraphes une série de constats découlant de l'existence de Chez Willie/Nigan, de sa première version au site actuel. Ces constats mettent en lumière les changements qui ont peu à peu marqué les trajectoires des personnes autochtones en situation d'itinérance de même que le travail d'accompagnement et de soutien de la part des intervenants/intervenantes et en particulier de la part du personnel du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

- **Dans sa forme actuelle, le site répond désormais aux besoins spécifiques des usagers et des usagères.** Deux espaces ont été aménagés (au rez-de-chaussée et au sous-sol) de façon à mieux répondre aux besoins particuliers des hommes et des femmes. Cette formule a permis d'augmenter la sécurité des femmes et de faciliter les relations autant avec les intervenants/intervenantes qu'entre les deux groupes.

- **L'offre de services a connu une diversification pertinente.** Une meilleure évaluation des besoins a permis de diversifier les services offerts autant aux hommes qu'aux femmes. Ils couvrent maintenant une gamme très large de la santé à l'alimentation en passant par le logement, les démarches administratives ou les démarches juridiques.
- **Une approche d'action transversale et globale a contribué à améliorer la réponse offerte par les accueillants/accueillantes et les intervenants/intervenantes.** De cette manière c'est la personne dans son intégralité qui est concernée. Ce n'est pas un besoin en particulier qui est ciblée. L'approche est beaucoup plus intégrée et les actions donnent des résultats concrets.
- **La coopération avec les forces de l'ordre s'est construite sur de nouvelles bases plus conviviales.** Cette coopération avait connu quelques ratés au cours de la phase expérimentale. Depuis la mise en place du nouveau site, un nouveau protocole a été mis en place, après concertation, ont été définies afin d'assurer une meilleure complémentarité des actions et une réponse plus efficace en situation de crise.
- **La stabilisation des activités et l'investissement plus régulier des accueillants/accueillantes et des intervenants/intervenantes a eu des impacts sur le processus de responsabilisation des usagers/usagères.** Des apprentissages ont été nécessaires mais ce processus s'est peu à peu mis en place et se maintient à ce jour. Des usagers et des usagères se sont eux-mêmes et elles-mêmes engagées dans des démarches de réinsertion.
- **L'existence de l'espace Nigan a contribué à une baisse de l'exploitation sexuelle.** Ce nouvel espace a procuré une alternative aux bars ou aux ruelles dans lesquels se réfugiaient les femmes (sans grand succès) afin d'échapper à des prédateurs. L'achalandage important par les femmes démontre clairement l'impact positif. Non seulement les femmes se retrouvent-elle en sécurité mais elles ont aussi accès à des services confidentiels et personnalisés. Cette baisse de l'exploitation sexuelle s'accompagne également d'une baisse de la consommation de la part des femmes. Mieux encadrées, mieux écoutées, elles sont plusieurs à avoir entrepris des démarches à cet effet.
- **Le rapprochement quotidien entre intervenants/intervenantes et usagers/usagères a amélioré la qualité des réponses offertes et a facilité les démarches de réinsertion.** En partageant des espaces et des biens et en se côtoyant chaque jour, les intervenants/intervenantes ont acquis une connaissance plus approfondie des codes de la rue; pour leur part, les usagers/usagères se sentant plus en confiance, ils/elles hésitent moins à faire part de leurs préoccupations.
- **La présence d'accueillants/accueillantes et d'intervenants/intervenantes autochtones permet d'accroître la compréhension individuelle et collective du vécu des usagers/usagères.** Le fait de partager des héritages communs, parfois une langue autochtone, contribue à maintenir des liens de confiance et à améliorer la communication avec les personnes autochtones. Par exemple, le cumul des problématiques vécues par les usagers/usagères requiert des outils et des compétences qui débordent largement les expertises habituelles. La concertation et l'approche globale adoptée sur le site contribuent à une meilleure efficacité.
- **La présence de personnes non autochtones.** Perçue au départ comme une conséquence positive du site et envisagée comme une occasion de rapprochement entre Autochtones et non-autochtones, la fréquentation du lieu par ces dernières personnes a atteint en 2018 un seuil critique qui dorénavant met en péril sa survie. En effet, devant une augmentation significative d'une présence de personnes non autochtones, le site commence à être déserté

par les personnes autochtones sous prétexte qu'elles ne se retrouvent plus entre elles et que le climat général a changé. Dans un contexte où les acquis sont si rares et demeurent éminemment fragiles, il apparaît essentiel que la vocation première du site (venir en aide aux personnes autochtones) soit rapidement restaurée et que des mesures alternatives soient définies afin de répondre à la demande des personnes non autochtones.



Conclusion

Au terme de ce rapport, nous présenterons d'abord dans les prochaines pages un bilan des résultats sous deux angles analytiques particuliers : a) les éléments d'un portrait des personnes autochtones en situation d'itinérance; b) les manifestations différenciées de la condition itinérante et les besoins qui en découlent.

Notre propos s'orientera par la suite vers une série de pistes d'action dont les grandes lignes ont déjà été esquissées dans le rapport faisant état de l'enquête menée à Montréal (Lévesque et Comat *et al.* 2018); cependant, les dimensions abordées ici mettront en évidence la spécificité valdorienne en matière de lutte à l'itinérance des personnes autochtones.

a) Qui sont les personnes autochtones en situation d'itinérance à Val-d'Or?

Les personnes autochtones en situation d'itinérance que nous avons rencontrées à l'occasion de nos différents séjours à Val-d'Or, et dont un certain nombre ont constitué notre échantillon de base, présentent des caractéristiques multiples dont la prise en compte pourrait constituer l'amorce de nouveaux services et programmes ou, à tout le moins, permettre de consolider des services déjà offerts.

- Ce sont majoritairement des hommes (approximativement 60 %), mais la proportion des femmes est très élevée (40 %) si on la compare à d'autres segments populationnels; ces dernières sont par contre moins visibles et plus difficiles à rejoindre;
- Une concentration de personnes âgées de 25 à 39 ans a été observée; le second groupe en importance numérique est âgé de 40 à 49 ans. Très rare sont les personnes plus âgées ou plus jeunes;
- Près de la moitié est issue de la Nation Crie, une proportion de quelque 40 % provient de la Nation Anicinape, alors qu'environ 8 à 10 % de la proportion globale est d'origine autochtone variée;
- Plus de 60 % des personnes avec lesquelles nous avons interagi ont comme langue maternelle une langue autochtone;
- Un important effet de groupe a été observé, en d'autres mots une propension à se réunir pour circuler dans la ville, se retrouver pour manger ou simplement partager des informations, de l'argent, des biens; les personnes qui forment ces groupes entretiennent souvent des relations de parenté, à divers degrés;
- Les deux tiers des personnes n'ont pas de diplôme mais elles sont nombreuses à compter plusieurs années de scolarité ;
- Très peu de personnes ont suivi une formation professionnelle au cours de leur vie, mais la plupart souhaiterait en suivre une;
- Plus de 85 % des personnes rencontrées détiennent des savoirs autochtones et souhaiterait que l'on en tienne compte davantage dans les services ou les approches de guérison par exemple;
- Plus des deux tiers ont déjà exercé un métier: mécanicien, cuisinier/cuisinières, travailleur forestier, travailleur dans la construction;

- Sauf exception, ils/elles comptent tous et toutes une expérience sur le marché du travail;
- Les deux tiers de l'échantillon de base ont grandi dans une communauté autochtone;
- Une petite proportion a vécu en famille d'accueil entre 0 et 18 ans mais la plupart des personnes ont connu plusieurs milieux familiaux;
- La moitié de ces personnes gardent de bons contacts avec leur mère (beaucoup plus qu'avec le père) et avec leurs frères et sœurs;
- Parmi les raisons qui expliquent la présence à Val-d'Or, on note la famille et les amis, l'accès aux services, la perte de logement, l'exclusion de la communauté, une sortie de prison;
- À Val-d'Or, on apprécie généralement le fait d'être en lien avec des membres de sa famille (intragénérationnelle) ou avec des amis, la présence d'une population autochtone relativement nombreuse, la localisation géographique en territoire ancinape;
- On apprécie moins le racisme ambiant et les contrôles policiers: les deux tiers des gens constatent avoir fait face à des formes de discrimination et presque tous soulignent avoir subi de la violence physique ou verbale;
- La plupart se considère néanmoins en sécurité à Val-d'Or parce qu'ils se disent bien entourés et connaissent d'autres personnes autochtones;
- Il existe, hors de tout doute, une mobilité accrue qui se traduit par un nombre considérable de déplacements entre un lieu et un autre, entre une ville et une communauté de la région environnante par exemple;
- La très grande majorité des gens entretient des liens continus avec une communauté ou un territoire autochtone;
- Un chez-soi correspond toujours à une communauté autochtone ou à un territoire autochtone;
- Les gens rencontrés lors de notre enquête à Val-d'Or rapportent être dans la rue depuis moins d'un an de manière consécutive; par contre, ils ont tous connu (sauf très rares exceptions) plusieurs périodes d'itinérance dans leur vie;
- La fin d'une relation, la perte d'emploi, le manque d'argent, la consommation de drogues et d'alcool expliquent en général le retour à la condition itinérante;
- Tous et toutes souhaitent avoir un logement à eux, mais aimeraient vivre avec d'autres;
- L'absence de leurs enfants les affectent plus que toute autre raison et les plongent dans une grande détresse; ils et elles se sentent particulièrement démunis à cet égard;
- Parmi les plus grandes difficultés associées aux services de santé et services sociaux, on note l'accès, le suivi, les délais, la nature des services offerts et l'interaction avec le personnel;
- Les femmes développent davantage de stratégies de conciliation avec la vie citadine que les hommes: une piste éventuelle pour de nouvelles actions en matière de prévention.

Outre ces aspects qui permettent de caractériser les conditions de vie et les situations familiales passées et actuelles des personnes rencontrées, il demeure difficile de mettre un chiffre sur le nombre de personnes autochtones qui se retrouvent à la rue, sans logement ou en perte de repères sociaux, économiques et matériels dans la ville de Val-d'Or. Dans les rapports annuels des principaux organismes qui offrent du soutien et des services aux

personnes itinérantes (toutes origines confondues), il est fait mention d'une augmentation importante des interventions au cours des dernières années auprès d'une clientèle variée, et plus spécialement féminine. Les données de fréquentation du site Chez Willie/Nigan sont venues confirmer les tendances observées par de nombreux acteurs/actrices institutionnels.

Les résultats agrégés de notre enquête nous amènent à constater que la population concernée serait composée d'au moins six groupes de personnes ayant recours — de façon régulière, intermittente, occasionnelle ou rarement — aux services existants, incluant l'offre de services du site de répit Chez Willie/Nigan.:

- le « noyau dur », ainsi appelé parce qu'il est formé de personnes en situation d'itinérance littérale et dont les expériences dans la rue s'inscrivent dans la durée; ce noyau compte surtout des hommes, mais on y retrouve aussi des femmes souvent plus âgées que la moyenne (plus de 40-45 ans par exemple);
- les personnes en situation de mouvance circulaire puisque leurs déplacements alternent entre la ville et les communautés autochtones environnantes; il s'agit à la fois d'hommes et de femmes de différents âges;
- les personnes en situation d'itinérance cachée, condition qui concerne des hommes tout autant que des femmes;
- les personnes en situation d'itinérance dissimulée, exclusivement des femmes;
- des personnes autochtones, principalement des femmes, qui doivent vivre dans des logements surpeuplés, insalubres et en mauvais état, qui se retrouvent démunies et en situation de précarité sociale, économique et matérielle;
- les gens de passage qui retrouvent des gens de leur réseau social ou de leur famille immédiate ou étendue dans les rues à l'occasion d'un séjour motivé par des raisons familiales, ludiques médicales ou sociales; il s'agirait autant d'hommes que de femmes, de jeunes que de moins jeunes.

b) Manifestations différenciées de la condition itinérante parmi la population autochtone de Val-d'Or et des environs

Il est connu – et largement documenté dans la littérature scientifique nationale et internationale – que la condition itinérante lorsqu'elle concerne des personnes autochtones est différente de la condition observée lorsque des personnes non autochtones sont en cause. Nos enquêtes à Montréal et à Val-d'Or ont permis la caractérisation de cette singularité. Une première échelle de différenciation met en présence les deux univers et renvoie à une gamme variée et souvent combinée de parcours, d'expériences ou de pratiques spécifiques aux personnes autochtones.

- **Trajectoires et spécificités de la population autochtone en situation d'itinérance**
- Des histoires de vie et des trajectoires personnelles et familiales déployées dans le temps et dans l'espace et ponctuées d'avancées et de reculs, de répétitions et de recommencements;
- Le cumul des ruptures affectives, culturelles et identitaires;

- Les traversées institutionnelles désastreuses pour la plupart (placement en famille d'accueil, séjour en prison, hospitalisation);
- L'intensité de la détresse qui atteint les personnes, quel que soit leur âge ou leur genre;
- L'expérience de multiples traumatismes qui fragilisent leur univers relationnel et neutralisent leur capacité d'action;
- La répétition des « patterns » d'échec, incluant les épisodes répétés d'entrée et de sortie de la condition itinérante;
- Un profond sentiment d'incompréhension face aux autres citoyens/citoyennes de la ville;
- L'enfermement dans un cercle vicieux d'inadéquation et de méfiance au regard des services de santé et services sociaux et de leur personnel;
- La complexité du référencement dans les divers services existants;
- Un rapport singulier à l'espace et aux lieux caractérisé par une mobilité excessive et une quête d'endroits apaisants et sécurisants;
- La proximité du territoire comme de la communauté perçue comme une sécurité en devenir;
- La situation particulière des jeunes femmes autochtones à cause notamment de la prostitution;
- Les réseaux familiaux et amicaux qui deviennent les moteurs de l'itinérance cachée;
- La rue qui apparaît parfois comme l'unique solution à l'exclusion de son propre milieu;
- Un mode de vie dans la rue qui se construit avec ses codes, ses pratiques, ses valeurs, ses liens sociaux et ses règles implicites;
- Un rapport au groupe et à la famille, pour les bons côtés comme pour les moins bons.

- **Manifestations et besoins**

Une seconde échelle de différenciation, qui renvoie cette fois-ci aux variations observées à l'intérieur des formes d'itinérance plus spécifiquement associées aux Autochtones, nous a conduit également à regrouper l'information mise au jour en fonction du genre et de l'âge afin de mieux orienter l'offre de services, voire les composantes de plans d'action futurs. Les personnes autochtones que l'on associe à la condition itinérante ne constituent pas un groupe homogène, loin de là. Par ailleurs, cet exercice de différenciation nous a permis d'introduire de nouvelles dimensions permettant de mieux cerner l'état de désorganisation sociale et culturelle mis en cause à l'occasion de notre enquête.

- **L'itinérance littérale**

Ce type d'itinérance est le fait d'individus (majoritairement des hommes) qui fréquentent la rue depuis plusieurs années déjà (pas nécessairement de manière consécutive mais plutôt répétitive) ou qui sont en voie de s'inscrire durablement dans ce type de trajectoire. L'itinérance littérale traduit la combinaison de phases profondes de déracinement (social, économique, culturel, territorial), chacune pouvant se déployer sur de longues périodes; les gens qui en font l'expérience composent le « noyau dur » de la population en situation d'itinérance. La répétition

fréquente de ces phases est davantage liée à l'impossibilité d'un retour en communauté pour cause de bannissement par exemple ou encore du fait de fréquents séjours en prison (en alternance avec des présences plus ou moins longues dans la rue); autant de situations qui effritent en continu la confiance en soi et qui isolent de plus en plus les gens concernés.

Occasionnellement, d'autres personnes de la rue interagissent avec ces derniers : en effet, ils connaissent les ressources, ils connaissent les codes de la rue, ils savent généralement où se trouvent les uns et les autres, notamment quand ils proviennent des mêmes communautés ou nations, et ils peuvent même devenir des sources d'information privilégiées, à l'instar du rôle que jouait Willie Hester de son vivant. Ces gens sont connus dans la ville et au sein de la communauté autochtone urbaine de Val-d'Or. Ces hommes (et plus rarement ces femmes) sont souvent un peu plus âgés que la moyenne et moins instruits; par contre, ils détiennent davantage de savoirs et de compétences en ce qui a trait aux usages et pratiques associés au territoire.

En mettant sur pied un groupe d'hommes engagés dans une démarche de sobriété et en les impliquant dans des activités de trappage (à titre d'exemple), le CAAVD apporte une réponse collective aux besoins de plusieurs de ces hommes. Il apparaît assez évident, compte tenu de la récurrence des épisodes d'itinérance, que les réponses plus classiques qui visent ces personnes individuellement, une à la fois, sont inopérantes dans ce contexte.

- **La mouvance circulaire**

Les manifestations de la mouvance circulaire, forme d'itinérance spécifique à la population autochtone à travers le Canada, concernent des individus, hommes et femmes, qui effectuent des allers retours de façon intermittente, mais néanmoins régulière, entre Val-d'Or et leur communauté d'affiliation ou, éventuellement, entre Val-d'Or et une autre ville des environs. Ainsi, on s'éloigne de son chez-soi une ou deux semaines par mois afin d'échapper à un environnement trop difficile. Généralement le séjour à Val-d'Or coïncide avec un manque d'argent, les prestations sociales ayant été dépensées plus tôt dans le mois. Lorsque les séjours dans la ville se répètent, il arrive que la garde des enfants (laissés dans la communauté) soit temporairement retirée aux parents, voire à la mère.

Cependant, la présence dans la ville peut aussi être motivée par la nécessité de recevoir régulièrement des soins médicaux, de venir s'approvisionner ou même de vendre du gibier. Les personnes en question ont recours occasionnellement aux services d'aide et de soutien offerts dans la ville, sans pour autant qu'elles se considèrent comme des personnes itinérantes puisqu'elles ont une adresse; de même, elles ne ressentent pas spécifiquement une rupture avec leur univers culturel et familial.

Plus que tout autre groupe, ces personnes vivent (ou essaient de survivre) dans deux mondes qui présentent indéniablement pour elles des embûches de différentes natures (matérielles, relationnelles, financières) avec lesquelles elles n'ont pas appris à composer, ni dans un milieu, ni dans un autre. Contrairement à celles qui composent le « noyau dur » pour lesquelles le retour en communauté ou la sortie définitive de la condition itinérante est improbable, il appert

qu'une avenue qui favoriserait une meilleure transition entre la ville et la communauté, pourrait être avantageusement explorée pour ces personnes.

Puisqu'elles ont souvent un lieu où résider en communauté, leurs besoins spécifiques sont rarement pris en compte. Comme leur situation échappe à la définition courante qui veut qu'une personne itinérante n'ait pas d'adresse résidentielle, il arrive souvent qu'on parle d'itinérance situationnelle dans leur cas. Une catégorisation qui minimise en quelque sorte la difficile dualité induite par une telle condition. Le fait que plusieurs femmes dans cette situation laissent leurs enfants dans leur communauté pendant leur séjour à Val-d'Or en constitue un exemple.

Plutôt que de chercher à savoir s'il s'agit ou non d'itinérance selon les critères officiels, il serait plus approprié d'examiner les possibilités de créer des ponts de soutien et de solidarité entre les lieux concernés : entre la ville et les communautés; entre la prison et la rue; entre différentes villes. De tels mécanismes, dispositifs ou initiatives communautaires permettraient d'offrir un nouveau type de filet de sécurité pour les personnes. Faute de tels mécanismes, les risques de rejoindre à terme les personnes en situation d'itinérance littérale sont grands.

- **L'itinérance cachée**

L'itinérance cachée renvoie généralement à la situation vécue dans la ville par les personnes (il peut s'agir d'hommes ou de femmes) qui ne disposent pas d'un lieu de résidence propre et qui vivent temporairement chez des membres de leur famille ou chez des amis. Elles peuvent par exemple avoir perdu leur logement, avoir mis fin à une relation de couple, être nouvellement arrivées dans la ville, ou encore ne pas avoir d'emploi. Ces manifestations de l'itinérance engendrent souvent un recours irrégulier aux services existants puisqu'on compte sur les membres de sa parenté ou sur son cercle d'amis pour se loger et se nourrir.

Cependant, la sollicitation excessive de ses propres réseaux pour des périodes souvent très longues engendre d'autres types de problématiques susceptibles d'affaiblir la nature et la qualité des liens à la source de la demande d'hébergement. À la longue, on peut observer des ruptures familiales et sociales susceptibles de conduire à l'itinérance littérale. Une conséquence d'un autre ordre peut aussi être observée lorsque l'envahissement de l'espace domestique et l'absence d'intimité amènent peu à peu les personnes qui accueillent leurs proches à se sentir dépassées par cette présence; dans certains cas, elles peuvent même être expulsées de leur propre logement, voire se retrouver à leur tour à la rue.

- **L'itinérance dissimulée**

Au terme de notre analyse, nous introduisons une distinction entre l'itinérance cachée d'une part — vécue comme une alternative connue à la rue ou au refuge — et, d'autre part, l'itinérance dissimulée qui est plutôt le résultat d'une stratégie de survie et de protection de la part de femmes généralement plus jeunes aux prises avec l'exploitation sexuelle. Les besoins qui découlent de ces deux types de situation étant différents, ils requièrent des interventions également différentes. De crainte d'être agressées, ces femmes dissimulent leur condition avec comme principale conséquence qu'elles fréquentent peu les services existants

contrairement aux personnes (hommes et femmes) en situation d'itinérance littérale et celles qui pratiquent une forme ou une autre de mouvance circulaire. Cette dissimulation fait aussi en sorte qu'elles cherchent beaucoup plus souvent un compagnon avec lequel s'installer que d'autres femmes qui fréquentent ouvertement la rue. C'est d'abord un besoin accru de sécurité qui motive leurs comportements. Comme ces femmes sont peu en contact avec les intervenants/intervenantes, l'idée d'améliorer sa condition devient secondaire tellement la quête de protection domine.

- **L'itinérance domestique**

À l'instar de la distinction que nous proposons entre itinérance cachée et itinérance dissimulée, nous appelons itinérance domestique la condition des personnes (principalement des femmes dans la trentaine avancée ou la quarantaine) qui ont un logement (même s'il est souvent de piètre condition) et dont les revenus sont insuffisants pour se nourrir ou se vêtir convenablement; plusieurs partagent aussi l'espace domestique avec leurs enfants, parfois avec d'autres personnes de leur réseau familial. Elles composent le groupe des personnes démunies.

Leurs besoins spécifiques sont rarement pris en compte dans l'offre de services puisqu'à proprement parler, elles ne sont pas itinérantes, du moins elles ne le sont plus car plusieurs ont déjà fréquenté la rue. Elles sont démunies, elles sont pauvres. Elles sont aussi très souvent isolées et leurs possibilités d'acquérir de nouvelles habiletés parentales, familiales et sociales sont très limitées, voire inexistantes, sans encadrement approprié, sans soutien personnalisé, sans suivi régulier. Leur environnement domestique et leurs conditions de vie générales permettent difficilement une transformation de leur mode d'existence. Qui plus est, leurs difficultés se répercutent sur leurs enfants (le cas échéant) qui font face, à leur tour, à une gamme de difficultés relationnelles et comportementales. Enfin, le spectre du placement éventuel de leurs enfants les hante quotidiennement et les habite en toutes circonstances.

- **L'itinérance spirituelle**

Même si la littérature scientifique qui documente le phénomène de la condition itinérante parmi la population autochtone fait clairement mention de situations d'itinérance spirituelle chez différents Peuples autochtones, force est de constater que cette forme de dénuement n'a pas été abordée directement dans ces termes dans le cadre de notre étude, autant à Val-d'Or qu'à Montréal, autant de la part des participants/participant(e)s autochtones que de celle des acteurs/actrices institutionnels rencontrés. En fait, il s'agit d'une catégorisation théorique, en d'autres mots une clé d'explication transversale, qui vise à mettre en évidence le lien particulier et exclusif que les Autochtones (considérés de manière générale) construisent et entretiennent avec le territoire au cours de leur vie. Il serait même approprié de parler ici de « désaffiliation territoriale³² »; une expression qui complète en quelque sorte celle d' « orphelins culturels » dont parle Menzies (2010).

³² Par exemple, de préférence à l'expression « désaffiliation sociale » moins signifiante en contexte autochtone.

Ce lien au territoire n'a pas une portée accessoire ou strictement matérielle; il renvoie à la nature dans son sens large, à la faune et à la flore environnante, à des pratiques sociales, cérémonielles, artistiques ou médicinales structurantes, à des activités d'approvisionnement, à des univers de relations familiales et intergénérationnelles, à des systèmes de savoirs historiques et contemporains, à des héritages partagés ; autant d'éléments qui composent la culture d'un peuple.

L'altération de ce lien ou sa rupture engendre chez plusieurs des états de profonde perturbation à la fois personnelle, familiale et communautaire et vient brouiller les ancrages identitaires et les vecteurs d'appartenance collective des individus, hommes et femmes. L'itinérance spirituelle apparaît dès lors comme un état préalable ou complémentaire aux autres manifestations de la condition itinérante. Mais plus encore, sa dénomination permet de mieux circonscrire le caractère d'exclusivité qui fonde la différence entre les personnes autochtones et les personnes non autochtones en situation d'itinérance.

À l'inverse, la restauration de ce lien, comme on l'a vu à plusieurs reprises dans les pages de ce rapport en faisant état des activités associées à l'existence et au maintien du site de répit Chez Willie/Nigan, est sans aucun doute une des pistes actuelles les plus prometteuses dans la compréhension des particularités de la condition itinérance lorsqu'elle met en cause des personnes autochtones et dans le déploiement de programmes et services destinés à contrer l'itinérance et à freiner la répétition des états d'itinérance quels qu'ils soient.

c) Des pistes d'action sous le signe de la réconciliation et de la décolonisation afin de poursuivre la lutte à l'itinérance

Parce que les figures autochtones du phénomène de l'itinérance diffèrent de celles qui ne sont pas autochtones (par l'histoire coloniale, par les héritages, par les traumatismes intergénérationnels, par les traversées institutionnelles consécutives, par la façon d'occuper l'espace, par la mobilité accrue, par les modalités d'interaction sociale, par la persistance des liens familiaux ou sociaux au-delà de la condition itinérante, par l'appartenance à une communauté qu'elle soit urbaine ou non, etc...), la question de la portée des approches classiques d'aide et de réinsertion a été soulevée de manière tout à fait opportune dans les pages de ce rapport. En effet, ces approches n'ont pas été conçues au départ pour répondre aux besoins spécifiques de personnes autochtones, de là leur inadéquation d'après plusieurs intervenants/intervenantes.

Par contre, le fait de souhaiter y répondre avec pertinence ne saurait se limiter à une forme ou une autre « d'adaptation culturelle »; il s'agit plutôt de repenser la manière dont on comprend la condition itinérante pour faire une place, dans la réponse institutionnelle, aux codes sociaux et aux réalités existentielles propres au monde autochtone et, par conséquent, de constituer de nouveaux corpus de référence précisant les formes et les manifestations de la condition itinérante et de ses dérivées. Autrement dit, tout comme les cultures ne peuvent être réduites à leurs dimensions matérielles, implanter des activités dites culturelles au sein d'approches conventionnelles ne suffit pas. C'est une transformation en profondeur de la philosophie d'intervention dont découlent les pratiques de prévention, d'accompagnement, de soutien et de suivi auprès de personnes autochtones en situation d'itinérance qui s'impose dorénavant.

Les logiques d'action – c'est-à-dire les principes qui sous-tendent la définition de l'offre de services et colorent les approches à adopter – doivent aussi être repensées, conceptuellement et opérationnellement parlant. Dans cette optique, la réponse future aux besoins des personnes autochtones devrait comporter à la fois, et de manière interactive, des dimensions individuelles et collectives, identitaires et communautaires. C'est la combinaison de ces dimensions qui apparaît propice à l'obtention de gains en matière de lutte à l'itinérance dans le cas des personnes autochtones. Semblable approche a d'ailleurs été déployée par la direction et le personnel du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or dans le contexte du site Chez Willie/Nigan; elle sous-tend également l'implantation du projet de logement communautaire Kijaté.

À l'issue de notre enquête à Montréal, nous avons identifié et documenté diverses pistes d'action dont la caractéristique première est de prendre en considération les manifestations singulières de la condition itinérante lorsqu'elle concerne des personnes autochtones et de proposer des avenues de changement. À l'exception d'une seule de ces pistes qui visait directement la situation des Inuit³³, les autres pistes n'étaient pas situées géographiquement dans le sens où elles n'auraient été valables que dans le cas de la ville de Montréal. Nous en reprenons brièvement quelques-unes dans les prochains pages en mettant en évidence leur portée à l'échelle de Val-d'Or. Pour une meilleure appropriation de l'argumentaire associé à chacune de ces pistes, il serait pertinent de consulter le rapport de l'enquête réalisée à Montréal (Lévesque et Comat 2018)

- **Reconnaître la singularité autochtone en matière d'itinérance afin de lever les obstacles à l'inadéquation et au manque de services**

Comment se manifeste l'exception autochtone en matière d'itinérance à Val-d'Or? En sus de l'entreprise coloniale propre à tous les Autochtones et des trajectoires généralement désastreuses au sein des institutions de la société québécoise et canadienne, cette spécificité s'exprime à l'échelle des manifestations telles que vécues dans les rues et, plus largement, dans la ville elle-même : la mobilité intrinsèque des personnes de tout âge et genre; l'appartenance déterminante au groupe, les fondements de la filiation familiale, communautaire et territoriale, l'ancrage identitaire traversé par des savoirs toujours opérants et des pratiques de sociabilité exclusives. Elle s'exprime également à l'échelle des besoins particuliers des hommes et des femmes des Premières Nations qui font l'expérience de la condition itinérante qui ne peuvent se résumer au seul fait d'avoir ou non à sa disposition un logement. Ce qui amène les personnes autochtones dans les rues – et plus encore ce qui les y ramène régulièrement comme on l'a vu – renvoie à un ensemble de conditions préalables et structurantes rarement prises en compte dans les plans d'action institutionnels de lutte à l'itinérance. Ces conditions constituent des balises sociétales et culturelles à partir desquelles il serait possible de planifier et de moduler l'action.

³³ Compte tenu des problématiques particulières auxquelles les personnes inuit en situation d'itinérance sont exposées dans la métropole montréalaise, nous avons formulé quelques recommandations qui leurs sont spécifiques.

- **Concevoir un plan d'action interinstitutionnel en itinérance autochtone afin de garantir un partage décisionnel et de permettre une participation pleine, entière et équitable des Autochtones**

Comment améliorer la réponse institutionnelle en matière d'itinérance autochtone? Sans aucun doute en faisant une place beaucoup plus marquée dans les plans d'action actuels et à venir aux enjeux réels de la condition itinérante lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones. Ces enjeux sont de plusieurs ordres, on l'a vu : historique, social, économique, matériel, géographique, linguistique, voire écologique. En faisant en sorte également que les instances décisionnelles autochtones à Val-d'Or même et dans les environs participent directement, activement et de façon soutenue à la définition et au déploiement des mesures susceptibles de répondre à ces enjeux variés de même qu'à leur évaluation régulière. Des exemples rapportés dans la littérature scientifique (entre autres ASCHH 2012, Brandon et Peters 2014, Peter et Craig 2016) démontrent en effet que lorsque les organisations autochtones définissent et planifient l'offre de services en matière d'itinérance autochtone, les résultats positifs sont plus fréquents et s'inscrivent dans la durée.

- **Redéfinir les corpus d'indicateurs qui fondent la réponse institutionnelle à l'itinérance des personnes autochtones afin d'agir efficacement et durablement**

Comment répondre aux nombreux défis que pose l'itinérance lorsqu'elle est le fait de personnes autochtones? Dans l'exemple montréalais, au terme d'un exercice exploratoire, nous avons distingué trois moments particuliers des trajectoires telles que documentées dans le cadre de nos travaux : avant la rue, pendant la rue et après la rue. Semblable exercice opérationnel repose sur un constat très simple : la condition itinérante ne surgit pas du jour au lendemain et elle ne se termine pas non plus dès lors que la personne dispose d'un logement. Il existe une temporalité à prendre en considération afin de mieux circonscrire les contextes et de planifier l'action de manière intégrée. Cependant, faute d'un cadre de référence mettant en évidence les singularités des parcours de vie des personnes autochtones, il devient difficile de favoriser une réelle adéquation entre les besoins identifiés et les réponses apportées.

- **Fonder l'action préventive sur les ressorts sociaux et culturels des sociétés autochtones afin de régénérer les filets de protection et de sécurité**

Quels chemins faut-il emprunter pour guider les personnes autochtones vers une sortie de la condition itinérante? Dans un premier temps, la réponse aux besoins de personnes autochtones en situation d'itinérance (appréhendée de façon globale) devrait aussi prendre en considération leurs propres savoirs et compétences. En effet, la lutte à l'itinérance ne passe pas simplement par une meilleure connaissance des besoins des gens. Elle passe aussi par une reconnaissance de leur potentiel en tant qu'humains non seulement de manière individuelle mais aussi et surtout de manière collective car tous détiennent des habiletés de diverses natures qui pourraient être mises en valeur. Dans un deuxième temps, cette réponse devrait prendre acte des dispositifs sociaux, culturels, familiaux, communautaires et territoriaux de réinsertion, d'adhésion et de reconnexion qui fondent le vivre ensemble au sein des sociétés autochtones.

- **Accroître et diversifier le soutien financier, matériel et technique aux ressources d'aide et de soutien autochtones afin de redéfinir et consolider l'offre de services existante**

Comment réduire les écarts entre les besoins et l'offre de services? La piste qui propose d'investir plus largement les fonds publics dans les services de prévention, d'intervention et de suivi est bien connue, elle revient régulièrement et elle est en quelque sorte incontournable. Toutefois, une question préalable devrait se poser en matière de financement : Quels sont les organismes de terrain impliqués dans la lutte à l'itinérance les plus à même de répondre aux besoins pluriels des personnes autochtones à Val-d'Or et dans les environs, de créer des environnements sécurisants et signifiants sur le plan social et culturel, d'opter pour une approche collective et intégrée dans la définition des formes d'aide et de soutien, de prévenir l'entrée dans cette condition et d'en favoriser la sortie permanente? Ce questionnement renvoie directement à l'objectif d'une meilleure coordination des interventions en matière d'itinérance que l'on retrouve dans les plans d'action actuels. Pour l'heure, rappelons-le, cette coordination est également envisagée à partir d'une conception générale d'une prestation de services de première ou deuxième lignes. Dès lors que la singularité autochtone est prise en compte, il devient nécessaire de revoir les paramètres de cette coordination souhaitée et, en conséquence, le financement qui lui est rattaché.

- **Revoir, redéfinir et actualiser les pratiques des acteurs/actrices du réseau québécois de la santé et des services sociaux afin de renouveler les expertises et d'accroître les connaissances et les compétences en matière de sécurisation culturelle**

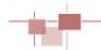
Comment améliorer les pratiques de prévention, d'intervention et de suivi en matière d'itinérance autochtone? La réponse la plus communément répandue est celle de la formation. Relayons rapidement ici des propos extraits du *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits*, publié par le Gouvernement du Québec en 2017 : « La compréhension des spécificités autochtones, tout comme l'acquisition de compétences appropriées par les intervenants des services publics québécois, est donc capitale pour établir un environnement sécurisant, marqué par la confiance et le respect » (2017b : 16). À partir de l'exemple montréalais nous avons identifié quatre ensembles de connaissances/compétences susceptibles d'être sollicités dans la conception et l'élaboration d'une nouvelle gamme d'outils de formation. Ces ensembles correspondent à divers niveaux d'apprentissage, d'appropriation, de mise en application et d'action; nous en reproduisons ici une partie du contenu (Lévesque et Comat 2018 : 217) :

- *Les informations de base en ce qui a trait à l'histoire, aux trajectoires institutionnelles des Autochtones et à la vie contemporaine des Premières nations et des Inuit. Elles relèvent d'une conscience culturelle c'est-à-dire d'une capacité à reconnaître la différence autochtone et à accepter que cette différence se traduise par des comportements donnés.*
- *Le deuxième ensemble favorise une incursion dans le domaine des savoirs autochtones; il renvoie aux modalités intellectuelles et expérientielles qui président, d'une part, à l'apprentissage et à la transmission des connaissances en contexte autochtone, et d'autre part, aux manières d'agir et d'interagir avec ses semblables. Ces connaissances/compétences relèvent davantage de la pertinence culturelle en ce sens*

qu'elles favorisent l'identification de moyens appropriés à une intervention efficace et spécifique auprès des personnes autochtones.

- *Le troisième ensemble regroupe les connaissances/compétences permettant d'agir dans des situations complexes [...], par exemple celles qui conduisent à inscrire l'intervention à l'intérieur de démarches de reconnexion sociale et culturelle; ces connaissances/compétences sont beaucoup plus longues à acquérir puisqu'elles impliquent une familiarisation de l'intérieur avec les mécanismes et vecteurs de cohésion et de régulation sociale autochtones (passés et actuels). Elles requièrent la participation des personnes visées par l'intervention et facilitent le remodelage de leur ancrage culturel.*
- *Le quatrième ensemble renvoie à des connaissances/compétences sur lesquelles reposent de véritables processus de guérison holistique; elles sont le fait de guérisseurs/guérisseuses autochtones reconnus dont les compétences ont été acquises au fil de leur vie à travers des enseignements qui leur ont été généralement transmis par les aînés/aînées.*

Dans une perspective pédagogique, il devient clair que l'enseignement de nouveaux contenus et leur transposition dans les pratiques des intervenants/intervenantes requièrent davantage qu'une activité publique de sensibilisation ou de familiarisation au monde autochtone. Il est question ici de concevoir des sessions de formation ciblée qui favorisent la convergence et la complémentarité des savoirs et des modes d'interaction sociale provenant de diverses sources, qui donnent lieu à de réels apprentissages susceptibles d'engendrer des modifications importantes dans les modes de prévention, de soutien, d'intervention et de suivi, et qui visent une prestation renouvelée des services destinés aux personnes autochtones qui se retrouvent, pour différentes raisons, dans la rue.



Sources documentaires

• Textes et documents

- Aboriginal Healing Foundation (AHF). 1999. *Aboriginal Healing Foundation Program Handbook*, 2^e édition. AHF, Ottawa.
- Aboriginal Justice Implementation Commission (AJIC). 2001. *The Justice System and Aboriginal People*. AJIC, Winnipeg. http://www.ajic.mb.ca/reports/final_toc.html. Consulté le 2018-04-12.
- Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (ASCHH). 2012. *Plan to end Aboriginal Homelessness in Calgary*. ASCHH, Calgary.
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2018. *Registre des Indiens. La population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2017*. AADNC, Ottawa.
- Assemblée Nationale du Québec. 2017. *Journal des débats de la Commission des institutions*. 44(183), avril 2017. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-41-1/journal-debats/CI-170427-2.html>, consulté le 2018-12-16.
- Bélisle François. 2011. *Kinawit*. Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Val-d'Or.
- Bellot Céline et Marie-Ève Sylvestre. 2016. *La judiciarisation de l'itinérance à Val-d'Or*. Rapport de recherche, Université de Montréal, Observatoire sur les profilages. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-057.pdf
- Bennett Marylin, Cindy Blackstock et Richard De La Ronde. 2005. *A literature review and annotated bibliography on aspects of Aboriginals child welfare in Canada*, 2^e Éd, First Nations Child & Family Caring Society of Canada, Ottawa. http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/AboriginalsCWLitReview_2ndEd.pdf, Consulté le 2018-03-16.
- Birdsall-Jones Christina, Vanessa Corunna, Nalita Turner, Gemma Smart et Wendy Shaw. 2010. *Indigenous homelessness*. AHURI Final Report No. 143. Australian Housing and Urban Research Institute, Western
- Blackstock Cindy, Sarah Clarke, James Cullen, Jeffrey D'Hondt et Jocelyn Formsma. 2004. *Keeping the Promise: The Convention on the Rights of the Child and the Lived Experiences of First Nations Children and Youth*. First Nations Child and Family Caring Society of Canada, Ottawa.
- Bombay Amy, Kimberly Matheson et Hymie Anisman. 2014. The intergenerational effects of Indian Residential Schools: Implications for the concept of historical trauma, *Transcultural Psychiatry* 51 (3): 320-338.
- Boileau Alana, Annie Bergeron et Carole Lévesque. 2015. *Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. Femmes autochtones du Québec, Kahnawake.
- Boissonneault Annick. 2015. *Portrait de la prostitution en Abitibi-Témiscamingue, des services existants et des besoins*. Rapport sommaire, Val-d'Or, Gîte L'autre porte: <http://espacesvie.com/index.php?gf-download=2017%2F05%2FRapport-sommaire-final-portrait-de-la-prostitution-en-Abitibi-T%C3%A9miscamingue.pdf&form-id=2&field-id=6&hash=fd5d482ee1d28733f21d49e5a8821c4a8465b8edc31c642830a776539591726e>
- Brandon Josh et Evelyn Peters 2014. *Moving to the city: Housing and Aboriginal Migration to Winnipeg*. Canadian Centre for Policy Alternatives. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Manitoba%20Office/2014/12/Aboriginal_Migration.pdf, Consulté le 2017-08-15.

- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). 2008. *Le phénomène de l'itinérance au Québec : Val-d'Or et les Premières Nations*. Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, Val-d'Or, 23p.
http://www.caavd.ca/admin/asset/Memoire_itinerance_oct_%202008.pdf.
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). 2015. *Lieu de répit pour personnes en situation d'itinérance. Rapport d'activités et résultats du projet pilote*. Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Val-d'Or.
- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). 2018. *Rapport Annuel 2017-2018*. Val-d'Or : Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or. 2010a. *Évaluation des besoins en itinérance*. Rapport déposé au Comité itinérance de Val-d'Or (document de travail). CSSSVD, Val-d'Or.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or. 2010b. *Analyse du Projet « Le Dortoir ». Situation An 1*. Rapport déposé au Comité itinérance de Val-d'Or (document de travail). CSSSVD, Val-d'Or.
- Christensen Julia. 2016a. Introduction, in E. J. Peters et J. Christensen (dir.), *Indigenous Homelessness. Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand*: 1-11. Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Christensen Julia. 2016b. Indigenous housing and health in the Canadian North: revisiting cultural safety, *Health and Place* 40 (July): 83-90.
- Christensen Julia. 2017. *No Home in a Homeland*. Vancouver : UBC Press.
- Cloutier Édith. 2017. *Audience du 08 juin 2017*. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, Val-d'Or.
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Transcriptions/Notes_stenographiques_-_CERP_8_juin.pdf.
- Cloutier Édith, Stéphane Laroche, Carole Lévesque et Maxime-Auguste Wawanoloath *et al.* 2018. *Mino Pimatizi8in. Mieux-être et santé autochtone*. Document P-729 déposé à la CERP :
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-729.pdf. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec. 2016. *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. CSSSPNQL, Wendake.
- Comat Ioana. 2014. *Se construire et s'affirmer par les lieux : Un regard sur les présences autochtones à Montréal*. Thèse de doctorat (Géographie), Université Laval et Université de Pau et des Pays de l'Adour, Québec et Pau.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador et Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL et APNQL). 2016. *Pauvreté et exclusion sociale chez les Premières Nations. Portrait sommaire et recommandations*. Mémoire déposé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. CSSSPNQL et APNQL, Wendake.
- Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). 1996a. *Rapport de la Commission Royale sur les Peuples autochtones, Vol. 3: Vers un ressourcement*. Ministère des Approvisionnement et Services du Canada, Canada.
- Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). 1996b. *Rapport de la Commission Royale sur les Peuples autochtones, Vol. 4: Perspectives et réalités*. Ministère des Approvisionnement et Services du Canada, Canada.

- Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC). 2015. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir, Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation Canada*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press : http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf. Consulté le 2016-04-12.
- Desbiens Caroline, Carole Lévesque et Ioana Comat. 2016. "Inventing New Places": Urban Aboriginal Visibility and the Co-Construction of Citizenship in Val-d'Or (Québec), *City & Society* 28 (1): 74-98.
- Distasio Jino, Gina Sylvestre et Susan Mulligan. 2005. *Home is Where the Heart is and Right Now that is Nowhere... An Examination of Hidden Homelessness Among Aboriginal Peoples in Prairie Cities*. Institute of Urban Studies, Winnipeg.
- Frideres James S. et René R. Gadacz. 2008. *Aboriginal Peoples in Canada. Eighth edition*. Toronto : Pearson Education Canada.
- Gouvernement du Québec. 2014a. *Politique nationale de lutte à l'itinérance : Ensemble pour éviter la rue et en sortir*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, 73p. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>.
- Gouvernement du Québec. 2014b. *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 : Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, 57p. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>.
- Gouvernement du Québec. 2017a. *Cadre de référence : Accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones*. Table locales et centrale. Document numéro P-198 déposé à la CERP. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-198.pdf.
- Gouvernement du Québec. 2017b. *Faire plus, faire mieux. Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits*. https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf, Consulté le 2017-10-24.
- Grenier Stéphane, Saïd Bergheul et Oscar Labra. 2015. L'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées : le cas de la Vallée-de-l'Or, in S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance*: 95-110. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- GRF Recherche/Évaluation et Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (CAAVD). 2009. *Enquête de terrain sur les besoins en itinérance à Val-d'Or*. Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, Québec, 39p.
- Johnston Patrick. 1983. *Native Children and the Child Welfare System*. James Lorimer and the Canadian Council on Social Development, Toronto.
- Keys Young. 1998. *Homelessness in the Aboriginal and Torres Strait Islander context and its possible implications for the Supported Assistance Accommodation Program (SAAP)*. Report prepared for the Commonwealth Department of Health and Aged Care, Canberra.
- Kimelman Edwin C. 1985. *No Quiet Place: Final Report to the Honourable Muriel Smith, Minister of Community Services/Review Committee on Indian and Métis Adoptions and Placements*. Review Committee on Indian and Métis Adoptions and Placements, Manitoba.
- Lafontaine Fannie. 2016. *Rapport de l'observatrice civile indépendante. Évaluation de l'intégrité et de l'impartialité des enquêtes du SPVM sur des allégations d'actes criminels visant des policiers de la SQ à l'encontre de femmes autochtones de Val-d'Or et d'ailleurs*. Ministère de la Santé Publique, Québec, <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ministere/rapports/rapport-observatrice-independante-enquete-spvm-sq.pdf>.

- Lévesque Carole. 2016a. *La présence autochtone dans les villes du Québec : tendances, enjeux et actions*. Cahier ODENA n° 2016-01. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal.
- Lévesque Carole. 2016b. La Commission royale sur les peuples autochtones : les premiers pas d'une réconciliation annoncée, *in L'état du Québec 2017*, Institut du Nouveau-Monde : 159-164. Montréal : Del Busso.
- Lévesque Carole et Anne-Marie Turcotte. 2010. Les personnes autochtones en situation d'itinérance : un état des lieux à l'échelle internationale, *Inditerra* (2) : 1-15. <http://www.reseaudialog.qc.ca/fr/recherche/publications/revue-inditerra/>.
- Lévesque Carole, Alexandre Germain, Julie Perreault et Anne-Marie Turcotte. 2011. Personnes autochtones en situation d'itinérance: quelques pistes de réflexion, *Développement social* 11(3) : 18-19. <http://www.mediak.ca/personnes-autochtones-en-situation-d-itinerance-quelques-pistes-de-reflexion.aspx>.
- Lévesque Carole et Édith Cloutier. 2013. Les Premiers peuples dans l'espace urbain au Québec : trajectoires plurielles, *in A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2013 : <http://books.openedition.org/pum/5653>.
- Lévesque Carole, Anne-Marie Turcotte, Jean-Luc Ratel et Alexandre Germain. 2015a. La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse, *in S. Bergheul (dir.), Regards croisés sur l'itinérance* : 111-130. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lévesque Carole, Édith Cloutier, Tanya Sirois, Rolando Labrana et Ioana Radu. 2015b. Récit d'une relation fructueuse entre des leaders autochtones, des intervenants et des chercheurs engagés dans une démarche de coproduction des connaissances : la création, la mise en œuvre et les réalisations de l'Alliance de recherche ODENA, *in S. Basile et K. Gentelet (dir.) : Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone : éthique, respect, réciprocité, collaboration et culture*. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Lévesque Carole et Ioana Comat, avec la collaboration de Rolando Labrana, Jonathan Abitbol, Michael Deetjens, Catherine Couturier et Nathalie Tran. 2018. *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie 1 : Une enquête qualitative à Montréal*. Cahier ODENA n° 2018-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Montréal.
- Loiselle Margot, Marie-Pierre Bousquet, Suzanne Dugré, Stéphane Grenier et Micheline Potvin. 2008. *Le retour des jeunes enfants dans la communauté algonquine de Kitchisakik : une recherche-action visant l'engagement de la communauté envers la santé et le bien-être des enfants*. UQAT, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Rouyn. https://depot.erudit.org/bitstream/003535dd/1/Loiselle_et_al_Kitchisakik_2008_Pub.pdf, Consulté le 2016-09-20.
- McIntosh Tracey. 2005. « Māori identities: Fixed, fluid, forced », *in J. Lui, T. McCreanor, T. McIntosh and T. Teaiwa (dir.) New Zealand identities: Departures and distinctions* : 38-51. Wellington, New Zealand: Victoria University.
- Memmott Paul, Stephen Long, Catherine Chambers et Frederick Spring. 2003. *Categories of Indigenous « homeless » people and good practice responses to their needs. Final Report*. Australian Housing and Urban Research Institute, Queensland Research Centre. Melbourne.
- Menzies Peter. 2007. Understanding Aboriginal Intergenerational Trauma from a Social Work Perspective, *Canadian Journal of Native Studies* 27 (2): 367-392.
- Menzies Peter. 2008. Developing an Aboriginal Healing Model for Intergenerational Trauma, *International Journal of Health Promotion and Education* 46 (2): 41-48.

- Menzies Peter. 2009. Homeless Aboriginal Men: Effects of Intergenerational Trauma, in J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, E. Paradis (dir.), *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book): 1-25. Toronto: Cities Centre, University of Toronto.
- Menzies Peter. 2010. Intergenerational Trauma from a Mental Health Perspective, *Native Social Work Journal* 7: 63-85.
- Menzies Peter. 2013. Developing an Aboriginal Healing Model for Intergenerational Trauma, *International Journal of Health Promotion and Education* 46 (2): 41-48.
- Milloy John. 2008. *Le colonialisme selon la Loi sur les Indiens : un siècle de déshonneur, 1869-1969*. Centre National pour la Gouvernance des Premières Nations, 21p.
http://fngovernance.org/ncfng_research/milloy_fr.pdf.
- Montpetit Christiane. 1989. *Parcours de migrants autochtones en milieu urbain*. Mémoire de maîtrise (Anthropologie), Université de Montréal.
- Municipalité de Val-d'Or. 2015. *Plan stratégique de lutte à l'itinérance 2015-2018*. Val-d'Or.
- Perreault Julie, Anne-Marie Turcotte, Carole Lévesque et Edith Cloutier. 2010. *La condition itinérante parmi la population autochtone du Québec : pistes de réflexion et d'analyse*. Cahier ODENA n° 2010-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal : http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena-2010-03-condition_itinerante.pdf.
- Peters Evelyn J. et Vince Robillard. 2009. Everything You Want Is There: The Place of the Reserve in First Nations' Homeless Mobility, *Urban Geography* 30 (6): 652-680.
- Peters Evelyn J. et Shelley Craig. 2016. *Aboriginal Homelessness in Flin Flon, Manitoba*. Canadian Centre for Policy Alternatives Manitoba, Winnipeg, 24 p.
- Peters Evelyn J. et Julia Christensen. 2016. *Indigenous Homelessness. Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand*. Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Statistique Canada. 2017. *Les peuples autochtones au Canada. Faits saillants du recensement de 2016*. Ottawa : Le Quotidien, mercredi 26 octobre. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>, Consulté le 2017-10-26.
- Sinclair Raven. 2007. Identity Lost and Found: Lessons from The Sixties Scoop, *First Peoples Child and Family Review* 3 (1): 65-82.
- Thistle Jesse A. 2017. *Definition of Indigenous Homelessness in Canada*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Turcotte Anne-Marie. 2015. *Mobilisation des connaissances et recherche partenariale : la condition itinérante parmi la population autochtone*. Mémoire de maîtrise (Pratiques de recherche et action publique), Institut national de la recherche scientifique, Montréal.
<http://espace.inrs.ca/3315/>.
- Turcotte Anne-Marie, Julie Perreault, Édith Cloutier, Carole Lévesque et Sharon Hunter. 2010. *La rue comme territoire. Regard autochtones sur l'itinérance*. Cahier ODENA n° 2010-04. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal : <http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena201004territoire.pdf>.
- Turcotte Anne-Marie, Carole Lévesque et Édith Cloutier. 2015. *Un exercice conceptuel afin de mieux circonscrire les manifestations de la condition itinérante parmi la population autochtone au Québec*. Cahier ODENA n° 2015-03. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, Montréal.

- Yellow Horse Brave Heart Maria. 1998. The return to the sacred path: Healing the historical trauma and historical unresolved grief response among the Lakota through a psychoeducational group intervention, *Smith College Studies in Social Work* 68 (3): 287-305.
- Yellow Horse Brave Heart Maria. 1999a. Oyate Ptayela: Rebuilding the Lakota Nation Through Addressing Historical Trauma Among Lakota Parents, *Journal of Human Behavior in the Social Environment* 2 (1-2): 109-125.
- Yellow Horse Brave Heart Maria. 1999b. Gender Differences in the Historical Trauma Response Among the Lakota, *Journal of Health & Social Policy* 10 (4): 1-21.
- Yellow Horse Brave Heart Maria. 2000. *Wakiksuyapi: Carrying the Historical Trauma of the Lakota*. Tulane University, School of Social Work.
- Yellow Horse Brave Heart Maria. 2003. The historical trauma response among natives and its relationship with substance abuse: a Lakota illustration, *Journal of Psychoactive Drugs* 35 (1) : 7-13.
- Yellow Horse Brave Heart Maria. 2007. *Historical Trauma and Unresolved Grief: Implications for Clinical Research and Practice with Indigenous Peoples of the Americas*. https://www.ihs.gov/telebehavioral/includes/themes/newihstheme/display_objects/documents/sli-des/education/historicaltrauma_100412.pdf, Consulté le 2018-04-06.

• Articles de médias

- Agence QMI. 2015. Femmes autochtones agressées: le maire de Val d'Or dénonce la violence faites aux femmes. Montréal : *Le Journal de Montréal*. <http://www.journaldemontreal.com/2015/10/24/femmes-autochtones-agressees-le-maire-de-val-dor-denonce-la-violence-faites-aux-femmes>
- Ataman Sandra. 2016a. *Itinérance autochtone au Canada: un phénomène bien réel à Val-d'Or*. Diffusée le 30 août : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/800267/autochtones-itinerants-val-dor>
- Ataman Sandra. 2016b. *Décès d'Alexandra Marquis D'Aoust, fondatrice de la ressource La Piaule de Val-d'Or*. Ici Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809900/decès-alexandra-marquis-daoust-la-piaule>.
- Belzile Jean-Marc. 2016. La Sûreté du Québec créera un poste de police mixte à Val-d'Or. *ICI-Radio Canada Abitibi-Témiscamingue* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1001672/sq-poste-police-communautaire-mixte-autochtone-val-dor>.
- Belzile Jean-Marc. 2017. L'élaboration du poste de police mixte de Val-d'Or va bon train. *ICI-Radio Canada Abitibi-Témiscamingue* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1009854/lelaboration-du-poste-de-police-mixte-de-val-dor-va-bon-train>
- Champoux Guy. 2012. Le Dortoir de Val-d'Or n'a plus d'argent. *TVA Nouvelles*, 26 mars. <https://www.tvanouvelles.ca/2012/03/26/le-dortoir-de-val-dor-na-plus-dargent>
- Cornellier Manon. 2016. Nécessaire commission. *Le Devoir*. Montréal. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/487781/autochtones-necessaire-commission>.
- Desfossés Félix B. 2016. Nouveau poste de police à Val-d'Or : le directeur général de la SQ s'explique. *ICI-Radio-Canada Abitibi Témiscamingue*, 23 novembre : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1001773/nouveau-poste-de-police-a-val-dor-le-directeur-general-de-la-sq-sexplique>.
- Deschênes Samuel. 2018. Le projet du poste de police mixte de Val-d'Or se poursuit. *Bell Média* : <http://www.iheartradio.ca/energie/energie-val-d-or/nouvelles/le-projet-du-poste-de-police-mixte-de-val-d-or-se-poursuit-1.3811667>.

- Deshaies Thomas. 2016. Crise à Val-d'Or : les dénonciatrices ont peur pour leur sécurité. *Journal Métro*, 17 novembre : <https://journalmetro.com/actualites/national/1052405/crise-a-val-dor-les-denonciatrices-ont-peur-pour-leur-securite/>.
- Deshaies Thomas. 2017. Chez Willie recevra une aide d'urgence de Québec. *Radio-Canada Abitibi Témiscamingue* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1069969/chez-willie-recevra-une-aide-urgence-de-quebec>.
- Deshaies Thomas. 2018. La crise du logement à Val-d'Or frappe durement les personnes à faible revenu. *Radio-Canada Abitibi Témiscamingue* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1110640/la-crise-du-logement-a-val-dor-frappe-durement-les-personnes-a-faible-revenu>.
- Doherty Philippe. 2008a. C'est dégueulasse, *Le Citoyen de la Vallée-de-l'Or*, 3.
- Doherty Philippe. 2008b. Un refuge pour les itinérants de Val-d'Or, *L'Écho Abitibien* : 4. Diffusé le 31 décembre : <http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=eab20081231p004.pdf>.
- Ducas Michel. 2010. Le CSSSVO cherche 3 millions \$: le centre de santé et de services sociaux se dirige vers un autre déficit, *L'Écho Abitibien* : 3. Diffusé le 29 octobre 2010 : <http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=eab20101029p003.pdf>.
- Folliot Audrey. 2016. La Piaule veut acquérir l'ancien Château Inn. *Énergie 99.1 | 92.5* : <http://www.iheartradio.ca/energie/energie-rouyn/nouvelles/la-piaule-veut-acquerir-l-ancien-chateau-inn-1.2291948>.
- FRAPRU. 2015a. *Marché du logement locatif au Québec : le FRAPRU fait deux mises en garde*. Communiqué de presse diffusé le 15 juin 2015 : <http://www.frapru.qc.ca/rapportschl2015/>.
- FRAPRU. 2015b. *Logement locatif : un répit qui n'efface pas les dommages causés depuis le début des années 2000*. Communiqué de presse diffusé le 16 décembre 2015. <http://www.frapru.qc.ca/logement-locatif2015/#more-3019>.
- Grenier Myriam. 2016. *On voit des signes positifs et encourageants. Un an après la crise de Val-d'Or, le maire Corbeil fait le bilan*. *L'Écho Abitibien/Le Citoyen*, mardi 18 octobre.
- Hérodier Christopher et Susan Bell. 2015. Groups work to reopen Willie's Place drop-in centre in Val-d'Or, *CBC news* : <https://www.cbc.ca/news/canada/north/groups-work-to-reopen-willie-s-place-drop-in-centre-in-val-d-or-1.3117162>.
- Jacques Carole-Anne. 2012a. Le Dortoir reçoit de l'argent, *Le Citoyen* : 14, 5 décembre.
- Jacques Carole-Anne. 2012b. Le Dortoir ouvre ses portes, *Le Journal de Québec*. 3 décembre. <https://www.journaldequebec.com/2012/12/03/le-dortoir-ouvre-ses-portes>
- Landry Marc-André. 2013. Le Dortoir de Val-d'Or pourra ouvrir à l'année, *Abitibi Express*, 20 août.
- Murthy Naveen. 2013a. Un problème qui en fait voir de toutes les couleurs, *L'Écho Abitibien* : 4, 8 mai : <http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=eab20130308p004.pdf>
- Murthy Naveen. 2013b. Itinérance a Val d'Or : les dangers de l'autochtonisation du problème. *Le Citoyen de Val d'or/ l'Harricana/ L'Écho Abitibien*, 9 mars. <http://www.lebatondeparole.com/forum/actualite/itinérance-a-val-d-or-les-dangers-de-l-autochtonisation-du-probleme.html>.
- Murthy Naveen. 2013c. De l'espoir chez ceux qui combattent l'itinérance a Val d'Or. *L'Écho/Le Citoyen/ La Frontière*, 9 mars. <http://www.csssvo.qc.ca/documents/Revuedepresse-1erjanvierau31mars2013.pdf>.
- Murthy Naveen. 2013d. Un itinérant tiré à bout portant à centre-ville de Val d'Or : des gestes gratuits inquiétants. *La Frontière de Rouyn-Noranda*, 31 mai. <http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=frn20130531p007.pdf>.
- Murthy Naveen. 2013e. Philippe Couillard se prononce pour un fond des régions, *Le Citoyen*, mercredi 21 août.

- Prince David. 2016. Un poste de police mixte à Val-d'Or. *Journal de Montréal*, 23 novembre : <https://www.journaldemontreal.com/2016/11/23/un-poste-de-police-mixte-a-val-dor>.
- Proulx Mathieu. 2010. Itinérance autochtone : fermer les yeux sur une réalité, *Le Citoyen* : 4, 19 mai : <http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=cvd20100519p004.pdf>
- Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue. 2010. *Réflexion sur l'itinérance des Autochtones*. 9 novembre. http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/2010/11/09/003-itinerance_autochtones.shtml?plckFindCommentKey=CommentKey:592f4896-9098-4d50-ab18-aad2df53956e
- Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue. 2011. *La maison d'hébergement La Piaule en construction*, 28 octobre : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/536568/maison-hebergement-la-piaule>
- Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue. 2013. *Nouveau fonctionnement à La Piaule*, 21 août : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/628387/piaule-dortoir-itinerance-veronique-hivon>
- Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue. 2014. Les élus de Val-d'Or s'unissent pour contrer l'itinérance, 21 janvier : <http://ici.radio-canada.ca/regions/abitibi/2014/01/21/006-itinerance-val-dor-elus.shtml>
- Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue. 2017. *Le projet d'habitation Kijaté voit le jour à Val-d'Or* (21 juin) : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1041045/le-projet-dhabitation-kijate-voit-le-jour-a-val-dor>. Consulté le 2017-10-28.
- Radio-Canada Abitibi Témiscamingue. 2018. L'initiative du poste de police mixte de Val-d'Or récompensée. *ICI-Radio Canada Abitibi Témiscamingue* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130072/poste-police-mixte-val-dor-recompense-prix-drolet>.
- Rivard-Boudreau Émelie. 2014. Préouverture du refuge Chez Willy de Val-d'Or. *Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue*, 23 décembre : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/699584/chez-willy-refuge-itinerance-itinerants-val-dor>.
- Robillard Jean-Philippe. 2017. La SQ peine à recruter des policiers autochtones. *Radio-Canada Abitibi Témiscamingue*, 2 avril : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1025778/sq-difficultes-recruter-policiers-autochtones-police-mixte>.
- Sûreté du Québec. 2018. *Redéfinir l'approche communautaire dans les interventions policières*. Site web Sûreté du Québec : <https://www.sq.gouv.qc.ca/nouvelles/redeterminer-lapproche-communautaire-dans-les-interventions-policieres/>.

• Sites Internet

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.
<https://www.aadncaandc.gc.ca/fra/1471368138533/1471368161152>
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1517425414802/1517425436379>
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
https://www.canada.ca/en/indigenous-northern-affairs/news/2017/10/sixties_scoop_agreementinprinciple.html
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1467227680166/1467227697623#chp3>
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358881244223/1358881290781>
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
<http://www.apnql-afnql.com/fr/publications/pdf/Protocole-de-recherche-des-Premieres-Nations-au-Quebec-Labrador-2014.pdf>
- Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID).
<http://aqcid.com/fr/organismes/organismes/124-unite-domremy-de-val-d-or-inc>.
- Canadian Encyclopedia/Encyclopédie canadienne.
<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/sixties-scoop/>

<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/convention-de-reglement-relative-aux-pensionnats-indiens/>

Centre intégré de la santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
<https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/>.

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/policies-politiques/statements-enonces/aboriginal_research-recherche_autochtone-fra.aspx
http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf

Fonds de recherche du Québec – Culture et Société.
<http://www.frgsc.gouv.qc.ca/ethique/conduite-responsable-en-recherche>

Indigenous Foundations.
http://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/sixties_scoop/

Institut national de la recherche scientifique.
<http://www.inrs.ca/recherche-valorisation/ethique-recherche>

La Piaule, Val-d'Or.
<https://lapiaulevaldor.wordpress.com/mission/>

Le Syndrome.
<http://www.lesyndrome.ca/etablissements/centre-normand>

Répertoire des organismes et entreprises de la MRC
d'Abitibi. <http://www.mrar.qc.ca/fr/repertoire/organismes/details.cfm?OrganismeID=381>.

Services autochtones Canada.
<https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/services/sante-premieres-nations-inuits/rapports-publications/services-sante-non-assures/4-programme-services-assures-non-assures-psana-regie-regionale-sante-services-sociaux-nunavik-sante-canada-2014.html#a46>

Unité Domrémy de Val-d'Or.
<https://www.domremyvaldor.com/>.





odena

ARUC-CURA

Les Autochtones et la ville au Québec :
identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC